

Alma Mater Studiorum Università di Bologna

DIPARTIMENTO DI INTERPRETAZIONE E TRADUZIONE

Corso di Laurea magistrale in Interpretazione (classe LM - 94)

TESI DI LAUREA

in Lingua Francese per Interpreti

L'interprète colonial en Afrique Occidentale Française entre 1895 et 1910 :

Encadrement, relations de pouvoir, positionnement et rôle.

CANDIDATA:

Ndeye Awa Faye

RELATORE

Prof. Elio Ballardini

CORRELATRICE

Prof.ssa Natacha Sarah
Alexandra Niemants

Anno Accademico 2020/2021

Terzo Appello

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1.1 METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	7
1.1.1 Approche interdisciplinaire : pallier le manque de sources écrites.....	7
1.1.2 Payàs et Cepeda dans le contexte hispanico-américain	9
1.1.3 Primauté de l’oralité	14
1.1.4 Tradition orale en Afrique	15
CHAPITRE 1. L’AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE	20
1.2.1 Organisation de l’AOF	20
1.2.2 Les guides-interprètes.....	21
1.2 Formation des interprètes coloniaux	22
1.3.1 Rôle stratégique des interprètes coloniaux	23
1.4 Statut et hiérarchie des interprètes coloniaux.....	25
1.4.1 Classement des interprètes	25
1.4.2 Encadrement de l’interprète dans l’administration coloniale.....	26
1.4.3 Recrutement et formation	27
1.4.4 Rémunération.....	29
CHAPITRE 2. ENCADREMENT DE L’INTERPRETE COLONIAL, DE L’EXCEPTION VERS LA REGLE	33
2.1 Interprète colonial : un rôle convoité	33
2.2 Interprètes coloniaux célèbres	36
2.2.1 Bâ et Moukouri	37
2.2.1.1 Bâ et Moukouri de leurs plumes.....	39
2.2.2 Wangrin entre fiction et réalité	43
2.2.2.1 Wangrin et l’affaire des bœufs dans <i>L’étrange destin de Wangrin</i>	44
2.2.3 Boubou Penda et Ernest Noiroto, un duo d’exception	47
2.3 <i>Broker et gatekeeper</i>	49
CHAPITRE 3. FONCTIONS DES INTERPRETES COLONIAUX, RAPPORTS ET INFLUENCES	53
3.1 Au-delà de l’interprétation	53
3.1.1 Médiateur pour les autochtones	57
3.1.2 Conseiller et mercenaire pour les européens.....	61
3.2 Rapports et influences entre interprètes et fonctionnaires européens.....	63

3.2.1 Boubou Penda et Ernest Noiroto.....	65
3.2.2 Bâ commandant en intérim !	66
3.2.3 Bou El Mogdad Seck.....	68
3.3 <i>Information is power...but control over it offers even more power</i>	70
3.3.1 Wangrin, pots de vin et <i>moussos</i>	71
3.3.2 Bâ et les renseignements diplomatiques.....	73
3.3.3 Moukouri et l'information à tout prix	73
3.4 Le positionnement de l'interprète	74
3.4.1 Interprète autonome et hétéronome.....	75
3.4.2 Le tournant culturel.....	76
3.4.3 L'hybride et le tiers espace.....	78
CHAPITRE 4. LE ROLE DE L'INTERPRETE COLONIAL : ENJEUX ETHIQUES, NEUTRALITE ET RAPPORTS DE POUVOIR.....	81
4.1 Principes éthiques ou codes déontologiques ?	81
4.1.1 Invisibilité ou invisibilisation ?	83
4.2 Enjeux éthiques dans un contexte asymétrique	86
4.2.1 Interprétation coloniale en tant que contexte asymétrique	90
4.3 Neutralité de l'interprète colonial	92
4.4 Rapports de pouvoir dans un contexte asymétrique	95
4.5 La définition du rôle de l'interprète en AOF entre collaboration et résistance	98
CONCLUSION	103
ABSTRACT	105
BIBLIOGRAPHIE.....	106
ANNEXE.....	109
REMERCIEMENTS	115

INTRODUCTION

Ce travail a pour but de proposer une analyse de l'interprète colonial, un personnage longtemps considéré marginal dans l'historiographie tout comme dans les *Interpreting Studies*, une discipline considérée relativement récente mais en évolution rapide. Le choix de ce sujet est dû, d'abord, au vif intérêt que suscitent en moi l'histoire de l'Afrique, de la colonisation française en Afrique, en général, et, plus particulièrement, le rôle de l'interprète dans un milieu asymétrique tel que celui des territoires colonisés.

De plus, aujourd'hui encore, le rôle des interprètes manque de reconnaissance en particulier dans les contextes coloniaux, et ce, malgré les avancées majeures des trois dernières décennies. Enfin, la question du rôle des intermédiaires africains, leur bipartition au sein du régime colonial avec leurs perceptions particulières de la France, ont toujours éveillé ma curiosité. C'est ainsi que l'idée de faire connaître cette réalité, au travers de cas particuliers, tirés de la littérature, de l'historiographie, de la recherche, s'est peu à peu imposée à moi. Le choix s'est naturellement porté sur ce sujet qui permet de problématiser des aspects souvent méconnus de l'interprétation tels que les fonctions des interprètes coloniaux, leurs rôles, leurs conditions, la gestion du multiculturalisme et les enjeux éthiques dans un contexte asymétrique tel que la période d'expansion coloniale.

Le mémoire se compose de quatre Chapitres : le premier traite du contexte colonial dans lequel on mène notre analyse ; le deuxième se penche davantage sur les aspects formels relatifs à l'encadrement administratif de l'interprète colonial, du cas particulier vers une généralisation. Dans le troisième Chapitre on illustre ensuite des cas célèbres d'interprètes ainsi que leurs différentes perceptions par les Africains et par les Français.

Et pour terminer, le quatrième et dernier Chapitre partie fait état d'une analyse critique des enjeux déontologiques, en proposant une comparaison entre codes éthiques du passé et du présent, outre qu'une définition du rôle de l'interprète colonial et des rapports de pouvoir en jeu.

Plus particulièrement, le Chapitre 1 se penche d'abord sur les aspects historiques de la colonisation française : après une brève réflexion sur l'espace colonial français et sur la politique esclavagiste et colonialiste, on y aborde la question de l'organisation de l'Afrique Occidentale Française et de ses multiples définitions, suivie d'une réflexion sur ses caractéristiques et les différentes classes d'intermédiaires dont elle était constituée.

Le Chapitre 2 présente des considérations sur l'encadrement des récits des interprètes coloniaux et leurs classements controversés au sein des *Interpreting Studies*. Par ailleurs, le lien étroit et controversé entre l'interprète et le commandant y est souligné. De même, la problématique de l'interprète en tant que *gatekeeper* y est également évoquée.

Au Chapitre 3, un tour d'horizon sur les rapports et influences entre les protagonistes du régime colonial ainsi que sur les parcours et les impacts des interprètes militant (à leur échelle) pour la défense des Africains est proposé. Ce Chapitre intègre de surcroît une évaluation de l'importance des renseignements pour l'interprète. L'idée de l'identité ainsi que la question de la dimension culturelle sont reprises en préparation du dernier chapitre.

Le Chapitre 4, enfin, est axé sur la définition du rôle de l'interprète colonial en questionnant les enjeux éthiques, la neutralité et les rapports de pouvoir qui se tissent à partir du système colonial. Enfin, on termine par une réflexion sur la collaboration et la nécessité de décoloniser le passé de l'Afrique.

Là où l'écrit n'existe pas, l'homme est lié à sa parole, il est engagé par elle. Il est sa parole, et sa parole témoigne de ce qu'il est.

(Bâ, 1980 : 192)

1.1 METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

1.1.1 Approche interdisciplinaire : pallier le manque de sources écrites

L'un des premiers obstacles rencontrés dans la rédaction de ce mémoire et qui explique en même temps la quantité limitée de productions académiques sur l'interprétation en Afrique en période coloniale est le manque de sources écrites. C'est pourquoi une approche interdisciplinaire s'avère incontournable. Afin de disposer d'autant plus de matériel précis et fiable pour ce travail nous avons donc puisé dans l'historiographie, la littérature, l'ethnologie.

La recherche historique est traditionnellement liée aux documents, au point que nous définissons la Préhistoire en tant que période dont nous n'avons pas de sources écrites tangibles. Et, pour ce qui est de l'histoire de l'interprétation, ce n'est qu'au début du vingtième siècle que les dispositifs d'enregistrement vocal font apparition. Il en découle que parcourir l'histoire de l'interprétation impose surtout l'utilisation de sources secondaires où l'on peut trouver de rares informations sur le métier de l'interprète et médiateur dans le contexte colonial. Baigorri Jalón souligne bien la complexité de la tâche dans *Perspectives on the History of Interpretation : Research Proposals* : « This means that those who embark upon the task of rebuilding the history of interpreting are faced with an additional challenge : that of the sources. » (2006 : 2)

Comme suggéré par ce dernier, des travaux de recherche déjà rédigés dans un domaine ne devraient pas décourager d'autres chercheurs à en accomplir davantage sur le même sujet. Au contraire, l'utilisation de différents outils ou approches, ou simplement de perspectives générationnelles, peut apporter une contribution significative à la

découverte du passé (*ibidem* : 103). D'autant plus s'il agit d'un domaine où les productions académiques sont rares.

Dans notre cas, la littérature, l'ethnographie et l'historiographie constitueront le socle de nos sources. Baigorri Jalón ajoute à cet égard que c'est précisément l'utilisation d'approches différentes, comme dans le domaine des *Postcolonial Studies*, qui a permis d'apporter une nouvelle perspective sur le rôle de la linguistique et de la médiation culturelle en termes de relations de pouvoir et domination. (*ibidem*)

Tamba M'bayo publiait en 2016 *Muslim Interpreters in Colonial Senegal, 1850–1920 : Mediations of Knowledge and Power in the Lower and Middle Senegal River Valley*, la première monographie sur les interprètes coloniaux musulmans au Sénégal pendant la période d'expansion coloniale. Au fil de ses minutieuses recherches sur le terrain l'auteur a dû faire face à de nombreux obstacles et accomplir un travail de bénédictin de repérage des sources. Il observe en effet que les sources qualitatives et quantitatives sur l'AOF pendant le colonialisme, indépendamment de la langue dans lesquelles elles sont rédigées, sont toutes soumises à un degré variable de biais, omissions et authenticité.

Written, oral, and material sources all have the potential of enriching our understanding of the colonial past, just as their misuse could reinforce existing historical distortions, often with far-reaching epistemological implications. It therefore requires no exaggeration to state that written records are as liable to “silences” as oral histories and traditions.

(M'bayo, 2016 : 170)

Les sources, qu'elles soient orales ou écrites, peuvent toutes contribuer à enrichir et améliorer notre compréhension de la colonisation, tout comme leur manipulation peut alimenter des distorsions historiques, qui peuvent comporter des implications à l'échelle épistémologique. L'oralité est liée aux capacités mnémoniques humaines, qui peuvent atteindre des niveaux remarquables, mais inéluctablement limités. Mais ne nous leurrions pas, les sources écrites ne manquent pas de lacunes et de biais non plus. (*ibidem*, 2016 : 175)

M'bayo a dû faire recours aux sources de l'administration coloniale qui devaient être souvent interprétées avec un filtre décolonisant, ces sources étant partielles et partiales, au sens que seules les informations jugées aptes à être archivées, selon les colons, l'étaient réellement. M'bayo observe à ce sujet :

Even in certain instances when French administrators relied on local interpreters and similar informants for information, the authoritative persona of the former would override African voices in the official letters, reports, and other documents they scripted. Indeed, French colonial officials hardly ever acknowledged an African informant as the original source of information in their written accounts. Further, French administrators were not keen about documenting the social lives of interpreters and other intermediaries outside official circles. [...] As a result, colonial archival records are silent on the social and unofficial activities of African employees of the colonial state. In contrast, family histories preserved through community and family elders and griots offer invaluable information about the everyday lives of interpreters and their likes. French military and administrative officials with limited knowledge about their African subjects wrote countless French colonial archival documents. As such, the need to “decolonize” the records could hardly be overstated.

(2016 : 175)

Dans les archives coloniales il est rare que l’on reconnaisse l’importance du rôle des interprètes et intermédiaires dans l’administration. Nous en analyserons les raisons dans le Chapitre 3. Mis à part le caractère limité des sources, nous devons prendre acte du fait que la recherche académique contemporaine est très occidental-centrée. Dans le domaine des *Translation Studies* et des *Interpreting Studies* ce n’est qu’à partir des années quatre-vingt du vingtième siècle que des notions comme *cultural turn*, *ethnography*, *location of culture* et les relatives dynamiques de pouvoir font leur apparition. Jusqu’alors, les approches ne prévoyaient pas de débat sur des sujets tels que le pouvoir, la race, la classe et le genre, comme le souhaitait Cronin en 2002.

1.1.2 Payàs et Cepeda dans le contexte hispanico-américain

La démarche entamée par Payàs et Cepeda pour pallier le manque de sources écrites sur la médiation orale dans les colonies Hispanico-américaines à la frontière australe de l’empire colonial espagnol est une démarche que nous jugeons adéquate pour ce travail qui se penche sur la neutralité des interprètes ayant œuvré dans les colonies de l’Afrique Occidentale Française (dorénavant : AOF).

Quant aux recherches de traductologie à proprement parler, il faut dire que dans le corpus, déjà considérable et toujours croissant, de travaux de recherche en interprétation, les recherches historiques sont encore peu nombreuses, ce qui semble indiquer que dans la formation universitaire la réflexion historique est encore minoritaire, comme elle l’est d’ailleurs encore en traduction.

(Payàs Puigarnau et Cepeda, 2013 : 264)

Et de préciser que « [...] même les médiateurs ayant exercé dans des contextes de grande visibilité ou importance, et sur lesquels reposait en grande partie le succès des entreprises coloniales, ne sont pas mentionnés dans les chroniques » (*ibidem* : 263).

Cette invisibilité est un aspect qui caractérise l'interprète traducteur dans de nombreuses cultures. Pour ce qui est des médiateurs dans les colonies, il n'est pas sans intérêt de rappeler que les lourdes « responsabilités qui leur revenaient, la fiction de la communication immédiate et sans obstacles visibles dans les registres laisse entrevoir un consensus doxologique sur l'intérêt d'effacer ces présences ou, du moins, de les ignorer ». (*ibidem*) D'ailleurs, différents appellatifs ont été accordés à l'interprète dans le but d'en souligner l'invisibilité et en diminuer le caractère humain, entre autres « *language converter* » et « *bilingual ghost* » (Wadensjö, 1998 : 240). Pourtant, redonner à l'interprétation la place et la visibilité qui lui reviennent présente des avantages :

L'histoire de l'interprétation, et donc le regard de la traductologie, peuvent enrichir l'anthropologie historique et l'histoire en leur transmettant les connaissances de l'initié, c'est-à-dire celles ayant trait au métier, aux conditions, aux compétences, aux origines et aux impacts des faits d'interprétation : des connaissances qui peuvent empêcher l'invisibilisation des faits de médiation linguistique tant par l'ignorance que par une idéalisation irréfléchie.

(Payàs Puigarnau & Cepeda, 2013 : 275)

De l'invisibilisation on arrive rapidement à dévalorisation du rôle, pourtant fondamental, que les intermédiaires jouaient à l'époque et dans le contexte qui nous intéresse ici. Sans eux, la communication n'aurait pu avoir lieu, et si les interprètes avaient eu conscience de leur position de pouvoir, ils auraient sans doute exercé leurs activités à des conditions bien plus avantageuses par rapport à ce qui leur était imposé :

Les récits de voyage montrent que dès les premiers jours de la pénétration européenne, il se forme des opinions aussi catégoriques que peu flatteuses sur le caractère moral et les aptitudes intellectuelles des interprètes, et ces préjugés sont souvent transposés sur le reste de la race.

(Mopoho, 2001 : 619)

L'interprète était attaché à un commandant de cercle, titre que l'on destinait aux premiers administrateurs et fonctionnaires coloniaux européens, et le commandant « [...] était plus enclin à le suspecter qu'à lui faire confiance » (Moukouri, 1963 : 26). Ainsi,

sa loyauté était-elle constamment remise en cause vu qu'il s'agissait de l'Africain le plus proche du pouvoir et que l'on redoutait une trahison de sa part. Nous nous pencherons sur l'apport des fonctionnaires indigènes à la mise en place et au renforcement du système colonial (Lawrance, Osborn et Roberts, 2006 : 7) dans le troisième Chapitre.

Comme l'affirment Alvarez & Vidal dans *Translation, power, subversion*: « Translation is an excellent vehicle for conveying the typically Foucaultian binary essence of the opposition power/knowledge: power is intimately related to knowledge, information, and especially to the manner in which that information is conveyed » (1996 : 5). Or, quiconque détient l'information est en mesure de l'exploiter comme bon lui semble. L'interprète accède donc à une position de pouvoir, que les colonisateurs cherchaient à tout prix de limiter. Nous nous attarderons sur ces dynamiques de pouvoir dans le Chapitre 4.

Pour en revenir aux sources, Payàs Puigarnau & Cepeda précisent également que :

La recherche historique sur l'interprétation en époque coloniale africaine pose le problème de l'absence de sources directes pour reconstruire les situations dans lesquelles des interprètes sont intervenus. Cependant, suivre la trace des interprètes institutionnalisés dans les textes coloniaux hispano-américains permet de trouver des indices et des références utiles dans ces reconstructions.

(2013 : 261)

Le travail interdisciplinaire (anthropologique, historique et traductologique) sur les chroniques et les archives relatives aux interprètes et médiateurs à l'époque coloniale nous permet donc de contourner les limites technologiques et documentaires. Ce qui explique notre choix, dans ce mémoire, de nous servir avant tout d'exemples tirés de productions littéraires d'interprètes et de médiateurs durant la colonisation en AOF. Il s'agira dans certains cas de biographies, d'autobiographies, mais aussi de recherches ethnographiques et historiographiques.

Le recours nécessaire à d'autres disciplines que l'histoire a été clairement démontré. L'anthropologie et l'archéologie s'avèrent indispensables pour analyser les contextes d'énonciation ou pour éclairer des pans restés jusque-là inconnus de l'histoire des populations. Les récits de vie permettent aussi de combler des vides importants sur l'histoire contemporaine. L'idée centrale est l'extension considérable de la gamme des sources non écrites utilisées et leur grande diversité. Le lien entre documents écrits et traditions orales est à nouveau exploré, pour montrer les interférences existantes entre

les deux catégories. [...] Cependant, l'urgence demeure de poursuivre les enquêtes de terrain et d'œuvrer à la conservation des données orales recueillies. Il s'agit d'un véritable patrimoine immatériel que les chercheurs se doivent de récolter et de préserver.

(Gayibor, 2013 : 456)

Il est fort difficile pour les traditions orales d'affirmer la grandeur de leur passé et de faire connaître les cultures qu'elles transmettent, dans la mesure où la tradition historiographique occidentale, en général, n'attribue à l'histoire d'un peuple une légitimité que si celle-ci est étayée par des sources tangibles. Nous estimons important mentionner l'analyse de Maodo Gueye sur l'évolution de l'historiographie africaine. Il attribue le manque d'intérêt des historiens pour l'Afrique à la nécessité pour les Européens de trouver une justification à la colonisation.

L'intérêt des chercheurs pour l'Afrique baissa considérablement à la fin du XIX^{ème} siècle où il était au plus bas. Cette situation s'expliquait, en grande partie, par la politique coloniale et les préjugés qu'elle a fait naître pour sa justification. Le résultat est la relégation de l'Afrique à une place marginale dans l'historiographie mondiale.

(1999 : 3)

Si l'on reprend les propos de Gueye, « les historiens européocentristes de la période coloniale ont eu comme principal inspirateur le philosophe Allemand Hegel qui refuse toute historicité au continent africain. » (*ibidem*) Or il est important de rappeler que lorsqu'un peuple s'attache à conquérir un autre peuple par la domination, il s'attèle d'abord à en nier la richesse culturelle puis à en rabaisser les mœurs sous prétexte de le « civiliser » et de le moderniser. Nous nous permettons de reporter ici un extrait du discours du Professeur Cheikh Anta Diop lors de la Conférence de Niamey en 1984 :

Il faut savoir que l'adversaire vous tue intellectuellement, il vous tue moralement, avant de vous tuer physiquement. Mais c'est de cette manière que l'on a supprimé des groupes entiers. On vous nie en tant qu'Être moral, on vous nie en tant qu'Être culturel. On ferme les yeux, on ne voit pas les évidences. On compte sur votre complexe, sur votre aliénation, sur le conditionnement, les réflexes de subordination et sur tant de facteurs de ce genre. Et si nous ne savons pas nous émanciper d'une telle situation par nos propres moyens, il n'y a pas de salut [...] nous menons, et on mène contre nous, le combat le plus violent, plus violent même que celui qui a conduit à la disparition de certaines espèces. Et il faut justement que votre sagacité intellectuelle aille jusque-là.¹

¹ Conférence de Niamey, 1984 <https://www.youtube.com/watch?v=TzIEn60nGbU> (consulté le 21/02/2022)

Et encore il insiste sur la raison pour laquelle l’histoire de l’Afrique a été écrite « sans qu’on ait jamais cherché à trouver la clef qui ouvre la porte de l’intelligence, de la compréhension de la société africaine ». (Diop, 1987 : 87)

Nous souhaitons également reporter un extrait d’une interview à Malcolm X qui affirme sa pensée relative aux conséquences de l’« Afrique sans histoire² » telle que le philosophe Hegel la qualifiait en 1830.

What makes the so-called negro unable to stand on his own two feet? He has no self-confidence. He has no pride in his own race. Because the white man destroyed your and mine past. Destroyed our knowledge of our culture. And by having destroyed it, now we don’t know if we have any achievements, any accomplishments. And as long as you can be convinced that you have never did anything you will never do anything. This is why the white man, his little children, he tells them about George Washington, Abraham Lincoln, all these white heroes. But, we are never taught about any black heroes. The only someone we are shown in history is my grandfather was picking cotton. Cotton picking don’t move me. No! But when it comes to teaching the black people something about great black men who stood their ground, who were scientists, who were civilizers, who were fathers of culture and civilizations, the white man has surely written that role out of the text books. And today the effect it has on you and me, we don’t think we can stand on our own two feet.

(Haley, 1963)³

Comment transmettre donc l’histoire et le savoir du continent à défaut de sources écrites ? L’approche interdisciplinaire nous vient en aide :

Le dialogue entre traductologie et anthropologie historique que nous présentons ici nous semble donc pertinent dans la mesure où il permet non seulement de combler les lacunes en matière d’informations factuelles propres à chacune de ces disciplines, mais parce qu’en agissant, pour ainsi dire, en tant qu’auxiliaires l’une de l’autre, les méthodes deviennent complémentaires et la connaissance de l’objet d’étude s’approfondit.

(Payàs Puigarnau et Cepeda, 2013 : 265)

Nous ne saurions faire abstraction du fait que l’impératif de l’écriture est une particularité très ethnocentrique. Baigorri Jalón nous transmet néanmoins un message d’espoir pour l’avenir : « Preservation of the oral heritage of veterans in the profession

² « Ce qui détermine le caractère des nègres est l'absence de frein. Leur condition n'est susceptible d'aucun développement, d'aucune éducation (...). Celui qui veut connaître les manifestations épouvantables de la nature humaine peut les trouver en Afrique. Les plus anciens renseignements que nous ayons sur cette partie du monde disent la même chose. Elle n'a donc pas, à proprement parler, une histoire. Audier, S. (2010) «Hegel et l'Afrique. Thèses, critiques et dépassements», de Benoît Okolo Okonda : philosopher en Afrique, avec et contre Hegel » (consulté le 15/02/2022) https://www.lemonde.fr/livres/article/2010/07/01/hegel-et-l-afrique-theses-critiques-et-depassements-de-benoit-okolo-okonda_1381553_3260.

³Haley, A. (1963) Alex Haley interviews Malcolm X <https://alexhaley.com/2020/07/24/alex-haley-interviews-malcolm-x/> (consulté le 15/02/2022)

should also be an aim. A few years ago in Monterey, California, I entitled my contribution *A Past for Our Future*. Perhaps we should vindicate here a future for our past ». Ces mots nous exhortent à sortir de l'oubli et à apprécier les sources et les récits du passé. Comme l'énonce Rokhaya Fall-Sokhna dans *De l'actualité des sources orales en histoire de l'Afrique*,

[...] c'est surtout l'histoire des Européens en Afrique qui jusque-là était écrite et enseignée. On peut alors aisément comprendre l'enjeu d'affirmation de soi que l'histoire a représenté pour l'Afrique nouvellement indépendante. Il fallait plonger dans les profondeurs du passé du continent pour étudier et tenter de comprendre le fonctionnement de ses sociétés.

(2013 : 189)

La lecture de l'histoire de l'Afrique et de la colonisation affranchie du regard eurocentrique est urgente et nécessaire.

1.1.3 Primauté de l'oralité

Il ne s'agit pas d'oublier que dans les sociétés comme celle de l'Afrique noire, c'est l'oralité qui prime sur l'écrit. La tradition orale occupe en effet une position privilégiée dans l'histoire africaine, comme le soulignait Amadou Hampaté Bâ :

Qui dit tradition en histoire africaine dit tradition orale, et nulle tentative de pénétrer l'histoire et l'âme des peuples africains ne saurait être valable si elle ne s'appuie pas sur cet héritage de connaissances de tous ordres patiemment transmis de bouche à oreille et de maître à disciple à travers les âges.

(Bâ, 1980 : 191)

Si aujourd'hui l'histoire des civilisations où l'oralité est un paradigme est disponible sous forme écrite ce n'est que grâce à la recherche anthropologique et ethnologique. Ainsi, dès 1935, le Gouverneur Général de l'AOF pose la question de la collecte des archives orales. Celle-ci fut effectuée sous la direction de la première archiviste de l'AOF, Marguerite Verdat.⁴

Si les sources écrites relatives à l'administration coloniale sont largement constituées par des rapports, des carnets de bord, des récits d'explorateurs et des archives, il n'en sera pas de même avec l'interprétation, pour la simple raison qu'elle est orale. Ce qui n'est pas le moindre des obstacles à surmonter. Michael Cronin affirme combien les

⁴ Archiviste-Paléographe, en poste aux Archives de l'AOF au Sénégal de 1945 à 1948.

historiens n'ont pas su apprécier à sa juste mesure l'étendue de l'oralité dans les *Translation Studies* : « Indeed, it might be argued that the hold of literacy on our analytical worldview means that we tend to exaggerate the importance of textual translation and ignore the far-reaching historical and political effects of interpreting encounters. » (2002 : 48)

L'auteur met en évidence en effet le peu de considération dont jouit l'interprétation orale dans le milieu académique alors qu'il s'agit de la forme de traduction la plus répandue (2002 : 46). Il découle également de cette constatation que la question du pouvoir, qui est intrinsèque à la définition, au contexte et à la pratique de l'interprétation est fort négligée dans les *Interpreting Studies*, dorénavant *IS*. Cronin prône par conséquent une approche qui éclaire le rôle de l'interprète dans différents contextes politiques et historiques, avec un focus sur l'interprète autochtone, l'interprète hétéronome et l'interprète autonome (cf. Chapitre 2).

1.1.4 Tradition orale en Afrique

Nous l'avons dit : en Afrique l'oralité prime sur l'écrit. De ce fait les griots et les savants ont développé une mémoire peu commune qui leur permet de garder trace des événements. Amadou Hampaté Bâ a longtemps défendu cette particularité et il nous en fait part dans sa préface de *L'étrange destin de Wangrin* (1973), où il prend soin de noter noir sur blanc tout ce que Wangrin récitera, afin de le sauver de l'oubli.

Ainsi, selon ce même auteur, la tradition orale occupe une place importante dans l'histoire africaine. Cette affirmation est d'autant plus pertinente que l'histoire de l'AOF a pour l'essentiel été écrite à partir des sources orales transmises par les indigènes. Cela emmène l'auteur à affirmer que :

Ce qui est en cause derrière le témoignage lui-même, c'est bien la valeur de l'homme qui témoigne [...] Or, c'est dans les sociétés orales que non seulement la fonction de la mémoire est la plus développée, mais que le lien entre l'homme et la parole est le plus fort. Là où l'écrit n'existe pas, l'homme est lié à sa parole, il est engagé par elle. Il est sa parole, et sa parole témoigne de ce qu'il est.

(Bâ, 1980 : 190)

Ce manque d'éléments écrits rend la tâche certes plus complexe, mais pas pour autant moins intéressante. A partir de la littérature disponible, un travail d'analyse sur les intermédiaires et les interprètes pendant la période coloniale et en particulier en AOF a été mené.

Tout le problème, pour certains chercheurs, est de savoir si l'on peut accorder à l'oralité la même confiance qu'à l'écrit pour témoigner des choses du passé. A notre avis, le problème est ainsi mal posé. Le témoignage, qu'il soit écrit ou oral, n'est finalement qu'un témoignage humain et vaut ce que vaut l'homme.

(Bâ, 1980 : 191)

Nous nous alignons ainsi aux propos de Bâ et plaidons la légitimité de l'oralité face à la pénurie de sources écrites. Car :

L'écriture est une chose et le savoir en est une autre. L'écriture est la photographie du savoir, mais elle n'est pas le savoir lui-même. Le savoir est une lumière qui est en l'homme ; héritage de ce qui lui a été transmis. La parole EST l'homme. Le verbe est créateur. Il maintient l'homme dans sa nature propre. Apprenez que dans mon pays, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle.

(Konaté, 2005 : 58)

Il n'est point utile ni équitable d'employer les mêmes critères pour des systèmes différents. Il nous incombe de trouver des alternatives là où des éléments nous font défaut. L'approche interdisciplinaire ici choisie a donc le but de combler un vide.

Si l'on en croit Cronin (2002 : 47), Ong affirmait que « [...] freeing ourselves of chirographic and typographic bias in our understanding of language is probably more difficult than any of us can imagine ». Le milieu académique eurocentrique tel que nous le connaissons est ancré aux sources écrites, à la plume, au récit noir sur blanc, faute de quoi un événement pourrait même ne pas avoir eu lieu s'il n'a pas été mentionné sur papier. « Literates have generally failed to recognize the sophistication of oral thinking [...] » (2002 : 48), comme s'ils avaient oublié que la parole est à l'origine de tout, qu'elle vient bien avant le texte.

Jan Vansina fut historien, anthropologue et l'un des chercheurs et africanistes les plus éminents. Dans *Oral Tradition as History*, 1985 il défend et analyse la valeur historique des traditions orales chez les peuples sans écriture de l'Afrique centrale.

Par tradition orale il entend et les contenus transmis et la transmission en soi des contenus :

The expression “oral tradition” applies both to a process and to its products. The products are oral messages based on previous oral messages, at least a generation old. The process is the transmission of such messages by word of mouth over time until the disappearance of the message. Hence any given oral tradition is but a rendering at one moment, an element in a process of oral development that began with the original communication.

(Vansina, 1985 : 3)

Chaque tradition orale n’est donc que le fruit d’une version produite à un moment déterminé, un maillon dans la production orale qui a sa source dans la communication originale. Chaque version sera différente en fonction du stade à laquelle elle a été créé.

Retenons que l’objectif primaire de l’information dans le contexte de l’AOF est de mettre au courant d’un évènement qui a eu lieu récemment mais dont notre audience n’est pas à connaissance. Ces informations doivent relever de quelque intérêt pour l’audience. Plus l’information est inédite, plus elle aura la probabilité de se répandre.

(*ibidem*, 1985 : 5)

Il est vrai que les témoignages oculaires, les rumeurs ou commérages sont potentiellement personnels et partiels. La tradition orale se distingue des informations car elle n’est pas relative aux faits qui se déroulent en contemporain, elle se crée au fil du temps. Les traditions orales ont fait l’épreuve du temps, de bouche à oreille.

The two situations typically are very different with regard to the collection of sources as well as with regard to their analysis; oral historians typically interview participants in recent or very recent events, often of a dramatic nature, when historical consciousness in the communities involved is still in flux. Some of them call this “immediate history.” Interviews of this nature are always compared to available written or printed information and, if possible, also information from radio and television as well. The goal is to save sources from oblivion, to come to a first assessment of the events/situations studied, and to promote consciousness among the actors of the happenings themselves.

(*ibidem*, 1985 : 13)

Cette définition de la tradition orale nous sert de préambule pour cibler le rôle de la tradition orale comme source historique.

We are now ready to define oral traditions as verbal messages which are reported statements from the past beyond the present generation. The definition specifies that the message must be oral statements spoken, sung, or called out on musical instruments only. This distinguishes such sources not only from written messages, but also from all other sources except oral history. The definition also makes clear that all oral sources are not oral traditions. There must be transmission by word of mouth over at least a generation.

(*ibidem*, 1985 : 28)

L'historien identifie ici la tradition orale comme source. Certains affirment que les contenus transmis par voie orale sont principalement des stéréotypes et des clichés, mais cette théorie est excessivement réductrice : « Much can be learned about the past from oral sources that are not concerned with the past and hence testify despite themselves. Indeed, that characteristic makes them more reliable precisely because they are unconscious contributions. » (*ibidem*, 1985 : 29)

Du point de vue des historiens, l'élément qui permet à la tradition orale de relever d'une source est sa résistance au temps, c'est-à-dire la capacité de la transmission orale de remonter à une génération précédente à la génération contemporaine. (*ibidem*) Ces sources sont authentiques tant que d'autres n'en contestent pas la légitimité. Nous ne serons pas surpris d'apprendre que cette théorie soulève un scepticisme considérable.

Having described oral traditions in this chapter I can now turn to the application of the rules of evidence to them, and to begin with, how a tradition relates to a text that stems from it. As historians we deal with stable texts, permanent messages. But this record is only one manifestation occurring only once in a stream of renderings or performances. Can we accept a text as a valid rendering of a tradition?

(*ibidem*, 1985 : 32)

Vansina poursuit le débat sur la légitimité du texte écrit qui prend la place du récit oral. La question qu'il se pose ensuite est liée à la véracité des sources, qui en réalité n'en est pas une, selon lui : « The task of a historian working with written documents starts when he or she finds or takes up such a document and begins to read it. There is no relation at all between the historian on the one hand and the ready-made document that confronts him or her on the other. » (*ibidem*, 1985 : 33)

Dans ce mémoire nous partageons la définition de l'objectif des historiens tel que Jan Vansina le définit plus haut. Notre seul questionnement sera lié aux sources documentaires mêmes et non pas à leur rapport avec la source orale à l'origine de leur création.

There is no relation at all between the historian on the one hand and the ready-made document that confronts him or her on the other. Hence the classical rules of evidence are straightforward. What is this document, both physically and as a message? Is it an original, written by the person who composed it? Is it authentic, truly what it claims to be, or is it a forgery? Who wrote it, when, or where? Once the answers to these questions are known an internal analysis of the content can proceed. As long as they are not known, one does not know to what, if any, analysis

of content they relate. So the analysis of the document itself comes first. But to historians dealing with oral tradition the situation is very different. Some of these are indeed faced with a piece of writing that claims to be the record of a tradition. The usual questions must be asked, but will refer only to the record, not to the tradition itself.

(ibidem)

Traditionnellement la vérification des sources documentaires est établie, mais la donne change en ce qui concerne les sources orales. Le questionnement s'adressera aux documents mêmes, pas à la tradition orale qu'ils reportent.

Qui dit tradition en histoire africaine dit tradition orale, et nulle tentative de pénétrer l'histoire et l'âme des peuples africains ne saurait être valable si elle ne s'appuie pas sur cet héritage de connaissances de tous ordres patiemment transmis de bouche à oreille et de maître à disciple à travers les âges. On a longtemps pensé, dans les nations modernes où l'écrit prime le dit, où le livre est le principal véhicule du patrimoine culturel, que les peuples sans écriture étaient des peuples sans culture.

(Bâ, 1980 : 192)

Nous devrions considérer ce positionnement comme obsolète, prendre conscience que le savoir est protéiforme et que les règles du jeu telles que nous les connaissons ne sont pas des dogmes. Il nous incombe d'adopter et développer les outils capables d'en saisir les nombreuses facettes, plutôt que de l'emprisonner sous des filtres limitants.

La célèbre phrase « En Afrique, quand un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle. » est largement connue. Or on ignore souvent que cette phrase est attribuée à Amadou Hampaté Bâ, et on sait encore moins que l'auteur y a apporté de nouveaux éléments. Lors d'un appel à la préservation de la littérature orale africaine à l'UNESCO, à l'occasion du Festival des Arts nègres à Dakar en 1966, Bâ ira plus loin en affirmant : « En Afrique, chaque fois qu'un vieillard traditionnaliste meurt, c'est une bibliothèque inexploitée qui brûle ».

Notre objectif est d'exploiter ces bibliothèques brûlées, ou plutôt d'en récupérer les débris.

CHAPITRE 1. L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

L'apparition du métier d'interprète en Afrique occidentale est une conséquence directe de l'implantation des régimes coloniaux dans le continent (Mopoho, 2001 : 616). Pour les colonisateurs la mission civilisatrice consistait à établir l'ordre et l'état de droit dans les territoires conquis, mais ils n'auraient pas pu mener à bien ce projet sans l'aide d'intermédiaires et d'interprètes, qui se révélaient essentiels à la réussite des opérations du système colonial (Lawrance, Osborn et Roberts, 2006 : 11) ; raison pour laquelle les fonctionnaires coloniaux recouvrent une importance primordiale à l'établissement et au maintien de l'empire colonial (*ibidem*).

Dans ce mémoire, le projecteur sera braqué sur le territoire qui comprend la Fédération des colonies françaises, dirigée par un gouverneur général (puis haut-commissaire).

1.2.1 Organisation de l'AOF

L'installation d'un système juridique et administratif tel celui de l'Afrique Occidentale Française n'aurait pas pu voir le jour sans la coopération du personnel indigène.

L'AOF est un gouvernement colonial créé en 1895 et regroupant une fédération des territoires du Sénégal, de la Mauritanie, du Soudan français, du Haute Volta (actuel Burkina Faso), de la Guinée française, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey. Sa capitale était Dakar (Saint-Louis de 1895 à 1902, puis Dakar, de 1902 jusqu'en 1960).

Le métier d'interprète en époque coloniale a surgi principalement en raison des besoins de communication de l'administration française. Les colons français nécessitaient d'intermédiaires connaissant les langues locales et le français.

Les premiers intermédiaires à l'époque coloniale ont été formés directement par les colonisateurs, les commerçants et les explorateurs. Certains Européens amenaient des autochtones avec eux lors de leurs expéditions afin de les former et de leur apprendre leur langue. Karttunen (1994 : 249) révèle qu'à l'instar des Espagnols au Yucatan et au

Pérou, les Anglais et les Portugais enlevaient des autochtones de la région du Cap et les amenaient respectivement en Angleterre et à l'île de Java pour en faire des interprètes.

Les colonisateurs faisaient initialement recours à quiconque, afin de se faire respecter dans les territoires colonisés. Ensuite la sélection et le recrutement de ces derniers seront mis en place, mais rarement respectés.

Il était recruté tantôt parmi les autochtones visiblement plus éveillés et un peu plus vaillants, balbutiant et écrivant quelques mots allemands, anglais et même français ; tantôt parmi les meilleurs élèves du bachotage du temps d'occupation militaire. Bref, il était le "borgne au pays des aveugles"

(1963 : 17)

Moukouri nous indique en effet que le fonctionnaire indigène était rarement un élément de choix.

1.2.2 Les guides-interprètes

Au début du XVIIIème siècle, avec les premières explorations, les interprètes étaient des guides-interprètes : métier hybride entre le *boy* commissionnaire, le guide et l'interprète.

Si nous tâchions d'identifier ce que l'interprète à l'époque colonial a pu être, nous nous apercevrons rapidement que la traduction en soi ne représente qu'une couleur de la vaste palette des missions à accomplir par ce fonctionnaire africain colonisé.

On assiste à partir du XVIIIème siècle à la parution des guides-interprètes qui sont, comme l'observe Brunshwig (1976 : 5), engagés « pour les besoins de la cause [et] abandonnés à la fin de l'exploration ou de l'expédition ».

Comme le suggère son titre professionnel, le guide-interprète aide les explorateurs à découvrir l'intérieur du continent et sert de médiateur entre eux et les populations locales. L'activité d'interprétation porte sur des actes discursifs qui varient selon les hasards des voyages, et qui peuvent aller des procès aux négociations diplomatiques, en passant par les enquêtes ethnographiques, la conclusion de traités, la reconnaissance militaire, les transactions commerciales, etc. Le métier du guide interprète est précaire et la durée des contrats de service correspond à celle de la mission pour laquelle ils ont été engagés.

(Mopoho, 2001 : 616)

Certes il ne manquait pas des cas où les administrateurs européens apprenaient les langues véhiculaires telles que le *Pidgin English* ou le *swahili* lors de leurs expéditions. Au XVIIIème siècle, avec l'exploration de l'intérieur du continent, on assiste à une intensification des activités d'interprétation. Au vu des échanges au fur et à mesure plus complexes, un encadrement de ces fonctionnaires s'avérait nécessaire. D'autre part, « les limites budgétaires des colonies et les difficultés de recrutement du personnel européen devaient rendre le recrutement d'auxiliaires africains indispensable pour maintenir un édifice colonial à moindre coût » (Eckert et Klein, 2006). Ce n'est qu'en raison d'une pénurie chronique de personnel européen, que tous les autochtones lettrés qui le désirent sont recrutés dans la fonction publique, comme cadres indigènes. Parmi ces derniers, l'interprète occupe une place de choix : attaché au service du commandant local, il est l'Africain le plus proche du centre du pouvoir (Mopoho, 2001 : 615).

1.2 Formation des interprètes coloniaux

Dans la démarche d'encadrement de la fonction s'inscrit l'*École d'Otages* à Saint Louis (Sénégal) créé par le Gouverneur Faidherbe en 1855, rebaptisée en 1894 *Ecole des Fils de Chefs et interprètes*. La même école que Wangrin⁵ fréquentera et où les fils des chefs autochtones étaient envoyés sous prétexte de les élever à la française et en même temps avoir un certain pouvoir sur le personnel colonisé. Cet établissement avait en effet l'objectif de promouvoir l'apprentissage de la langue française dans le continent africain et l'instaurer comme *lingua franca*. Voici un extrait du discours que le commandant de cercle tient à Wangrin pour sa première affectation à l'issue de sa formation.

Tu es appelé à créer une école dans une ville fanatique et dans un pays incomplètement soumis à la France, ta tâche, jeune homme, comportera, je le sens, beaucoup plus d'épines que de fleurs. Mais si tu restes fidèle à ta promesse de servir la France de tout ton cœur et de toute ton âme, avec toutes tes forces, tu trouveras auprès de ton commandant de cercle sollicitude et appui. Par contre, le représentant de la France que je suis dans ce pays ne tolérera aucune défaillance ni aucun faux-fuyant. Il faut que tu payes les bienveillances que tu dois à la France en la faisant aimer et en répandant sa langue et sa civilisation. Ce sont là les deux plus beaux cadeaux que

⁵ Personnage principal d'Amadou Hampâté Bâ, *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*, Paris, 1973.

l'histoire humaine ait faits aux Noirs de l'Afrique. Oui, nous avons mission de faire le bonheur des Noirs, au besoin malgré eux.

(Bâ, 1973 : 33)

La dernière phrase de ce discours concentre la mission civilisatrice mentionnée dans la méthodologie. Par le biais de cette démarche le commandant a pour but de faire de Wangrin un pion. Il recrute en quelque sorte Wangrin et en fait un allié qui puisse garantir le contrôle sur un territoire où l'emprise française n'est pas totalement solide. Du point de vue stratégique il est bien plus simple d'accorder obéissance à un autochtone plutôt qu'au colonisateur.

1.3.1 Rôle stratégique des interprètes coloniaux

Pour les chefs coloniaux l'interprète était soit un pion sous son emprise, soit un redoutable ennemi dont il fallait prendre ses gardes vu son rapport privilégié avec les autochtones. Si l'interprète s'interposait comme obstacle aux plans du commandant, il était facilement limogé. Amadou Hampâté Ba nous décrit dans *Oui mon commandant* et *L'étrange destin de Wangrin* combien il était simple pour un administrateur français de se tirer impunément de toute sorte de mauvaise action « [...] quel que soit son grade, l'agent indigène reste subordonné au fonctionnaire ou agent européen » (Moukouri, 1963 : 26).

Cette attitude se manifeste nouvellement dans le contexte d'une fraude organisée par le commandant de cercle de Villermoz qui voit son interprète Wangrin comme complice. Il s'agissait d'une affaire de subtilisation de bovins invendables qui étaient saisis et revendus par le commandant et Wangrin pour leurs gains personnels. Le cas surnommé « l'Affaire des bœufs » a fini par être découvert et jugé au parquet de Bamako.

Wangrin savait également qu'une affaire dans laquelle un Européen se trouvait justement ou injustement impliqué serait bien difficile à trancher à la colonie. Sans doute préférerait-on étouffer n'importe quel crime plutôt que de condamner un Européen, à plus forte raison si ce dernier était un agent de l'autorité. Il en allait du prestige des colonisateurs, et la politique menée en ce domaine ne s'embarrassait pas de problèmes de conscience.

(Bâ, 1973 : 81)

Wangrin, cependant, avec sa ruse et sa cupidité, joue son rôle dans le seul but de s'enrichir, en essayant de s'attirer les bonnes grâces des différents commandants auxquels il est affilié et en balayant sur son chemin tous ceux qui l'empêchent d'atteindre son but. Il fait amplement usage de son polyglottisme et sa position d'influence pour se sortir des pièges que ses rivaux lui tendent et rétorquer à ces vexations.

L'interprète colonial en arrive même à déterminer le sort de son pays : de simple *écrivain-interprète* dans l'empire colonial, Jacques Kuoh Moukouri sera à l'origine des événements qui mèneront à l'acquisition de l'indépendance au Cameroun. Il sera ensuite nommé Ambassadeur du Cameroun en France en 1959. Nous observons dans ces circonstances combien le principe de l'impartialité est à maintes reprises violé dans le cadre de l'interprétation coloniale (Kalina, 2015 : 73).

Les intermédiaires grâce à leurs relations privilégiées détiennent une grande autonomie et un statut privilégié dans la première phase de conquête des colonies (Lawrance, 2006 : 13). Selon le rôle stratégique ou le service qu'ils pouvaient rendre à l'administration coloniale, des simples intermédiaires pouvaient facilement devenir chefs.

Le recrutement du personnel colonial sera ensuite encadré, nous l'observerons dans le détail au paragraphe 1.4.

L'ouvrage démontre de manière précise le rôle central joué par les intermédiaires, en particulier pour la période 1870-1918 (premier chapitre de l'ouvrage), dans les régions nouvellement colonisées, ce qui leur permettait de développer une grande autonomie, forts de leurs relations privilégiées, voire – et c'est là l'un des premiers constats fascinant de l'ouvrage –, dans une certaine mesure, de leurs relations d'égal à égal avec le colonisateur.

(Lawrance, 2006 : 20)

L'interprète colonial détient une certaine influence, il est érigé au rôle de conseiller, comme relaté dans différents épisodes sur lesquels nous nous attarderons dans le Chapitre 2. Il apparaît comme la véritable cheville ouvrière de l'administration coloniale. (Mopoho, 2001)

1.4 Statut et hiérarchie des interprètes coloniaux

La mise en place des cadres se fera en fonction des réalités locales et de la volonté des autorités administratives de chaque territoire. Des cadres locaux d'interprètes indigènes sont créés successivement au Dahomey (actuel Bénin) en 1892, au Soudan (actuel Mali) en 1895, en Côte- d'Ivoire en 1897, en Guinée en 1901, en Mauritanie en 1906, au Haut-Sénégal (actuel Sénégal) et au Niger en 1910, en Afrique équatoriale française (Gabon, Congo, Tchad, Oubangui : actuelle République Centrafricaine) en 1914 (Brunschwig, 1977 : 7).

1.4.1 Classement des interprètes

Les interprètes étaient classés et rémunérés en fonction de la complexité de la tâche qu'ils accomplissaient.

Les épreuves de médiation linguistique sont réparties comme suit :

a) interprètes de première classe :

- interprétation en français ou en arabe ;
- narration d'un fait ;
- explications ou détails sur tous les points du service général ;
- lecture puis traduction écrite et orale d'une lettre et d'un passage d'arabe manuscrit ;
- traduction écrite du français en arabe d'une proclamation ou d'un document analogue.

b) interprètes de deuxième classe :

- interprétation portant sur des transmissions d'ordres ;
- explications, renseignements divers sur la topographie, le service, etc. ;
- traduction en français d'une lettre ordinaire et d'un passage d'un ouvrage arabe imprimé ;
- traduction en arabe d'un ordre comportant quelques détails.

c) interprètes de troisième classe :

- interprétation orale portant sur les points ordinaires du service ;
- lecture et traduction orale et par écrit d'une lettre arabe d'un style simple ;
- traduction en arabe d'une lettre, d'un avis ou d'un ordre comportant des idées assez simples.

Chaque grade et à sa fois divisée en plusieurs classes et il n'est pas possible d'enregistrer un écart significatif dans la rémunération des interprètes d'une classe à l'autre. (Mopoho, 2001 : 618)

1.4.2 Encadrement de l'interprète dans l'administration coloniale

Si les interprètes indigènes furent fondamentaux pour les Français, ils étaient loin de jouir des mêmes droits. Pour le dire avec les mots de Bâ (1994 : 228),

sous l'effet de la colonisation, la population de l'AOF était divisée en deux grands groupes, eux-mêmes subdivisés en six classes qui vinrent se superposer aux classes ethniques naturelles. Le premier était celui des citoyens de la République française, le second celui des simples sujets.

Le premier groupe incluait trois classes :

- les citoyens *français pur sang*, nés en France ou Européens naturalisés français ;
- les *citoyens français des quatre communes de plein exercice* du Sénégal (Gorée, Saint-Louis, Dakar et Rufisque) ;
- enfin les *Africains naturalisés citoyens français*.

Tous jouissaient des mêmes droits (en principe) et relevaient des tribunaux français.

Le second groupe, celui des *sujets*, comprenait à son tour trois classes : au sommet de la hiérarchie venaient les :

- *sujets français* du Sénégal, qui jouissaient d'une situation privilégiée par rapport à ceux des autres pays et auxquels on évitait de se frotter, par peur de répercussions judiciaires ou politiques ;
- puis venaient, dans les autres territoires, les *sujets français " lettrés "* (c'est-à-dire scolarisés ou connaissant le français) ;

- et les *sujets français "illettrés"* (uniquement du point de vue du français, cela va de soi).

La société avait également élaboré sa propre classification basée sur l'humour et qui réduisait la population à quatre classes :

- les *blancs-blancs* (ou *toubabs*), qui comprenait tous les Européens d'origine ;
- celle des *blanc-noirs*, qui comprenait tous les indigènes petits fonctionnaires et agents de commerce lettrés en français, travaillant dans les bureaux et factoreries des blancs, blancs qu'ils avaient d'ailleurs tendance à imiter ;
- celle des *nègres des blancs*, qui comprenait tous les indigènes illettrés mais employés à titre quelconque par les *blancs* ou les *blancs-noirs* (domestiques, boys, cuisiniers, etc.) ;
- enfin celle des *noirs*, c'est-à-dire les Africains restés pleinement eux-mêmes et constituant la majorité de la population. C'était le groupe supportant patiemment le joug du colonisateur, partout où il y avait joug à porter.

Au sein de l'administration coloniale en AOF, il existe deux types de cadres : le cadre indigène, constitué exclusivement des corps du personnel autochtone, et le cadre général, composé des corps du personnel européen. Le cadre indigène est placé sous l'autorité du gouverneur de la colonie, tandis que le cadre général se trouve sous la tutelle directe du ministre des Colonie (Mopoho, 2001 : 620). Le cadre indigène est un cadre subalterne, soumis en tout point de vue au cadre général : « [...] quel que soit son grade, l'agent indigène reste subordonné au fonctionnaire ou agent européen ». (Moukouri 1963 : 26). Les dynamiques de rapport entre interprètes et commandants seront analysées davantage au troisième Chapitre. (cf. 3.2)

1.4.3 Recrutement et formation

Tous les cadres créés contiennent des dispositions relatives à la hiérarchie, au solde, au classement, à l'effectif, au recrutement, au stage, à la nomination, à l'avancement, à la promotion, aux congés, à la discipline et au licenciement.

Si l'on en croit Mopoho (2003 : 617), certains cadres comportent des titres supplémentaires portant notamment sur la prestation de serment (Algérie), l'uniforme de travail (Guinée, Dahomey et Côte-d'Ivoire), la pension de retraite (en Afrique Equatoriale Française, dorénavant : AEF), les déplacements et les indemnités de route (AEF).

Les modalités de recrutement restent très vagues dans la grande partie des textes disponibles : on se contente d'indiquer la tranche d'âge nécessaire à exercer la profession (18 à 25 ans en AOF, 16 à 30 ans en AEF), que l'interprète doit être de « moralité parfaite », posséder des connaissances « sérieuses », « suffisantes » ou « étendues » de la langue française, maîtriser les « idiomes indigènes » de la région et fournir un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin. Certains textes mentionnent spécifiquement que les candidats doivent être d'anciens élèves des écoles reconnues par le gouvernement.

Nous reportons ici le cas de Romo Sibédi, interprète du grand commandant de Yagouwahi, concitoyen de Wangrin qui ayant obtenu le grade de sergent, s'engagea dans le corps des gardes de cercle. « Il gravit rapidement tous les échelons et fut libéré avec le grade de brigadier-chef. C'est en récompense des bon services rendus à la France qu'il avait été nommé interprète indigène » (Bâ, 1992 : 101) C'est la raison pour laquelle Wangrin, attirée par la condition et l'aise dans lesquels vivait ce premier, lui indiqua ouvertement sa volonté de le supplanter :

Je trouve qu'un ancien conducteur de mulets, bien qu'il soit successivement devenu sergent de tirailleurs sénégalais, brigadier-chef de gardes et finalement interprète, ne cessera jamais d'être un valet. Il serait inconvenant qu'un "goujat"⁶ se pavanât dans un paradis, y assourdissant tout le monde avec les accents de son "forofifon naspa"⁷, alors que des hommes lettrés, sur qui doivent descendre bénédiction et miséricorde du ciel et France, peinent dans l'enfer de la pauvreté.

(*ibidem*)

Il dévoile ainsi à son ennemi ses intentions d'usurper sa place. La place d'interprète revient à lui car mieux éduqué que Romo Sibédi, ce dernier étant à ce poste privilégié

⁶ On appelait ainsi les « suivants » accompagnant les militaires pour servir comme manœuvres à tout faire. (Bâ, 1992 : 370)

⁷ Version simplifiée du français utilisée dans les colonies d'Afrique-Équatoriale française et d'Afrique-Occidentale française au début du XXe siècle, et en particulier dans les régiments de tirailleurs sénégalais. https://fr.wiktionary.org/wiki/forofifon_naspa

que par le biais de ses connaissances : Wangrin n'a aucune intention d'ignorer cette situation, vu ses ambitions.

Un cas analogue est celui de Boubou Penda, interprète de l'administrateur colonial Ernest Noirot dans la province Fouta Jallon, en Guinée. Il s'agissait d'un ancien soldat libéré de l'armée qui, en récompense de ses bons services France à la France, avait été promu interprète indigène. Il n'avait pas été formé à l'école des otages non plus et il ne faisait certes pas preuve de vertus telles que la « moralité parfaite » évoquée plus haut. En effet, « cet interprète dont le pouvoir paraissait sans limite, volait, violait, enlevait les femmes impunément » (Tryuk, 2013 : 219). Dans le système français instauré dans les colonies, Boubou Penda occupait le poste d'interprète de IIIe classe. Nous reviendrons sur son parcours dans le deuxième chapitre. (cf. 2.2.3)

1.4.4 Rémunération

Si l'on se penche sur la rémunération, nous noterons que celle-ci est effectuée à l'échelle de l'armée. Les interprètes étaient au fond considérés comme des fonctionnaires, au point que les différents grades de l'armée servent de base au calcul de leur salaire, de leur pension, de leurs indemnités en cas de captivité, de leurs congés, de leur âge de départ à la retraite. (Mopoho, 2006 : 622) Une loi du 25 août 1865 stipule qu'à des fins d'évaluation du montant de la pension de retraite, la base de calcul est « plus élevée que chef de bataillon » pour l'interprète de première classe, « entre capitaine et chef de bataillon » pour l'interprète titulaire de deuxième classe, « entre lieutenant et capitaine » pour l'interprète titulaire de troisième classe, moins que lieutenant » pour l'interprète auxiliaire de première classe, et « moins que sous-lieutenant » pour l'interprète auxiliaire de deuxième classe; l'interprète principal reçoit une pension de retraite équivalente à celle d'un lieutenant-colonel, tandis que pour les « frais de route des militaires isolés », il est traité comme un chef de bataillon. (ibidem)

En plus, bien que l'échelle salariale du corps des interprètes soit comparable à celle des autres corps indigènes similaires (cf. Tab 1B), les interprètes bénéficient souvent de nombreuses primes et indemnités. Par exemple, en AOF, on verse de manière presque

automatique aux interprètes une prime d'enseignement, parce qu'ils sont souvent appelés à suppléer les instituteurs ; en accompagnant son « commandant » partout, l'interprète accumule aisément les primes de déplacement chaque mois ; de plus, l'interprète est autorisé à percevoir des frais quand ses services sont sollicités par des particuliers (Mopoho, 2006 : 623).

ANNEXES

Annexe 1A : Grades, classes et échelles de salaire
des corps des interprètes en A.O.F et en A.E.F
(1910-1914).

Grades et classes	Solde annuel (en francs)	Territoire ou Région
Interprète en chef	4000	Mauritanie
Interprète principal hors classe	4000	Dahomey
Interprète principal de 1 ^{re} classe	4000	A.E.F
	3600	Dahomey
	3600	Guinée
	3600	Haut-Sénégal et Niger
	3600	Mauritanie
Interprète principal de 2 ^e classe	3500	A.E.F
	3300	Dahomey
	3300	Guinée
	3300	Mauritanie
	3000	Haut-Sénégal et Niger
Interprète principal de 3 ^e classe	3000	A.E.F
	3000	Dahomey
	3000	Guinée
	3000	Mauritanie
	2600	Côte-d'Ivoire
Interprète principal de 4 ^e classe	2600	A.E.F
	2400	Côte-d'Ivoire
Interprète de 1 ^{re} classe	2600	Dahomey
	2600	Guinée
	2500	Mauritanie
	2400	Dahomey
	2400	Haut-Sénégal et Niger
	2200	A.E.F
Interprète de 2 ^e classe	2400	Côte-d'Ivoire
	2400	Dahomey
	2400	Guinée
	2100	Mauritanie
	2000	Dahomey
	2000	Haut-Sénégal et Niger
	2000	Côte-d'Ivoire
1800	A.E.F	
Interprète de 3 ^e classe	2200	Dahomey
	2200	Guinée
	1800	Côte-d'Ivoire
	1800	Mauritanie
	1600	Haut-Sénégal et Niger
	1500	A.E.F
Interprète de 4 ^e classe	2000	Dahomey
	2000	Guinée
	1600	Côte-d'Ivoire
	1500	Mauritanie
	1200	A.E.F
	1200	Haut-Sénégal et Niger
Interprète de 5 ^e classe	1800	Dahomey
	1400	Côte-d'Ivoire
	1200	Mauritanie
Interprète de 6 ^e classe	1600	Dahomey
	1200	Côte-d'Ivoire

Interprète-adjoint ou auxiliaire de 1 ^{re} classe	1800 1400 1000 1000 900	Guinée Dahomey Côte-d'Ivoire Mauritanie Haut Sénégal et Niger
Interprète-adjoint ou auxiliaire de 2 ^e classe	1600 1200 800 800 700	Guinée Dahomey Côte-d'Ivoire Mauritanie Haut Sénégal et Niger
Interprète-adjoint ou auxiliaire de 3 ^e classe	1400 1000 600 600 600	Guinée Dahomey Côte-d'Ivoire Mauritanie Haut Sénégal et Niger
Interprète-adjoint ou auxiliaire de 4 ^e classe	1200 900 480	Guinée Dahomey Côte-d'Ivoire
Interprète-adjoint ou auxiliaire de 5 ^e classe	1000	Guinée
Interprète stagiaire	800 600 360	A.E.F. Guinée Côte-d'Ivoire

Source: J.O. de l'A.O.F. pour le Haut-Sénégal et Niger (1910), pour la Mauritanie (1912), la Côte-d'Ivoire (1912) et le Dahomey (1914); J.O. de Guinée (1914); J.O. de l'A.E.F. (1914).

Annexe 1B: À titre comparatif, grades et soldes de quelques autres corps de l'administration coloniale

a) Cadre des infirmiers indigènes de l'Assistance médicale indigène (Territoires occupés de l'ancien Cameroun, J.O.T.A.C.O. arrêté du 6 novembre 1919).

Infirmier principal de 1 ^{re} classe	2400
— 2 ^e classe	1800
— 3 ^e classe	1500
Infirmier de 1 ^{re} classe	1200
— 2 ^e classe	1080
— 3 ^e classe	900
— 4 ^e classe	840
infirmier stagiaire	720

b) Cadre local indigène des Postes et Télégraphes (Haut-Sénégal et Niger, J.O.A.E.F. arrêté n° 948 du 24 août 1910)

1^{er} Agents

Commis principaux hors classe	4000
— de 1 ^{re} classe	3600
— de 2 ^e classe	3300
— de 3 ^e classe	3000
Commis de 1 ^{re} classe	2700
— 2 ^e classe	2400
— 3 ^e classe	2100
— 4 ^e classe	1800
— 5 ^e classe	1500
— 6 ^e classe	1200
— 7 ^e classe	900

2^e Commis auxiliaires

Commis auxiliaires de 1 ^{re} classe	1800
— 2 ^e classe	1600
— 3 ^e classe	1400
— 4 ^e classe	1200
— 5 ^e classe	1000
— 6 ^e classe	800
— 7 ^e classe	600

3^e Sous-agents

Chefs-surveillants de 1 ^{re} classe	1500
— 2 ^e classe	1200
Surveillants de 1 ^{re} classe	960
— 2 ^e classe	840
— 3 ^e classe	720
— 4 ^e classe	600
— 5 ^e classe	480
Auxiliaires	420
Chefs-facteurs de 1 ^{re} classe	840
— 2 ^e classe	720
Facteurs de 1 ^{re} classe	600
— 2 ^e classe	480
— 3 ^e classe	360
Convoyeurs de 1 ^{re} classe	600
— 2 ^e classe	480
— 3 ^e classe	420
Aide-mécaniciens de 1 ^{re} classe	900
— 2 ^e classe	840
— 3 ^e classe	720
— 4 ^e classe	600
— 5 ^e classe	480
Auxiliaires	420

c) Personnel enseignant de l'A.O.F. (arrêté du 14 avril 1914, J.O.A.O.F.)

Instituteurs et institutrices du cadre général (européen)

Hors classe	6500 à 7000
1 ^{re} classe	6000
2 ^e —	5400
3 ^e —	4800
4 ^e —	4200
5 ^e —	3600
Stagiaires	3000

Instituteurs et institutrices du cadre indigène (africain)

Hors classe	3300 à 3600
1 ^{re} classe	3000
2 ^e —	2700
3 ^e —	2400
4 ^e —	2100
5 ^e —	1800
Stagiaires	150

CHAPITRE 2. ENCADREMENT DE L'INTERPRETE COLONIAL, DE L'EXCEPTION VERS LA REGLE

VOULOIR ETUDIER L'AFRIQUE EN REJETANT LES MYTHES,
CONTES ET LEGENDES REVIENDRAIT
A VOULOIR ETUDIER L'HOMME
A PARTIR D'UN SQUELETTE DEPOUILLE DE CHAIR, DE NERFS ET DE SANG.
(Bâ, 1994 : 34)

2.1 Interprète colonial : un rôle convoité

Nous savons déjà que les fonctionnaires indigènes étaient recrutés non seulement pour des besoins urgents de traduction, mais de façon plus stratégique pour permettre à la hiérarchie française d'avoir une certaine emprise sur la population locale ; sans oublier que les intermédiaires coloniaux étaient corvéables à merci, qu'ils pouvaient jouer le rôle de cuisinier, garde du corps, coursier ou diplomate, selon les nécessités du commandant (Mopoho, 2005 : 81).

Cependant les interprètes parvenaient à acquérir des positions de richesse et influence au sein de la communauté. Ralph Austen insiste sur le fait que la maîtrise de la langue française a pu permettre à des personnes telles que Amadou Hampaté Bâ, qui était interprète et fonctionnaire, de se frayer un chemin dans le milieu colonial (Klein, 2006 : 276).

Certes la connaissance du français des *blancs*⁸ leur permettait d'acquérir du prestige et du respect face aux commandants. Mais n'oublions pas que les fonctionnaires autochtones à l'époque coloniale n'étaient que des mineurs sortant des écoles primaires et qui maîtrisaient le français à peine au-dessus de la moyenne. Lorsque le commandant convoqua Wangrin, héros de *L'étrange destin de Wangrin* qui nous a inspirés dans la rédaction de ce mémoire, afin de lui adresser sa mission d'instituteur à l'école coloniale il prononça lors de leur premier entretien :

⁸ Les « blancs-noirs » étaient les fonctionnaires et agents indigènes de l'administration, les Européens étant appelés « blancs-blancs » (Ba, 1973 : 108).

Jeune homme, tu n'es pas comme les autres indigènes. Tu es allé à l'école française. Tu y as reçu une bonne éducation morale et intellectuelle. Tu fus un très bon élève et, pour couronner le tout, tu as été major de ta promotion. Je vois que tu as obtenu ton certificat d'études primaires indigène avec la mention 'Très bien.' Ce diplôme t'a ouvert les portes de la plus noble des carrières : l'éducation des enfants, c'est-à-dire la formation des hommes de demain.

(Bâ, 1973 : 33)

Ou encore Jaques Kuoh Moukouri, dont nous discuterons plus amplement au chapitre 2.2.1, quant à l'origine et l'histoire du fonctionnaire indigène nous indique :

Il était recruté tantôt parmi les autochtones visiblement plus éveillés et un peu plus vaillants, balbutiant et écrivant quelques mots allemands, anglais et même français, tantôt parmi les meilleurs élèves du bachotage du temps d'occupation militaire. Bref, il était le borgne au pays des aveugles.

(Moukouri, 1963 : 17)

Comme une grande partie de l'administration coloniale était illettrée, l'autochtone connaissant le français et plusieurs langues locales se révélait donc stratégiquement utile. Au vu de sa position, l'interprète jouait un rôle de premier ordre dans le système colonial :

Les administrateurs coloniaux voyaient en lui un collaborateur inespéré dans des contrées hostiles à la domination étrangère. Les populations africaines posaient sur l'interprète colonial un double regard où transparaissaient le mépris et l'envie.

(Diallo, 2009 : 89)

De même, l'ascension sociale ne dépendait plus de l'héritage ou d'autres critères traditionnels, mais du degré de maîtrise de la langue française et des fonctions que l'on remplissait au sein de l'administration coloniale (Mopoho, 2005 : 77).

Il est vrai qu'au tout début de sa carrière Wangrin, héros de *L'étrange destin de Wangrin ou Les roueries d'un interprète africain*⁹ que nous retrouverons tout au long de ce mémoire et plus précisément au 2.2.2 et 2.2.2.1, rencontre des fonctionnaires coloniaux qui occupaient des postes de renom, mais qui ne maîtrisaient pas correctement le français. Il s'opposera farouchement à l'un deux, Romo Sibédi, devenu interprète du grand commandant de Yagouwahi¹⁰ en guise de récompense pour son service militaire. Wangrin, profondément convaincu de mériter le poste d'interprète officiel du commandant ainsi que ses richesses, plus que Romo Sibédi révélera à ce dernier ses

⁹ Amadou Hampaté Bâ, 1973.

¹⁰ Renommée Ouahigouya, dans l'actuel Burkina Faso.

intentions à la conclusion de son séjour chez son hôte, qui l'accueillit hélas avec grand faste :

Je me dois de te remercier de ta généreuse hospitalité. Je ne me suis jamais aussi bien amusé. Je te dois beaucoup de m'avoir fait découvrir cette ville. Jusqu'ici, je considérais comme des plaisantins ceux qui croyaient à l'existence d'un paradis terrestre. Désormais, je ne leur ferai plus de grimaces car je viens, grâce à toi, de constater qu'il existe sur terre certains endroits privilégiés qui ne sauraient être autre chose qu'une dépendance de l'Eden ! Tu ne saurais donc m'en vouloir si je fais tout mon possible pour revenir servir ici en ton lieu et place.

(Bâ, 1973 : 104-105)

Romo Sibédi est troublé face aux propos de son hôte lui témoignant toute cette ingratitude et lui demande donc de s'expliquer.

C'est clair, pourtant. Je trouve qu'un ancien conducteur de mulets, bien qu'il soit successivement devenu sergent de tirailleurs sénégalais, brigadier-chef de gardes et finalement interprète, ne cessera jamais d'être un valet. Il serait inconvenant qu'un "goujat" se pavanât dans un paradis, y assourdissant tout le monde avec les accents de son « forofifon naspa »¹¹, alors que des hommes lettrés, sur qui doivent descendre bénédiction et miséricorde du ciel et de la France, peinent dans l'enfer de la pauvreté. C'est pourquoi j'ai décidé de revenir ici comme interprète. Je sais que tu ne voudras pas partir de ton plein gré [...]

(*ibidem*)

Avec ce discours s'ouvrent donc les hostilités entre Romo Sibédi et Wangrin, son ennemi historique. Wangrin était prêt à tout pour accaparer le plus grand pouvoir, conscient d'exercer une fonction cruciale à l'époque coloniale. Son *griot*, lors d'un fastueux dîner se mit à chanter les propos suivants à la gloire de son bienfaiteur :

Cependant, bien que le temps ne soit pas favorable aux nègres, tu joues plus que quiconque un rôle de premier plan. N'es-tu pas la bouche des commandants et leurs oreilles ? N'as-tu pas leur confiance ? En vérité, mieux vaut jouir de la confiance du roi que d'être son fils douteux. Or, qui ignore que les commandants ne tranchent jamais une affaire avant que tu ne l'aies instruite, preuve irréfutable de la confiance qu'ils te témoignent ?

(Bâ, 1973 : 69)

Les autorités administratives s'aperçoivent très tôt du rôle stratégique que peuvent jouer les interprètes dans l'espace colonial. Dans une correspondance, le gouverneur du Sénégal et Dépendances souligne en effet « les services chaque jour plus importants que sont appelés à rendre les interprètes des diverses langues que parlent les

¹¹ Pidgin utilisé entre 1860 et 1960 par des soldats ouest-africains et leurs officiers blancs dans certaines colonies françaises et consistant en une version simplifiée du français ; par extension, français simplifié dans sa grammaire et son lexique.

populations placées sous notre autorité ou avec lesquelles nous entretenons des relations politiques et commerciales d'un haut intérêt. » (Brunschwig, 1977 : 7)

2.2 Interprètes coloniaux célèbres

Dans ce mémoire nous prenons en considération Amadou Hampaté Bâ et Jacques Kuoh Moukouri d'un côté et Wangrin, Boubou Penda de l'autre. Chacun d'eux nous permettra de mieux comprendre la condition de l'interprète par le biais de leurs vécus et surtout de leurs œuvres, pour les deux auteurs en particulier (cf. 2.2.1.1).

L'écrivain ivoirien Ahmadou Kourouma précisait dans une interview avec Jean Ouédragogo (2001) concernant le rôle de l'interprète dans son roman *Monnè, outrages et défis* (1990) :

Quand j'étais jeune, c'est-à-dire au temps de la colonisation, avant que les Africains ne sachent lire, écrire, et parler français, l'interprète était un homme très, très important. Il est impossible à la jeunesse aujourd'hui de rendre compte de ce qu'était l'interprète. C'était le vrai, vrai administrateur du Blanc parce que c'est lui seul qui comprenait le Blanc, c'est lui seul qui disait ce que le Blanc avait dit, c'est lui seul qui vivait avec le Blanc. Quand vous arriviez dans une subdivision, c'était l'interprète qui en était le chef parce que personne ne comprenait ce que le Blanc disait.

Ils étaient certes de grande utilité et n'ignoraient point leur rôle stratégique, quoique subordonnés. En effet, c'est précisément en prenant conscience des multiples avantages dont ils jouissaient que de célèbres intermédiaires à l'époque coloniale tels que Wangrin et Boubou Penda réussirent à acquérir une certaine autorité et faire fortune dans l'administration coloniale.

Wangrin n'ignorait point que la carrière d'interprète compte parmi les plus prestigieuses pendant la période coloniale et grâce à sa ruse il deviendra l'un des personnages les plus riches et connus de son époque.

D'autres interprètes ont eu son intuition, tels que Boubou Penda, fidèle interprète d'Ernest Noiroto qui utilisa sans scrupule sa position privilégiée principalement pour agir impunément. Sa corruption allait de pair avec les intérêts du commandant, qui ira même jusqu'à le défendre lorsque ce dernier sera traduit en justice pour ses délits. Œuvrer dans

la société coloniale de l'époque signifiait devoir à tout moment satisfaire son supérieur, c'est à dire le commandant, car la survie de l'interprète pouvait être remise en cause à chaque instant. Mais ce rapport de force n'était pas toujours respecté, comme reporte Osborn :

In an article published in 1922, a high-ranking French colonial official, Camille Guy, wrote about the challenges that African colonial employees presented to French administrators. He noted that administrators find themselves "at the mercy" of their interpreters "who abuse the situation, betray the administrator and sell themselves to the highest offer."

(2006 : 56)

De ce témoignage nous comprenons à quel point l'interprète colonial était dans une position de pouvoir, grâce aux informations qu'il détenait et qu'il était susceptible de vendre au meilleur offrant. Raison pour laquelle nous questionnerons la neutralité de l'interprète à l'époque coloniale, notamment dans le quatrième chapitre.

Par le biais du vécu des quatre cas de figure mentionnés plus haut nous tâcherons de mieux comprendre qui étaient ces intermédiaires. Nous allons en premier lieu interroger les œuvres de Bâ et Moukouri en tant qu'interprètes dont l'honneur n'a pas été terni au vu de leur probité. Et nous verrons en second lieu l'usage démesuré que feront de leur pouvoir Wangrin et Boubou Penda.

Nous nous inspirons également du vécu de Wangrin et Boubou Penda qui nous permettent de braquer le projecteur sur des aspects plutôt complexes concernant les interprètes coloniaux, comme l'abus de pouvoir et les délits que ces derniers commettaient.

2.2.1 Bâ et Moukouri

Jacques Kuoh Moukouri (1909-2002) et Amadou Hampaté Bâ (1901-1991) ont vécu à la même époque, tous les deux en AOF, le premier au Cameroun et le second au Soudan et tous les deux ont servi en tant qu'interprètes dans leurs pays pendant la colonisation. Nous pouvons les ranger parmi les interprètes exemplaires. Ils ont tous les deux reçu une formation élémentaire française mais leurs carrières se sont développées différemment.

The two authors under consideration here, Amadou Hampaté Bâ and Jacques Kuoh Moukouri, entered colonial service only in the 1920s, somewhat after the epoch when, according to Henri Brunshwig, interpreters were indispensable for the French. Their administrative tasks were thus more that of clerks than interpreters, and their exceptional talents eventually took both men well beyond this entire level of employment.

(Austen, 2006 : 159)

Comme Austen nous l'explique, Amadou Hampaté Bâ et Jacques Kuoh Moukouri ont la particularité d'avoir œuvré en tant qu'interprètes non seulement pour des besoins de traductions, mais en tant que véritables fonctionnaires de l'administration coloniale. Moukouri dans son autobiographie *Doigts noirs : je fus écrivain-intrepreète* [sic] *au Cameroun*, 1963 ne se nomme jamais interprète mais plutôt *écrivain-interpreète* au vu des nombreuses tâches administratives qu'il accomplissait :

Au chef-lieu, des Ecrivains sont nommés en titre, chef de bureau tout comme des fonctionnaires européens auxquels ils veulent désormais complètement et entièrement s'assimiler. On en voit qui, par acte de naturalisation, changent même de statut civil.

Dans des régions administratives, d'autres Ecrivains-Interprètes se mettent délibérément dans la position hors cadre pour prendre la succession de leur père à la tête de chefferie traditionnelle. D'autres encore se tâtent sans discrétion pour se découvrir l'arme de politiciens professionnel.

Le gouvernement lui-même n'est pas en reste. Il ne sait plus fixer cet homme. Il ne sait plus le désigner ni lui attribuer une qualification professionnelle. En très peu de temps, changeant son titre, il l'appellera tour à tour Commis, Rédacteur, Secrétaire d'Administration...

Aussi, pour ne pas nous perdre dans cette Tour devenue subitement labyrinthe, invitons le lecteur à serrer le pas derrière l'un de ces écrivains qui veulent poursuivre la carrière dans ce qui pourrait être son orthodoxie : prenons le signataire de ses lignes par exemple.

Recruté en 1926, ce dernier semble représenter l'élément charnière entre les classes de la première heure et celle de Gilles de l'ère du Front populaire. Il est censé être l'alliage des forces statiques, conservatrice des anciens et des forces dynamiques, progressistes des jeunes.

(Moukouri, 1963 : 102)

Dans ces quelques lignes il esquisse son parcours toujours en utilisant la troisième personne pour faire référence à lui-même. Il explicite plus haut combien son rôle était polyvalent ; d'où l'attribution de plusieurs appellatifs. Il existe également une volonté à exercer sa carrière de la façon la plus moralement droite possible.

Moukouri joua un rôle considérable dans l'obtention de l'indépendance de sa patrie, le Cameroun notamment et une carrière dans la diplomatie dans un second moment. Ce dernier en effet occupera la fonction d'Ambassadeur du Cameroun aux Etats-Unis et au Canada en 1963.

2.2.1.1 Bâ et Moukouri de leurs plumes

Nous avons abordé les cas susmentionnés car il s'agit des plus célèbres autobiographies d'interprètes coloniaux en A.O.F. en français dont nous disposons aujourd'hui. Il importe de souligner cet aspect du récit de soi tel que Henri Brunschwig l'explique :

Il est particulièrement difficile de réunir une documentation sur les interprètes. Ils apparaissent constamment et sont insaisissables. Tous les récits de voyage, les rapports administratifs, les propositions de décoration, les correspondances officielles, les annuaires, les Bulletins et Journaux officiels, les diverses séries d'archives, en font mention. Mais rarement on peut reconstituer leur carrière, préciser leur origine, les fonctions qu'ils ont remplies avant leur titularisation comme interprètes, leur niveau d'instruction, l'avenir de leur famille. On erre d'un milieu indigène à l'autre. Essayer de cerner leur groupe qui n'existe pas, car il n'y a que des individus isolés dans des documents éparpillés, de préciser leur rôle sans en exagérer l'évidente importance, est un labeur auquel seul peut s'attacher l'historien qui ne se sent pas obligé d'aboutir et cède à l'attrait sportif de la gageure. Tentons d'abord de les recenser à la veille de l'expansion.

(1977 : 5)

Être raconté et se raconter peut potentiellement changer l'histoire. Si les sources dont nous disposons sur l'époque coloniale sont rédigées principalement par des historiens et des archivistes européens, nous ne pouvons pas affirmer avoir une histoire de l'époque coloniale tout court, mais de l'histoire de l'époque coloniale selon les européens. Ces derniers considéreront donc l'Afrique d'une perspective eurocentrique. Brunschwig nous précise que si d'un côté nous avons des traces du passage des interprètes dans les archives, il n'en est pas de même des récits biographiques de ces derniers. Dans un effort de maintenir l'invisibilité de l'intermédiaire et en limiter la prise de pouvoir, ce dernier n'occupe guère une place considérable dans les archives. Il est certes mentionné mais aucun élément concernant sa vie ou ces fonctions n'apparaît.

Dans la préface de ses mémoires, *Doigts noirs*, Jacques Kuoh Moukouri précise justement que son but est de vouloir se raconter, de sa propre plume. Il s'identifie comme pionnier, conscient d'être parmi les premiers interprètes en A.O.F. à rédiger sa biographie.

Peut-être serait-il plutôt le moment de rechercher et de préserver de la disparition, les matériaux de toute sortes dont notre Histoire, dans sa mission d'éclairer le présent par le passé, pourrait avoir besoin afin qu'en mesurant le chemin parcouru, Elle puisse identifier aussi les écueils qui l'ont jalonné et la manière dont les pionniers les ont affrontés.

L'un de ces pionniers est ici le 'Fonctionnaire indigène de la première heure au Cameroun'. Sa génération bientôt aura complètement vécu et bientôt son nom et son souvenir rentreront dans l'oubli.

Le public, estimons-nous, le connaît mal. Les Jeunes parlent surtout de ses déficiences culturelles et professionnelles.

Ah ! Certes nous ne prétendons pas le réhabiliter ici comme pour effacer ses ombres ou comme pour les renier. Qui n'a pas les siennes ? Nous voudrions uniquement en faisant la narration d'un certain nombre de faits vécus ou connus qu'ignorent souvent ses contemporains, présenter un homme, fixer une époque.

Sans doute et à cause de notre plume déficiente, nous ne saurons non plus, nous-mêmes, retracer entièrement cette longue lutte, ce drame avec ses hauts et ses bas. Nous le déplorons sincèrement. Mais puisse notre vif désir de l'esquisser tout de même compenser et excuser nos insuffisances ! . . .

(Moukouri, 1963 : 10)

Une fois devenu interprète-écrivain, lorsqu'il voudra s'engager dans la politique et jouer un rôle crucial dans l'émancipation de son pays, il sera confronté à des réactions peu enthousiastes, méprisantes. En tant qu'interprète, il demeurerait un individu auquel on n'accorderait guère confiance. « Vu par le 'Commandant' l'écrivain était au fond l'élément le plus dangereux de la politique indigène. Il évoluait trop vite. Ainsi, il devenait le levain qui faisait monter toute la pâte'. Il était à surveiller. » (1963 : 63).

De même, pour les autochtones, l'interprète ne représentait qu'un "délateur salarié". Il n'avait son grade que grâce aux dénonciations qu'il faisait. Il vendait le pays :

Quelques jeunes l'avaient écouté. Plusieurs autres l'avaient traité de lâche et de vendu. Lui lâche et vendu ? Lui qui avait tant à reprocher à l'Administration, à revendiquer pour son pays ? Lui qui voulait tant que le sang de ses compatriotes répandu sur les champs de bataille pour que la France vive servit à promouvoir le progrès du Cameroun ? Lui, parce qu'il voulait que ses revendications fussent faites loyalement, objectivement par qui de droit et à qui de droit, on le traite de lâche, de vendu ? Ah ! Incompréhension des hommes ! Il s'était retiré sans bruit. Désormais il ne sera plus que syndicaliste peu militant.

(Moukouri, 1963 : 90)

La dichotomie vécue donc par cet intermédiaire n'est en partie saisissable que par le biais de ses récits. En l'absence d'œuvres telles que *Doigts noirs*, *Oui mon commandant !* ou *Amkoullel, l'enfant peul* et *L'étrange destin de Wangrin* il serait bien plus difficile d'identifier ces personnages. Il s'agit certes d'autobiographies et de biographies, donc de créations essentiellement littéraires, qui néanmoins font office de

document historique et historiographique et qui demeurent les seuls témoignages directs du vécu de ces intermédiaires à l'époque coloniale.

Both Hampâté Bâ and Kuoh Moukouri entered colonial employment in the 1920s as the power of interpreters began to wane; both rose to prominent positions with the late colonial administration and held important posts in the postcolonial period. Using their autobiographical writings, Austen examines the liminal positions of African colonial employees within the power dynamics of colonial offices. Indeed, Austen argues that the struggles for power within these offices was a microcosm of wider colonial struggles. These clerks, rather than seeking to destroy the structures in which they operated, instead tried to survive and to gain a degree of respectability within those structures. Among the tools available to African clerks was their control over the timing and flow of information.

(Lawrance, Osborn, et Roberts, 2006 : 20)

Dans ce témoignage l'on met donc en évidence que la prise grandissante de pouvoir de la part des intermédiaires coloniaux s'achève par le truchement de leurs activités de médiation. Ils souhaitaient rentrer dans les grâces de leurs commandants afin de saisir plus de pouvoir possible.

En tant que groupe, la communauté compte sur l'interprète pour veiller à ses intérêts et pour faire contrepoids, le cas échéant, à toute action néfaste des autorités. Il est l'Africain qui se rapproche le plus du centre du pouvoir. Les interprètes autochtones que Wangrin croise sur son chemin en sont conscients et ne cessent de le rappeler à la population.

Je suis [...] l'interprète du commandant. Je suis son œil, son oreille et sa bouche. Chaque jour, je suis le premier et le dernier auxiliaire qu'il voit. Je pénètre dans son bureau à volonté. Je lui parle sans intermédiaire. Je suis Racoutié qui s'assied sur un banc en beau bois de caïlcedrat devant la porte du commandant blanc. Qui parmi vous ignore que le commandant a droit de vie et de mort sur nous ? Que ceux qui l'ignorent sachent que ma bouche, aujourd'hui, Dieu merci, se trouve être la plus proche de l'oreille du commandant.

(Bâ, 1973 : 51)

Si à l'heure actuelle nous ne disposons que d'un chiffre limité d'œuvres littéraires et de récits concernant ces intermédiaires, cela est probablement dû au fait que les fonctionnaires européens ne souhaitaient guère que les intermédiaires autochtones gardent trace de certaines affaires, probablement dans le but de les cacher même à la postérité :

Another more general explanation could be recognition by European administrators that African clerks were the keepers of their archives, so sensitive information pertaining to them was either not put into writing or secreted in such a way as to elude even present-day researchers.

(Austen, 2011 : 25)

De plus, les fonctionnaires africains avaient principalement des tâches bureaucratiques assez génériques et banales à accomplir, ils n'étaient considérés que comme de simples archivistes, de ce fait nous n'avons que très peu d'autobiographies.

One reason for the lack of autobiographies by African colonial *fonctionnaires* is that their work consisted mainly of banal and generally petty bureaucratic chores. However, in the colonial context, such tasks provided those who performed them with considerable power; they, more than the segregated and monolingual European commandants, were the "gatekeepers" of this regime.

(Brunschwig, 1980 : 165)

Les médiateurs coloniaux détenaient la majorité des informations et les commandants dépendaient totalement des intermédiaires pour accomplir même les tâches quotidiennes les plus basilaires, notamment pendant la première phase de la conquête coloniale. Roberts inscrit le constat de Delavignette tiré de *Freedom and Authority*, 1941 (2006 : 21)

[...] the interpreters kept the [commandant] turning in a narrow circle of intrigues, out of which he had no escape because he was dependent on them for information, for translation, for mediation, and often also for the necessities of daily life, such as food, labor, and sexual services.

La codépendance entre commandant et interprète est à nouveau explicitée ici. L'interprète était la langue du commandant.

Quoique peu représentatif, le nombre d'œuvres rédigées par ces intermédiaires à l'époque coloniale nous permet d'écouter leurs voix, qui faute de quoi resteraient muettes dans grande partie des archives coloniaux (Austen, 2006 : 158). Les œuvres rédigées par les interprètes coloniaux telles que *Doigts noirs. Je fus écrivain interprète au Cameroun* de Jacques Kuoh Moukouri (1963), *Oui mon commandant* (1994), *Amkoullel, l'enfant peul* (1991), *L'étrange destin de Wangrin* (1973) de Amadou Hampâté Bâ nous offrent un paradigme pour mieux comprendre le point de vue de ces « collaborateurs » malgré eux.

Austen dira des œuvres susmentionnées : «They offer unique insights into the experience of inhabiting such colonial roles (not only in their authors' own times) and raise questions that can only be answered by research into larger sets of records. » (*ibidem*)

Despite the essential role played by indigenous African interpreters in the formation of the colony of French West Africa, an entity that ultimately included Mauritania, Senegal, French Soudan (now The Republic of Mali), French Guinea (now The Republic of Guinea), Côte d'Ivoire, Upper Volta (Haute Volta--now Burkina Faso), Dahomey (now Benin), and Niger between 1895 and 1958, covered 4, 689,000 square kilometers and eventually included a population of approximately 25 million people, scholars in the fields of Translation and Interpreting Studies have hitherto paid them scant attention.

(Garane, 1995 : 1)

Ce sont justement ces œuvres, pour les sujets qu'elles mettent en avant, qui ont suscité les questions qui ont mené à la rédaction de ce mémoire. Elles mériteraient en revanche des études plus approfondies au vu du menu intérêt qu'elles ont suscité.

2.2.2 Wangrin entre fiction et réalité

Le personnage semi-fictionnel protagoniste de *L'étrange destin de Wangrin* (1973) est volontairement imbibé de mystère, car ce dernier souhaitait rester anonyme, comme précisé dans la préface par l'auteur (Bâ, 1973 : 8) :

J'étais très heureux de le retrouver, et lui aussi. Se souvenant du jeune conteur que j'avais été, il éprouva le besoin de me faire en détail le récit de sa vie aventureuse et orageuse. Aussi un jour, s'approchant de moi, il me dit : « Mon petit Amkoullel, autrefois, tu savais bien conter. Maintenant que tu sais écrire, tu vas noter ce que je contera de ma vie. Et lorsque je ne serai plus de ce monde, tu en feras un livre qui non seulement divertira les hommes, mais leur servira d'enseignement. « Je te demande expressément de ne pas mentionner mon vrai nom, afin d'éviter à mes parents tout risque de complexe de supériorité ou d'infériorité... « Tu utiliseras l'un de mes noms d'emprunt, celui que j'affectionne le plus : Wangrin. »

Ainsi :

There can be no doubt that Wangrin was a real person, known variously as Samba Traoré (in private life) and Samako Gnembélé (in government records), whose career is fairly accurately depicted by Hampâté Bâ; see *Journal officiel de la Haute Volta* 4-5 (December 12, 1919).

(Austen, 2006 : 159-179)

Les allégations mentionnant le caractère fictionnel de l'œuvre ont même poussé l'auteur à s'exprimer dans la préface lors de la parution de la seconde édition en 1979. Il est vrai qu'il y a plusieurs affinités entre les vies des deux mais l'œuvre n'est point une autobiographie. Bâ se raconte plutôt dans *Oui mon Commandant* 1994 et *Amkoullel, l'Enfant Peul* 1991.

Depuis la parution de ce livre en 1973, ... certains... s'interrogent : ce récit est-il une fiction, une réalité ou un habile mélange des deux ? On admet généralement l'existence historique de celui

qui s'était surnommé lui-même « Wangrin », mais on pense que j'ai dû « romancer » quelque peu sa vie, y introduisant même, pour corser l'histoire et lui donner une sorte de signification symbolique, un dosage subtil de tradition orale et d'événements surnaturels de mon cru.

(Bâ, 359)

La frontière entre fiction et réalité est difficilement identifiable, mais cela ne nous empêche guère d'affirmer l'existence de Wangrin et la véracité de son vécu. Nous refusons, tout comme Austen (2015 :164) les allégations selon lesquelles *L'étrange destin de Wangrin* serait une invention autobiographique d'Amadou Hampaté Bâ. Wangrin a réellement existé et il était connu à la fois sous le nom de Samba Traoré et Samako Gnembélé sur les papiers. (Austen, 2015 : 175)

2.2.2.1 Wangrin et l'affaire des bœufs dans *L'étrange destin de Wangrin*

La mission de la France dans les colonies était de rendre ces hommes¹² heureux à tout prix, même malgré eux (Bâ, 1973 : 221) et la fonction de l'interprète était de l'aider à y parvenir. Sa connaissance du français *blanc* émerveillait les colonisateurs. Wangrin a décidé donc d'user de sa position pour s'enrichir.

En tant que groupe, la communauté compte sur l'interprète pour veiller à ses intérêts et pour faire contrepoids le cas échéant à toute action néfaste des autorités. Bien que l'interprète ne soit qu'un agent auxiliaire de l'administration coloniale, il est l'Africain qui se rapproche le plus du centre du pouvoir. En tant que collaborateur indigène le plus proche du commandant, il assume vis-à-vis des siens des responsabilités qui vont nettement au-delà de ses modestes fonctions officielles. C'est probablement ce qui explique pourquoi la communauté indigène tend à accorder une importance en apparence démesurée au rôle de l'interprète dans l'appareil administratif.

(Mopoho, 2005 : 622)

Dès le début de sa carrière Wangrin se trouve au sein d'une affaire surnommée l'affaire des bœufs, qui éclatera en scandale. A la fin du vingtième siècle, Wangrin fut affecté au commandant Jean Jacques de Villermoz à Diagaramba¹³.

¹² Les fonctionnaires coloniaux, aussi appelés dieux de la brousse.

¹³ Diagaramba, capitale du Namaci, pays que les Français avaient repris aux chefs autochtones en 1893 (Bâ, 1973 : 14).

Wangrin n'était pas seulement un interprète des palabres, mais il servait également de secrétaire au commandant. Il distribuait le courrier, préparait les dossiers de chaque affaire et reclassait méthodiquement les archives.

(Bâ, 1973 : 51)

Wangrin entra dans les grâces du commandant en procurant à ce dernier, qui cherchait une belle femme dans la colonie pour conclure un « mariage colonial » car son épouse était restée en France.

Dès sa prise de fonction, un télégramme annonça au commandant que la paix générale était menacée en France car l'Allemagne venait de violer la neutralité de la Belgique (Bâ, 1973 : 60). « Wangrin avait été chargé de la tenue des registres de réquisition et de la rédaction des formulaires de fournitures. » (*ibidem*)

L'un des conseillers de Wangrin, Abougui Mansou, y identifia immédiatement une opportunité :

Cette guerre ouvre pour toi une source abondante de profit. Il ne tient plus qu'à toi de devenir l'homme le plus riche de la montagne.

- En quoi faisant ? répondit Wangrin.

Tu majoreras les quantités de bœufs à fournir. Je me charge d'envoyer à Koumasi, en Gold Coast, le surplus que tu constitueras. Il sera vendu à prix d'or et avant la fin de la guerre nous aurons réuni une fortune immense.

(Bâ, 1973 : 62)

Le but de cette affaire était donc d'obtenir un gain grâce au système de détournement planifié. Sans la confiance du commandant, Wangrin n'aurait jamais pu occuper une telle position.

Le commandant Villermoz avait par ailleurs signé en blanc une dizaine de documents réquisitions, convocations et papiers. Wangrin n'avait plus qu'à remplir et sceller le document du sceau du cercle. Wangrin comprit vite tous les avantages qu'il pouvait tirer de cette confiance inconsidérée. Il n'avait plus besoin de chercher à compromettre aucun autre Européen. Une victime inespérée était venue s'offrir fortuitement.

Il présenta Abougui Mansou à Villermoz comme le plus gros éleveur et marchand de bétail du pays et lui déclara qu'il exportait une très grande quantité de bœufs sur la Gold Coast. Il lança un ballon d'essai en majorant de cinq têtes le contingent mensuel que devait fournir le cercle de Diagaramba. Les bêtes supplémentaires furent discrètement remises à Abougui Mansou qui les expédia rapidement à Koumasi où elles furent vendues en livres sterling-or, monnaie alors bien cotée et très recherchée.

Grâce au change, un bœuf payé cent francs à Diagaramba rapportait environ huit à neuf cents francs de bénéfice net. Constatant la rentabilité de l'affaire, Wangrin alla trouver Villermoz et lui suggéra de faire venir dix pour cent de plus de bœufs que le contingent prévu. Une telle majoration pouvait aisément se justifier car il fallait mettre le plus de bœufs possibles à la

disposition de l'infirmier vétérinaire pour lui permettre de faire un tri. Au lieu de retourner à leur propriétaire les bœufs refusés pour leur état sanitaire, Wangrin les remettait à Abougui Mansou qui les envoyait en Gold Coast pour les y vendre.

(Bâ, 1973 : 64)

C'est ainsi qu'en guise d'intermédiaire privilégié Wangrin pu cumuler ses richesses. Mais l'affaire dite des bœufs ne tarda pas à être découverte. Une dénonciation anonyme avait été envoyée à Koulouba (1973 : 76). Un inspecteur gouvernemental, Charles de Brière, fut envoyé à Diagamamba pour effectuer des contrôles. Une inspection minutieuse et totale fut menée. L'affaire fut saisie par le parquet de Bamako, le procès pris de l'envergure.

Deux Européens - le commandant Galandier et le comte de Villermoz - étant plus ou moins impliqués dans cette affaire, un juge d'instruction fut mandaté par le procureur général pour complément d'information. Une copie du rapport de l'inspecteur fut transmise à Diagamamba. Lorsque le commandant Galandier en eut pris connaissance, il en tomba malade. Il envoya l'extrait du rapport concernant « l'affaire des bœufs » à Zadoun, au comte de Villermoz.

Ce dernier, après avoir lu le document, comprit l'étendue de la bêtise qu'il avait commise en confiant à Wangrin des imprimés signés en blanc. Pour avoir voulu éviter le petit ennui d'être dérangé dans son sommeil, voici qu'il était compromis nommément et allait au-devant de gros ennuis qui lui couperaient sans doute le sommeil et l'appétit pour un bon bout de temps.

(Bâ, 1977 : 77)

Ce cas d'espèce nous sert d'exemple afin de souligner combien un accès privilégié à des informations confidentielles et à plusieurs interlocuteurs pouvait être rentable pendant la période coloniale en AOF.

Il convient de s'interroger sur le véritable rôle des intermédiaires pendant le colonialisme et leur implication dans l'installation du système colonial. Au sujet du statut des *gatekeeper*, Frederick Cooper mentionne que les médiateurs coloniaux disposaient de faibles moyens pour accéder au milieu social et économique, mais ils se situaient au croisement entre le territoire colonial et le monde extérieur :

Colonial regimes were limited in the resources they could use and in their knowledge of the peoples and lands they ruled. Colonial administrators could exert nearly absolute power, but only in very limited space.

(Klein, 2006 : 273)

C'est précisément la soif de pouvoir qui attirera les plus avides des intermédiaires. Boubou Penda, tout comme une grande partie de ses homologues, profitera de sa situation privilégiée afin de s'enrichir.

2.2.3 Boubou Penda et Ernest Noiro, un duo d'exception

Cas peu édifiant d'administrateur colonial corrompu, le duo de Boubou Penda et Ernest Noiro est célèbre parce que nous en gardons les traces dans les archives, mais aussi parce que, souvent, les exemples négatifs suscitent plus d'intérêts que les histoires vertueuses.

Leur rapport montre l'ampleur de l'influence de l'interprète et des intermédiaires à l'époque. Ils ont travaillé ensemble pendant plus de vingt ans.

Ernest Noiro était fonctionnaire français. Il a pris part à la période d'expansion coloniale la plus dramatique. Né en 1851 il a fait part d'une expédition coloniale au Futa Jallon, aujourd'hui Guinée, qui avait pour but de promouvoir les intérêts commerciaux de la France et affaiblir les réseaux commerciaux établis liés à Freetown, colonie Britannique au Sierra Leone.

Une fois muté au Sénégal, Noiro connaît Boubou Penda, qu'il embauchera d'abord comme *boy* vers 1889 (Osborn, 2006 : 58). Noiro décrivait Boubou comme son « homme de confiance ou "son fils" » et il ne manquait pas de rappeler à tout le monde, colonisateurs et colonisés que « les propos de Boubou » étaient les siens. (*ibidem*, 2006 : 61)

Le rapport exceptionnellement privilégié que Ernest Noiro et Boubou Penda entretenaient attira de nombreuses critiques, voir des hantises. Le commandant ne ratait pas une occasion pour rappeler combien Boubou Penda le représentait. Mais ce rapport précis, dans son unicité, parvenait à mettre en crise le système colonial ou du moins à en menacer l'idéal.

The dilemma of the colonial administration was compounded by the belief that social distance was necessary, that they had to maintain the prestige of white skin if they were to maintain their ascendancy with a small corps of European personnel.

(Klein, 2008 : 277)

Selon une idée répandue, blancs et noirs devaient maintenir un certain écart dans leurs rapports sociaux et afin de ne pas tarir la hiérarchie. Ce que la majorité de la population

colonisatrice négligeait était l'influence et l'activité de *gatekeeping* que Boubou Penda exerçait.

Boubou helped determine both the allies and the enemies of the French. He was recognized by local populations as a key figure in the colonial hierarchy; as gatekeeper and translator, Boubou effectively managed the interaction of local populations with his superior and thus with the colonial state.

Boubou's particular position in the Futa, however, cannot be understood simply as the result of colonial affiliation. Boubou's influence was widely and begrudgingly recognized by elites, commoners, and French officials. But Boubou was also heartily despised, because he made claims to privileges that defied the Futa's cultural conventions and flaunted its social hierarchies

(Osborne, 2006 : 72)

Nous retrouvons dans les mots de Osborne la dichotomie que les interprètes vivaient. Ils étaient appréciés et méprisés par l'administration coloniale tout comme par les autochtones de la même sorte. De surcroît, le pouvoir démesuré de Boubou Penda était davantage vu de mauvais œil par les populations Peulh du Fouta car il était d'un rang social moins élevé et qu'il pouvait se permettre d'agir impunément.

Il ira même jusqu'à violer en 1905 Satourou, une princesse Peul dans la région du Fouta. Cette femme était influente et aisée mais déjà promise en mariage au fils du chef Peul Bademba. Boubou Penda ira trois fois voir Bademba demander la main de cette femme, mais ce dernier refusera. Donc Boubou Penda menacera de faire tout ce qui était en son pouvoir pour créer préjudice à Bademba et lui ruiner son existence.

Bademba testified that when Noirof and Boubou arrived in the Futa, he gave Boubou many gifts, including money and a woman, Talla. Boubou married Talla and had children with her. But Bademba soon learned that Boubou had eyes for another woman, Satourou. As Bademba explained, "One evening, Boubou Penda came to my house to ask me to give him a princess named Satourou in marriage.

Boubou sought to marry this woman because she was rich and she possessed a number of herds and slaves. I refused because Satourou was already engaged to my son... and because Satourou herself would not consent to marry a man of base extraction such as Boubou. The next morning, Boubou returned... I gave him the same response and added, moreover, that I had already given him a wife, name Talla, whom he still has with him and with whom he has since had three children. Boubou came back again in the evening with the same motive.

Bademba continued to refuse Boubou. Angry, Boubou warned the *almamy*: "A man who has no fingers cannot milk a cow, but he can upset the calabash that contains the milk. It is like that I will have you deposed and chase you from the country. You will live in the bush like a monkey."

(Osborne, 2006 : 68)

Un scandale éclaté en 1905 mettra au centre de l'attention médiatique les méfaits de Boubou Penda et Ernest Noiro, accusés d'abus de pouvoir et exaction. Malgré la pression que les deux subirent, ils refusèrent de céder et de se dénoncer l'un l'autre. Boubou Penda fut finalement emprisonné et mourut dans sa cellule, tandis que le procès eut un poids considérable sur la carrière d'Ernest Noiro.

This case shows that although colonialism imposed an alien grid of governance on African peoples and institutions, Africans made inroads into the apparatus of rule and shaped its operation. Colonial rule, in other words, was not a top-down, unidirectional event but a complex process shaped by uneven power relations, strategic bargains, and competing interests.

(Osborn, 2006 : 57)

La colonisation certes a déterminé l'implémentation d'un système juridique et économique externe préétabli, mais pas impénétrable. Les rapports stratégiques de pouvoirs et relations étaient à la merci des interprètes comme Boubou Penda, qui pouvaient donc s'infiltrer dans les mailles du système afin d'en obtenir des avantages personnels.

2.3 *Broker et gatekeeper*

Les fonctionnaires colonisés agissaient en tant que *gatekeeper*, ils avaient donc une emprise majeure sur les informations pouvant circuler. Ils avaient un accès privilégié aux sources et pouvaient donc aisément détourner leurs interlocuteurs.

Si leur importance est si reconnue c'est surtout pour leur activité plutôt problématique et constante de *broker* ou *gatekeeper* plus ou moins honnête entre les peuples assujettis et les sources externes de pouvoir et domination ; plutôt que pour leur contribution à la naissance de leur pays ou à la période post-coloniale. (Austen, 2011 : 21)

Nous définissons les interprètes coloniaux des *gatekeeper* dans la mesure où ils dictent le déroulement de l'interaction, ils choisissent les informations à relayer ainsi que la façon dont ils vont les présenter. Ils ne sont pas invisibles : au contraire, ils jouent un rôle actif dans l'interaction. Davidson reporte les traits communs que Davidson identifie dans les études de Bassnet and Trivedi 1999; von Flotow 1997; Hatim 1997;

Hatim and Mason 1989; Rafael 1993; Snell-Hornsby 1988; Roy 1999; Venuti 1998; Wadensjö 1998) concernant le rôle de l'interprète et du traducteur en tant qu'intermédiaire linguistique et social (2000 : 382) :

All of these works share the common analysis that interpreters or translators, far from 'merely' converting and conveying the words of others, are centrally employed in the work of mediating the achievement of conversational or interactional goals, and that to a large degree responsibility for the achievement of these goals lies squarely with the interpreter herself. **Interpreters do not merely convey messages; they shape, and, in some very real sense, create those messages in the name of those for whom they speak.** The context of the interpreted speech event itself has also received considerable attention, and the influences of the social and historical facts surrounding an interpreted speech event are seen to influence greatly the interpreter's choices and the resulting outcomes of the interaction.

La situation où l'interprète dans le contexte médical devient acteur de l'interaction est assimilable au contexte de l'AOF. Nous nous éloignons ainsi de la définition de l'interprète en tant que 'conduit' ou machine à traduire. Le contexte dans lequel les intermédiaires coloniaux œuvrent est asymétrique. Et les interprètes prennent position afin de tourner la situation à leur profit ou simplement sauver la peau.

Pour le dire avec les mots de Wadensjö (1998 : 68-69) :

As do all professionalized intermediaries, interpreters work at providing a particular service. Simultaneously, they - of necessity - exercise a certain control. Obviously, there is a potential conflict between the service and the control aspects, which sometimes surfaces in dilemmas reported in the literature on institutional communication. It largely remains to be investigated how this conflict is handled in institutional interpreter-mediated talk, where the gatekeeping is, in effect, doubled.

Le *broker* ou *gatekeeper* exerce justement une fonction de contrôle dans le milieu colonial : il est chargé de la distribution du courrier par exemple, il manipule les informations et décide ce qu'il faut dire au commandant. Il est le filtre entre la réalité de l'environnement colonial et la réalité du commandant.

Au vu de sa position privilégiée, il attirait le mépris de grand nombre d'autochtones qui étaient conscients du fait que le succès de l'interprète dépendait des informations qu'il détenait ;

C'est justement le cas de Moukouri, dont le militantisme politique sera étouffé par la méfiance qu'il suscitait au sein de la communauté. Cette méfiance à l'égard de son rôle hybride décuplera ses peines dans la quête de renseignements utiles à son commandant.

Sa naissance ne l'autorisant pas à participer comme membre de siège aux divers conseils du village, force lui était de se faire renseigner par des voies indirectes. A cet effet il devait s'attacher discrètement un notable qu'il entretenait copieusement, à l'insu du Commandant, le cas échéant, comme un bien mal acquis qui ne devait pas lui profiter.

(Moukouri, 1963 : 21)

Indépendamment des informations apportées, l'interprète ne jouissait d'aucune reconnaissance. « En cas de bonne ou mauvaise fortune, *l'Ecrivain de seconde zone*, comme Moukouri se définit, était la bête noire. Il était épié directement par la population et indirectement par le Commandant. » (*ibidem*)

Dans *Oui mon commandant !* de Bâ, un épisode relate de la fois où en tant que fonctionnaire colonial, grâce aux tâches administratives qui lui incombait, il a pu retarder la livraison du courrier et donc sauver la vie de Idrissa Ouidi, chef Peul dont la vie était mise en danger à la suite d'une altercation avec un commandant de cercle. « La situation aurait également pu dégénérer en révolte sanglante suivie d'une répression impitoyable chez les Peuls du cercle de Dédougou. » (Bâ, 1994 : 231).

En 1924 environ, Amadou Hampaté Bâ était chargé de transmettre le courrier à l'arrivée à son commandant.

Comme je l'ai dit précédemment, au cabinet du gouverneur j'étais chargé du 'courrier à l'arrivée', tandis que mon ami Demba Sadio, chef de secrétariat, s'occupait du 'courrier départ'. Je fus donc le premier, un matin, à prendre connaissance du télégramme du commandant de Lopino et, à travers lui, du message de l'administrateur Froger. Je le communiquai immédiatement à Demba Sadio.

Nous avons entendu parler du grave différend qui avait opposé le commandant au chef Peul, et le piège tendu à ce dernier nous parut évident. Il ne nous fallut pas longtemps pour nous décider : « Puisque les administrateurs des colonies nous donnent l'exemple de la solidarité, pourquoi, de notre côté, n'utilisons-nous pas des moyens dont nous disposons pour sauver le chef Idrissa Ouidi, Peul comme nous, des griffes de De Lopino ? »

Pour que le chef Idrissa ait une chance de faire entendre sa propre version des événements, il nous fallait faire en sorte que le gouverneur puisse le recevoir avant d'avoir pris connaissance du télégramme de De Lopino formulant la demande de refoulement.

(Bâ, 1994 : 240)

Quoique risquée, cette intervention sur la distribution du courrier au commandant permit de sauver une vie et évita une guerre. D'une affaire d'honneur et prestige la situation aurait pu aisément dégénérer. On peut en déduire que l'intermédiaire autochtone était aussi un diplomate. Amadou Hampaté Bâ en prenait conscience déjà lorsqu'il exécutait ses fonctions.

Quelque temps après mon arrivée survint une très importante affaire qui aurait pu finir très mal, et même, aurait pu provoquer chez les Peuls du cercle de Dédougou une révolte sanglante inévitablement suivie d'une répression impitoyable. Plus encore que par le passé, je pris conscience du rôle décisif, quoique souterrain, que pouvaient jouer parfois, dans un sens ou dans un autre, les modestes fonctionnaires indigènes de l'administration coloniale.

(Bâ, 1994 : 232)

Dans le troisième Chapitre de ce mémoire c'est précisément la neutralité, ainsi que les dynamiques d'influence dans le contexte colonial entre les différents sujets, qui seront analysées.

CHAPITRE 3. FONCTIONS DES INTERPRETES COLONIAUX, RAPPORTS ET INFLUENCES

3.1 Au-delà de l'interprétation

Le but ultime de l'administration coloniale était celui d'établir l'ordre dans les territoires colonisés. Rappelons-nous que sans l'apport du personnel colonisé, le projet colonial n'aurait pu s'achever (Lawrance, Osborn et Roberts, 2006). Comme Malgorzata Tryuk nous le précise :

Le tournant des siècles était une époque exceptionnelle ; il semble même que nulle part ailleurs et jamais dans l'histoire de l'interprétation, le métier de l'interprète local, n'ait connu un tel essor, n'a acquis une telle importance. C'était un véritable siècle d'or, de profit et de prestige de ce métier. Dans les colonies l'interprète était un personnage incontournable qui, en dehors de ses tâches traditionnelles, pouvait non seulement remplacer le fonctionnaire colonial, le commandant du cercle et le représenter face aux chefs locaux ou religieux, mais il exerçait le pouvoir en son nom, souvent sans son autorisation, et même à son insu.

(2013 : 217)

L'élément frappant de cette déclaration est la contradiction : comment se fait-il que le rôle si déterminant des intermédiaires durant le colonialisme soit si méconnu. Nous avons déjà apporté plusieurs raisons à ce paradoxe, mais il nous faut insister sur la panoplie de fonctions que les interprètes remplissaient pour saisir l'étendue de leur rayon d'action :

The conventional view that African colonial intermediaries were mere "collaborators" (evoking a negative connotation typical of Nazi collaborators during World War II) and lackeys of European officials does not account fully for their multiple roles as cultural brokers, emissaries, diplomatic hosts military and expedition guides and treaty negotiators.

(M'bayo, 2016 : 1)

Les interprètes étaient polyvalents, l'activité d'interprétation ne représentant qu'une fraction de leurs tâches. Ils assuraient le bon fonctionnement du cercle¹⁴, étaient chargés de la médiation entre les chefs de tribus locales, organisaient les distractions, devaient veiller au bon versement de l'impôt (Tryuk, 2013 : 218). Ces tâches pouvaient s'avérer très complexes en fonction du classement de l'interprète en question. C'est-à-dire le

¹⁴ Le cercle était la plus petite unité de l'administration dans les colonies africaines de la France de 1895 à 1946 dirigée par un Européen. Un cercle était composé de plusieurs cantons, qui eux-mêmes se composaient de plusieurs villages.

niveau auquel il se plaçait dans la hiérarchie, établie en fonction de la complexité des tâches qu'il était en mesure de mener à bien. (cf. 1.4.1)

Les interprètes coloniaux étaient des individus qui vivaient dans le dualisme et qui ont souvent été mal représentés. Le *leitmotiv* selon lequel ils seraient malhonnêtes, infidèles et non dignes de confiance est désormais assimilé à une règle générale. Or, non seulement il s'agit d'un jugement sévère et anachronique mais, qui plus est, il ne tient guère compte ni du caractère hétérogène de ce groupe de personnes essentiellement mixte ni des caractéristiques de la carrière et de l'activité de chacun d'eux, ni des contextes historiques dans lesquels chacun a évolué. (M'bayo, 2016 : 8)

Tamba M'bayo propose une analyse que l'on pourrait juger anticonformiste par rapport à l'idée plus amplement répandue indiquée plus haut :

Rather than view the Muslim interpreters simply as self-seeking career opportunists and mere puppets of French colonial officials as the conventional wisdom would have it, I propose a judicious analysis of the competing forces, constraints, and opportunities that shaped their experiences as the French expanded in Senegal during the second half of the nineteenth century. In so doing, Muslim Interpreters looks beyond framing colonial relations between the French and African in the conventional terms of "conqueror" and "conquered", which often implies that the latter were merely hapless victims of French officials.

(*ibidem*)

Nous nous alignons à son analyse dans ce mémoire en tachant d'explorer les dynamiques de pouvoir qui régissaient le milieu dans lequel les interprètes coloniaux évoluaient, les limites et possibilités qui se présentaient à eux, comment ils ont été représentés et les enjeux éthiques auxquels ils devaient faire face. Cette démarche a pour objectif de briser le récit officiel selon lequel les colonisateurs étaient la partie active et les colonisés subissaient leurs sorts impassibles.

L'une des méthodes le plus souvent adoptées par l'administration coloniale française demeurait la coercition et la force militaire ; mais dans le long terme cette approche se révélait excessivement onéreuse et inefficace. Selon plusieurs historiens, parmi lesquels Thomas Spear, les autorités coloniales avaient des ressources matérielles et humaines si limitées qu'elles étaient contraintes de faire recours aux autochtones pour assurer le fonctionnement quotidien de la colonie :

Since colonial administrations generally experienced a shortage of human and material resources, European officials were obliged to depend on the services of African leaders, intermediaries, and other indigenous employees.

(M'bayo, 2016 : 15)

L'administration coloniale était répartie en deux cadres : le cadre général constitué par les européens et le cadre indigène qui rassemblait le corps du personnel autochtone. L'interprète était affecté au service du commandant comme nous avons pu le voir. Il était ainsi très proche du pouvoir, élément qui attirait la méfiance voire le mépris de la part de l'administration coloniale européenne. (Mopoho, 2001 : 618)

Il serait intéressant de connaître les proportions de l'effectif composant les interprètes en fonction en AOF. Cette tâche s'avère cependant difficile dans la mesure où les arrêtés ne l'indiquaient pas constamment. De ces derniers ressortait le caractère aléatoire du recrutement des auxiliaires ou stagiaires, qui agissaient donc dans des situations précaires.

Pour ne citer qu'un exemple, rappelons que l'Annuaire de l'AOF indique qu'en 1913 en Guinée 29 interprètes civils et 7 interprètes militaires étaient en fonction. « Le Journal Officiel du 1^{er} février 1913 publie une Décision du Lieutenant-Gouverneur portant classement des interprètes, suivie d'une liste nominative datée du 23 janvier ; elle recense 9 interprètes, dont 1 titulaire, 30 auxiliaires, 13 stagiaires. » (Brunschwig, 1977 : 10)

Les données dont on dispose actuellement, présentes dans les archives des Journaux officiels par exemple, sont fragmentées et incomplètes. La certitude qu'Henri Brunschwig met en évidence demeure le fait que les interprètes encadrés ne représentent que la pointe de l'iceberg. « Combien de noirs font-ils alors pratiquement fonction d'interprètes, d'occasionnels rétribués sur les crédits locaux des postes ou des missions, ou de tirailleurs, instituteurs, commis, commerçants qui cumulent volontiers la fonction toujours lucrative d'interprète ? ». (Brunschwig, 2001 : 10)

L'auteur braque le réflecteur sur un aspect non négligeable. Il nous est impossible de retracer et indiquer avec précision le nombre d'interprètes officiels exerçant en AOF car ils n'étaient pas toujours déclarés. S'agissant du seul élément pouvant établir une

relation entre Noirs et Blancs, tout autochtone en mesure de parler une langue européenne et un ou plusieurs idiomes indigènes au XIX^{ème} siècle devenait crucial.

Et encore : « C'est là le fait dominant, et qui rend décevante en dernière analyse, une enquête sur le rôle des interprètes. Capital, évidemment, mais lié aux qualités personnelles, et de l'interprète, et du "commandant" qui lui fait confiance. » (*ibidem*)

Cette réflexion quelque part décourageante explique en partie pourquoi jusqu'à présent les interprètes coloniaux en Afrique demeurent un sujet peu traité dans les *IS*. S'il nous reste aujourd'hui des traces du passage d'un nombre exigü d'interprètes coloniaux c'est en grande partie grâce aux œuvres qu'ils ont rédigées et, dans une moindre mesure, grâce aux archives coloniales.

En 2016 Tamba M'bayo ajoute une nouvelle pierre aux *IS* en analysant l'apport des Intermédiaires musulmans à Saint-Louis, au Sénégal durant la Colonisation de 1850 à 1920. Saint-Louis, Ndar en wolof, était avec Dakar, Gorée et Rufisque l'une des quatre Communes de la colonie française, dont les ressortissants acquéraient la citoyenneté française automatiquement à partir de 1916, grâce à la loi Blaise Diagne :

Le Sénégal est ainsi composé de territoires d'administration directe : les quatre communes de Saint Louis, Gorée, Dakar et Rufisque sont administrées comme des communes françaises et leurs habitants (appelés les « originaires ») deviennent citoyens français de plein droit en 1916, année de l'adoption de la loi Blaise Diagne. Dès lors, ils peuvent élire leurs conseils municipaux et envoyer un député au Parlement français.¹⁵

M'bayo insiste sur le fait que si d'une part les chercheurs Africains se sont concentrés sur une certaine catégorie de personnages historiques, comme les hommes politiques d'envergure, les grands marabouts, les signares, les héros, les tirailleurs sénégalais ou encore le commerce triangulaire, bien moins d'attention a été en revanche accordée aux interprètes, traducteurs, écrivains, commis qui garantissaient les interactions quotidiennes entre les autorités françaises, les autorités africaines et la population autochtone.

¹⁵ <https://fr.unesco.org/womeninafrica/mariama-b%C3%A2/pedagogical-unit/1>, (consulté le 11/02/2022)

Ce récit historiographique a été édulcoré et assimilé dans l’imaginaire collectif et dans le peuple sénégalais au point de prendre une dimension folklorique qui se cache peut-être derrière un intérêt biaisé. (M’bayo, 2016 : 4)

Les premières recherches de la période nationaliste et néocolonialiste en AOF n’ont pas adopté une approche qui sache tenir compte de la situation complexe dans laquelle les intermédiaires et les interprètes coloniaux évoluaient.

Nous allons cerner dans le sous-chapitre suivant les dynamiques de rapports entre interprètes et administration, interprètes et population locale ainsi que le pouvoir de l’information, et essayer de comprendre à quel point la susmentionnée était vitale pour les interprètes.

En 2016 M’bayo rédige la monographie *Muslim Interpreters in Colonial Senegal, 1850-1920: Mediations of Knowledge and Power in the Lower and Middle Senegal* afin de faire émerger le vécu des interprètes musulmans durant la période d’expansion coloniale au Sénégal et fournir un contexte qui puisse mieux apprécier l’étendue et la complexité de leur signification historique.

Le positionnement de l’interprète dans le milieu colonial fera également l’objet d’une analyse dont le but sera de dépasser les acquis et identifier le caractère hybride de l’interprète, distinguer le caractère autonome et hétéronome de ce dernier et finalement le troisième espace, identifié par Homi Bhabha qui intègre la diversité culturelle.

3.1.1 Médiateur pour les autochtones

Le corps des interprètes en AOF a certes été constitué pour subvenir aux besoins de communication de l’administration coloniale mais l’interprète devenait fondamental également pour la population autochtone. C’est bien l’interprète que les autochtones venaient consulter afin qu’il intercède en leur faveur.

La production littéraire d’Amadou Hampaté Bâ a été extrêmement prolifique. Il relate avec une précision prodigieuse ses souvenirs d’enfance en deux volumes

principalement : *Amkoullel, l'enfant peul* (1991), une autobiographie de sa naissance à ses 21 ans. Et *Oui mon commandant !* (1994), où sa vie d'adulte ainsi que sa carrière dans l'administration coloniale sont détaillées. *Amkoullel, l'enfant peul* contient déjà différents passages où l'auteur lui-même, sa famille ou ses proches ont dû faire recours à un interprète non seulement pour des besoins de communication mais surtout afin de faciliter une démarche administrative ou même personnelle. Nous allons commencer par rapporter un épisode où l'interprète se fait porte-parole de la population autochtone.

Avant de poursuivre, un bref rappel historique s'impose si l'on veut bien comprendre l'enchaînement des événements qui aboutiront à la condamnation extrêmement sévère qui frappa Tidjani Thiam. Celui-ci fut en effet la victime indirecte d'événements prenant leur source bien avant sa naissance et liés à l'animosité héréditaire qui opposait les clans Tall et Thiam, au point que l'on disait d'eux : « Ils ne peuvent ni vivre les uns sans les autres, ni vivre ensemble sans se bagarrer. »

(Bâ, 1991 : 68)

En raison d'une révolte entre clans rivaux qui éclata en 1903 à Toïni, une ville de la province de Louta qui était sous l'autorité de Tidjani Thiam, père adoptif de Amadou Hampaté Bâ (1991 : 67), ce premier fut injustement condamné et exilé.

Henri Brunschwig, en 1977, en rédigeant *Interprètes indigènes pendant la période d'expansion française en Afrique noire (1871-1914)* nous fait également remarquer que :

La littérature abonde en portraits d'interprètes. Les plus achevés se trouvent sans doute dans le roman de M. Amadou Hampaté Bâ *L'étrange destin de Wangrin*, et mieux encore, dans les mémoires de M. Kuoh Moukouri : *Doigts Noirs*. L'analyse, bien que tardive, de la mentalité de l'interprète et de ses conflits de conscience, y est si fouillée, si sincère, qu'il faut en citer de larges extraits pour comprendre ce qu'en tous temps, plus ou moins consciemment, ont éprouvé les interprètes qui assuraient le contact entre Blancs et Noirs.

(1977 : 1)

Le déroulement précis de ces événements se trouve dans l'annexe de ce mémoire pour des raisons de brévitité, car comme mentionné plus haut, d'amples citations s'imposent pour contextualiser et apporter une analyse attentive. (cf. Annexe Bâ, 1991 : 67-86).

Comme nous raconte l'auteur, son père adoptif fut donc exilé et emprisonné à l'insu de sa famille : « Les jours passaient, et personne ne savait ce qu'était devenu Tidjani

Thiam. On n'était même pas sûr qu'il fût encore vivant. La nuit semblait l'avoir avalé » (Bâ, 1991 : 85). D'où débute la quête de Kadidja, la femme de Tidjani, mère de l'auteur :

[...] faite d'acier trempé, elle était capable d'affronter n'importe quel danger ou de surmonter n'importe quel obstacle. Elle n'avait peur de rien. Jamais elle ne manqua de relever un défi d'où qu'il vienne, et quand elle entreprenait quelque chose elle allait jusqu'au bout, quoi qu'il en coûtât.

(*ibidem*)

La détermination et l'habileté de Kadidja, ainsi que le soutien d'autres femmes de sa *waaldé* (association d'âge de l'ethnie Peule qui formaient des clans), la mènera à retrouver son époux. Après de nombreux périples, elle parvient à découvrir l'endroit où Tidjani était emprisonné et à le placer en des conditions moins pénibles. (Bâ, 1991 : 87-106).

Charles de la Bretèche, qui était alors commandant de cercle de la province, savait bien que Tidjani Thiam n'était point le coupable direct, mais il ne pouvait laisser courir l'affaire pour des raisons politiques. Il avait donc condamné Thiam à un an de réclusion ferme, puis à l'exil : « En raison des rumeurs qui courent dans le pays, lui dit-il, l'administration, pour éviter tout risque de désordre, se trouve obligée de t'éloigner dès maintenant de Bandiagara. Tu vas être transféré à Bougouni. » (Bâ, 1991 : 113)

Kadidja allait régulièrement trouver son époux, maintenant qu'elle l'avait localisé. Mise au courant du transfert prochain de son mari elle alla chercher l'interprète Babilen Touré, pour lui demander de plaider en sa faveur auprès du commandant afin qu'il l'autorise à accompagner son époux.

Que ne pouvait alors un interprète colonial, pourvu que le solliciteur sache étayer sa requête par la "chose nocturne", le cadeau discret qu'on échange à la nuit tombée, à l'abri des regards ! [...] Mais Kadidja disposait de suffisamment de fortune pour acheter tous ceux dont le concours lui était nécessaire, elle n'hésitait jamais à y mettre le prix.

(1991 : 113)

Ces quelques lignes nous font comprendre à quel point on ne pouvait ignorer l'interprète. Il était impératif qu'il intercède en faveur de la personne ayant besoin d'aide afin d'obtenir un suivi favorable. Et, surtout, chaque demande d'intervention devenait une transaction. Quiconque faisait appel à ses services se devait d'offrir une contrepartie, économique, politique ou en nature. C'est ainsi que les intermédiaires

pendant la Colonisation sont devenus propriétaires de fortunes impensables pour un africain à l'époque.

Plus tard, une nouvelle situation se produira où l'intervention de l'interprète sera nécessaire pour Kadidja. L'auteur avait été envoyé à l'Ecole française car l'administration coloniale exigeait que les autochtones recrutés par le système aient une connaissance pour le moins élémentaire du français.

A l'époque les commandants de cercle avaient trois secteurs à alimenter par le biais de l'école : le secteur public (enseignants, fonctionnaires subalternes de l'administration coloniale, médecins auxiliaires, etc.) où allaient les meilleurs élèves, le secteur militaire, car on souhaitait que les tirailleurs, spahis et goumiers aient une connaissance de base du français ; enfin le secteur domestique qui héritait des élèves les moins doués. Le quota annuel à fournir pour les deux premiers secteurs était fixé par le gouverneur du territoire ; les commandants de cercle exécutaient la « commande » en indiquant aux chefs de canton et aux chefs traditionnels combien d'enfants il fallait réquisitionner pour l'école.

(Bâ, 1991 : 258)

En 1902 vint le tour de l'auteur d'être désigné par le chef de quartier qui avait un compte à régler avec ses prédécesseurs et l'un des protecteurs d'Amadou Hampaté Bâ et souhaitait vivement satisfaire sa soif de vengeance. Il faut savoir que l'école des Blancs (Ecole des fils de chefs et des interprètes) était alors considérée par les musulmans comme « la voie la plus directe pour aller en enfer » car les élèves n'auraient plus pu fréquenter régulièrement l'école coranique et se seraient éloignés de leur culture et tradition (Bâ, 1991 : 257). La mère de l'auteur n'était pas présente au moment où les faits s'étaient accomplis. Une fois rentrée de Bandiagara, elle fut mise au courant et se décida à « racheter » le renvoi de l'école française de l'auteur : « Les transactions de ce genre se passaient entre les parents d'un côté, l'interprète et le maître d'école de l'autre, ces deux derniers se partageaient le prix du rachat. » (*ibidem*) Pour un groupe privilégié de personnes, le colonialisme a été une opportunité majeure d'enrichissement. Nous nous attarderons sur cet aspect dans le Chapitre 4, où nous aborderons le sujet de la neutralité.

Parmi les quelques raisons pour lesquelles un élève pouvait être renvoyé de l'école figuraient la maladie physique ou mentale et l'indiscipline. « L'interprète soumettait le motif du renvoi au commandant qui l'approuvait généralement sans difficulté car il ne mettait jamais en doute les déclarations de son directeur d'école et surtout de son

interprète : en bons *Blancs-Noirs* qu'ils étaient, c'est-à-dire nègre à moitié européens, ils étaient au-dessus de tout soupçons ! » (1991 : 280). Encore une fois, Bâ nous fait comprendre combien la position de l'interprète était privilégiée : il ne faisait même pas l'objet de soupçons. Sa parole était incontestable.

3.1.2 Conseiller et mercenaire pour les européens

Dans les situations où les intermédiaires ont été amenés à jouer le rôle d'interprète, c'est également leur opinion qui leur était demandée. Parfois ils ne maîtrisaient pas correctement les langues dans lesquelles ils devaient interpréter, mais ne pouvaient s'empêcher de remplir leur mission, qui consistait davantage à se faire respecter et faire respecter l'autorité et la volonté de l'administration coloniale. L'auteur en tant que commis expéditionnaire-secrétaire accompagnait le convoi du commandant envoyé à Tougan afin de récupérer la moitié de l'impôt dû, une moitié seulement ayant été versée. Or, ces sommes devaient absolument être versées car il s'agissait de la principale source de financement de l'administration coloniale : « L'impôt doit rentrer à n'importe quel prix ! Les commandants ont carte blanche : ils peuvent la donner aux chefs de cantons, qui la repasseront aux chefs de village, et ceux-ci aux chefs de quartier ! Leur avancement ou leur maintien à tous dépend de la rentrée de l'impôt ! » (Bâ, 199 : 335)

En 1930, suite à un incident diplomatique éclaté dans la province de Louta, le commandant demanda à Amadou Hampaté Bâ, qui n'était alors qu'un simple commis, d'intervenir en tant qu'interprète alors qu'il ne connaissait guère la langue parlée par les Samos de Tougan.

Tandis que Bâ et le commandant de Menou se trouvaient dans les bureaux du cercle, un cavalier arriva à brides abattues pour annoncer à l'interprète :

Interprète, dis au commandant que la guerre est née cette nuit dans la province de Louta, au village de Dagalé. Le chef de province Tchikendé Ouermé a fait parler la poudre. Il a assiégé le village avec une trentaine de chasseurs. Il a passé la moitié de la nuit à tirer sur tout ce qui bougeait. [...]

(Bâ, 1991 : 340)

L'interprète traduisit au commandant le message du cavalier. Le commandant appela Bâ dans son bureau. Il entendait faire dactylographier un télégramme pour informer le gouverneur et le commandant du cercle concerné qu'une révolte avait éclaté et qu'il était en attente d'instructions.

Bâ intervint en apportant une suggestion au commandant avant de transmettre la lettre en l'invitant à utiliser des termes moins alarmistes.

- Avant de taper ce texte, puis-je me permettre de vous dire un mot, mon commandant ?
- Bien sûr !
- A votre place, j'enverrais au seul commandant de cercle : et je ne dirais pas « révolte », mais « incident qualifié grave ». J'ajouterais : « Me rends sur les lieux pour vérifier faits et envisager mesures qui s'imposent. » Je sais qu'en cas de révolte le chef de subdivision peut saisir à la fois le gouverneur et le commandant de cercle afin d'éviter tout retard, mais nous ne sommes pas certains qu'il s'agisse bien d'une révolte armée. Si vous l'annoncez et que ce ne soit pas exact, vous risquez de perdre la face.

M. de Menou opina et modifia son télégramme en conséquence. Puis il s'exclama en riant :

- Alors, dauphin de Louta, nous allons nous faire flécher par tes sujets ? Organise donc l'expédition, nous partirons demain matin de bonne heure.
- Si mon commandant n'a pas de raisons personnelles qui s'y opposent, osais-je ajouter, je crois qu'il serait préférable de partir cet après-midi afin de passer la nuit à Donkou où nous pourrions commencer notre enquête.
- Entendu ! opina le commandant. Fais le nécessaire.

De cette brève conversation il est clair à quel point la réussite du commandant dépendait de son intermédiaire.

L'auteur et le chef des Samo accusé, Thickendé Ouermé, mirent donc en place un système de relais. L'accusé même était la seule personne en mesure d'assurer l'interprétation du Samo au bambara et Bâ aurait transmis du bambara au français, car il ne parlait aucun des quatre dialectes des Samos et vice versa. La révolte avait été animée par un groupe d'anciens tirailleurs qui souhaitaient renverser le Chef Ouermé et le remplacer par un des leurs.

Along with translating the chief's Bâmana into French for the commandant, Hampâté Bâ was able to offer his own suggestions about how to resolve the problem (OMC, 358-75). Beside making a great story, this incident nicely illustrates the corresponding limitations of interpreters and clerks. The former cannot be moved beyond the areas of their language competency and are unlikely to have the cultural skills to discuss administrative matters directly with their European

superiors, while African clerks may themselves become dependent on interpreters for communicating with local populations when posted away from.

(Austen, 2006 : 164)

Austen reprend cet évènement en tant qu'exemple pour illustrer l'étendue de la marge d'action des intermédiaires. Nous avons signalé que Bâ était un simple commis lors de cette expédition : l'interprète en charge n'était pas disponible car victime d'un violent accès de fièvre. Raison pour laquelle l'auteur intervint en tant que relayeur.

[...] the image of the interpreter that emerges in Bâ's memoirs is much closer to that of a mercenary than to that of a simple subaltern, although Bâ also emphasizes the fact that the colonial interpreter's power would be inexistent without the administrative hierarchy that brought it into being.

(2015 : 23)

Jeanne Garane porte notre attention sur le fait que l'interprète était bien plus qu'un subalterne, il devenait une sorte de mercenaire, mais que sans l'installation du système colonial ce genre de profil n'aurait jamais eu une telle carrière. (*ibidem*) L'interprète et le commandant de cercle vivaient donc en symbiose et l'un n'aurait pu exister sans l'autre.

3.2 Rapports et influences entre interprètes et fonctionnaires européens

L'interprète dans les colonies était, selon la représentation populaire, un personnage autonome, décisionnaire. Sa marge de pouvoir était incalculable, ce qui lui valait les jalousies de ses compatriotes.

Le positionnement de l'interprète au sein de la société coloniale était ambivalent, car d'une part son apport au progrès et à l'installation de la colonisation était prisé même dans les rubriques « Avancement » et « Légion d'honneur » des journaux officiels des colonies ; d'autre part le personnel autochtone le plus performant et cultivé risquait de représenter une menace au système fragilement établi. On craignait que les interprètes puissent utiliser leurs notions acquises afin de se rebeller à la suprématie proclamée du colon et à son fondement (Mopoho, 2001 : 620).

Les accusations visant les interprètes et leur conduite despotique ne manquaient pas : « The perception that African colonial interpreters were dubious individuals motivated

largely by self-interest has surfaced now and again in both academic and popular debates about French colonial rule in West Africa » (M'bayo, 2016 : 7). Cela est probablement dû au succès que le héros de *L'étrange destin de Wangrin* a remporté. Il est vrai aussi que parmi les différents groupes d'interprètes et traducteurs que la France employait dans les colonies, certains étaient malhonnêtes et ne se faisaient aucun scrupule à profiter de leurs postes pour s'enrichir aux dépens de leurs compatriotes. (*ibidem*)

L'interprète était maître de l'interaction, son débit ou son flux pouvait tantôt faciliter tantôt endiguer la compréhension entre Africains et Français. (Brunschwig, 1977) Il est également vrai que certaines personnes durant la colonisation étaient convaincues que les interprètes avaient le même pouvoir que les administrateurs français pour lesquels ils travaillaient : « The local people elevated interpreters to a position of power most of them did not actually have. But that was what people thought about the power of interpreters; and they showed great respect for them, especially those who were close to high-ranking French officials ». (M'bayo, 2016 :17)

Ousman Fall, riche commerçant de Médine, au Sénégal, qui intègre les fonctions d'interprète en 1889 dans la colonie française, figure parmi ces interprètes limogés et sanctionnés à la suite des plaintes de ses nombreuses victimes.

L'acte dressé à Kayes le 30 mai 1890 retient cinq chefs d'accusation : Ousman s'est substitué à l'autorité régulière pour rendre la justice. Il a exploité pour en tirer bénéfice le droit qu'il s'est ainsi arrogé. Il a levé des impôts à son profit. Il a fait des détournements au préjudice de l'État. Il a pris comme captifs et vendu des individus libres domiciliés à Médine [...] Le gouverneur révoque l'interprète « principal » pour indécatesse, infidélité, exactions et abus de pouvoir le 15 août [...]

(Brunschwig 1977 : 12)

Il fut décoré de Médailles d'honneur en 1878, chevalier du Cambodge en 1887 et de la Légion d'Honneur en 1888 et en 1889 il devint interprète. Une mission lui avait été confiée afin de faire rentrer l'impôt en décembre 1889 à Médine. Ousman, en accord avec le lieutenant Baudot, commandant du Cercle de Médine, délégua le droit à Demba Alarba de faire le nécessaire afin d'accomplir la mission. Ce dernier en abuse en exigeant des cadeaux, en imposant des amendes et en trafiquant des captifs qui avaient déjà été affranchis. (Brunschwig, 1977 : 12) Le dossier fut transmis au gouverneur Clément Thomas, qui ne demanda pas un procès au tribunal civil afin de ne pas créer

d'émeutes, « [...] pour éviter des complications en ce temps de surexcitation » et trancha pour une révocation de son titre de chef de canton, de sa charge d'interprète titulaire, de la radiation de la Légion d'honneur et de son interdiction de séjour au Soudan où il résidait.

3.2.1 Boubou Penda et Ernest Noiro

Un sort similaire, voir plus néfaste, sera réservé à Boubou Penda. L'influence exercée par Boubou Penda sur son commandant Ernest Noiro en Guinée française, dont nous avons parlé dans le Chapitre 2 (cf. 2.2.3), intensifia les hostilités et de la part des locaux et des fonctionnaires coloniaux envers l'interprète. Selon Osborn (2006 : 61), Noiro décrivait Boubou Penda comme son "homme de confiance" et "mon fils" et il n'oubliait pas de rappeler aux Français tout comme aux Africains que "les propos de Boubou" étaient les siens.

Nombreux étaient ceux qui ne pouvaient guère tolérer le rapport privilégié qu'un administrateur colonial français entretenait avec un intermédiaire africain. Un épisode qui se déroula en 1899 nous le témoigne (Osborn, 2006 : 63-64) et c'est d'ailleurs à la suite du scandale que le duo Penda-Noiro avait mené que des règles sanctionneront l'excès de convivialité entre noirs et blancs dans l'administration coloniale.

As with the chiefs, there was what Ronald Robinson called a "bargain of collaboration," but the situation of the intermediaries was carefully circumscribed. The dilemma of the colonial administration was compounded by the belief that social distance was necessary, that they had to maintain the prestige of white skin if they were to maintain their ascendancy with a small corps of European personnel. Emily Lynn Osborn tells us that Lucien Hubert, the commandant of the Futa Jallon, would not sit down at the table with Boubou Penda even though Boubou Penda was the trusted aide of his immediate superior and his collaborator in a corrupt enterprise. Hampâté Bâ tells us that Leenhardt, a progressive administrator on temporary contract, invited the commandant and the African staff to lunch. Soon after that, he was transferred to the capital and then left the colonial administration.

(Klein, 2006 : 277)

Le fait que Boubou Penda ait autant de pouvoir que son commandant Ernest Noiro n'était pas apprécié par l'administration française. Dans l'épisode suivant nous verrons

jusqu'où pouvaient aller les ennemis de Boubou Penda, indignés de voir ce noir se comporter comme un roi.

En 1899 Rauch, un administrateur français, alla dénoncer les agissements de Boubou Penda à Noiroto, convaincu que ce dernier était inconscient de ses actes. Ce commis d'affaires indigènes affecté au Fouta Djallon avait signalé, dans un rapport calligraphié du 15 septembre 1899 à Noiroto, que Boubou Penda s'était « [...] servi de votre nom pour abus d'autorité, acte illégal et même vol. J'ai prévenu votre interprète qu'il n'a aucun ordre à me donner » (David, 2012 : 235). L'interprète, en visitant un village voisin, avait en effet présenté une lettre où était inscrit l'ordre de lui confier une certaine quantité de têtes de bétail de la part d'Ernest Noiroto. La lettre éveilla les soupçons et l'indignation de Rauch, furieux du fait que Boubou Penda se soit permis de lui présenter une requête illégale, la lettre ne provenant pas, selon lui, d'Ernest Noiroto. Rauch écrira par la suite à Noiroto : « J'ai immédiatement compris que ce n'était pas vous... Vous n'auriez jamais pu avancer une demande pareille. » (Osborn, 2006 : 63). Rauch était persuadé que Noiroto était victime de l'abus de pouvoir de Boubou Penda et il l'en alerta de façon diplomatique. Or cette démarche produisit l'effet contraire. Noiroto rétorqua à Rauch que « Boubou était fonctionnaire tout comme lui et qu'il devait le respecter et non pas atteindre à sa réputation » (*ibidem*). Rauch fut très affecté par cette réprimande qu'il trouvait injuste, tandis que Noiroto, dorénavant, ne cessa de le regarder de façon haineuse et méprisante. Pour Noiroto, Boubou Penda devait être traité comme son bras droit. Le commandant ne tolérait pas que l'on s'attaque à son interprète.

3.2.2 Bâ commandant en intérim !

Brunschwig affirme que la grande époque des interprètes a été celle de 1880 à 1920, au cours de laquelle on n'aurait pas pu se passer d'eux. (1977 : 13) Pendant la colonisation, les autochtones estimaient que les interprètes s'élevaient au même rang des colonisateurs, raison pour laquelle ils leur accordaient un respect considérable « Cela se produit, soit parce que "le commandant passe, l'interprète reste", soit par une sorte de démission du commandant ; ainsi Noiroto, qui fait confiance à Boubou Penda à Timbo,

ou le comte de Villermoz, uniquement préoccupé d'équitation, signe en blanc les états présentés par Wangrin » (Brunschwig, 1977 : 11) ou encore le commandant de Menou qui se confie entièrement aux conseils de Amadou Hampaté Bâ comme on a vu plus haut. Par "démission" on entend ici le fait que le commandant se limite ainsi à une fonction représentative et délègue à son interprète ou à ses auxiliaires les tâches qui lui incomberaient.

Or, la réalité était bien différente. Malgré les nombreux avantages dont ils jouissaient, les interprètes n'étaient pas tout à fait des décideurs. En profitant de cette marge de liberté, il ne manquait guère de cas où les interprètes se substituaient au commandant. Leur terrain de bataille était la scène locale du cercle, du poste ou de la colonie. Ils avaient une influence limitée au niveau supérieur du gouverneur. Ils étaient en symbiose avec le commandant, dont le rôle va se bureaucratiser progressivement à partir de 1920, soit vers la fin de la période d'expansion coloniale.

Dans un chapitre de *Oui mon commandant !* Amadou Hampaté Bâ évoque la fois où il a même été nommé chef de subdivision. En effet, le commandant De Menou, fier de son travail lors de l'affaire des Somos et de la collection des impôts, recommanda le jeune fonctionnaire africain à son successeur, l'administrateur adjoint De Mengant, un ancien lieutenant de l'infanterie coloniale, démobilisé et versé dans le corps des administrateurs coloniaux (1994 : 371). Ce dernier, dès sa prise de poste, accorda carte blanche à l'auteur, d'abord parce qu'il faisait entièrement confiance aux recommandations du commandant de Menou, ensuite parce qu'il n'avait aucune connaissance du terrain où il allait devoir évoluer.

Aussi déclara-t-il à Bâ :

Je suis un militaire. Je viens d'être démobilisé et versé dans le corps des administrateurs, mais je ne connais rien à l'administration civile. Tougan est mon premier poste, et je serai jugé d'après la manière dont je gérerai cette subdivision. Or elle est réputée difficile, m'a-t-on dit, pour deux raisons : d'une part, la mentalité spéciale des Samos, guerriers-nés et frondeurs par nature, et, d'autre part, l'influence grandissante des Pères blancs fortement soutenus en haut lieu. Mon prédécesseur, M. de Menou, m'a conseillé de te faire entière confiance et de me reposer sur ton expérience professionnelle et ta parfaite connaissance des Samos. J'ai décidé de suivre son conseil ; je te fais donc confiance et te donne carte blanche.

(1991 : 372)

Le commandant fut affecté à Dédougou, donc Amadou, encore simple commis de troisième rang, occupa les fonctions de commandant. (1991 : 375). Au vu de ses connaissances et de sa politique administrative, qui consistait à favoriser la conciliation et les arrangements en dépit des jugements des tribunaux, il obtint un discret succès.

3.2.3 Bou El Mogdad Seck

Voici un portrait d'interprète dont les fonctions dépassaient largement l'interprétation et incluaient des fonctions administratives et diplomatiques. Au Sénégal, la mort de Bou El Mogdad Seck se révélait catastrophique pour l'administration coloniale. Pendant trois décennies Seck avait servi l'administration française non seulement en tant qu'interprète mais avait également facilité la communication entre tous les acteurs du milieu colonial et influencé le flux d'informations, la création de connaissance et les décisions administratives. Il fut diplomate, fonctionnaire et négociateur de traités. (2016 : 2)

Les interprètes coloniaux en AOF en effet étaient interpellés par plusieurs acteurs et devaient tous les satisfaire afin de maintenir leur position privilégiée.

L'un des interprètes les plus célèbres en AOF, et notamment au Sénégal, fut Bou El Mogdad Seck, un interprète musulman qui entra dans ses fonctions d'intermédiaire dans le but de préserver une certaine autonomie à la communauté locale musulmane par rapport à l'administration française. Issu d'une famille de Saint-Louis ayant longtemps soutenu l'administration coloniale, Bou El Mogdad Seck était le beau-frère de Hamet Ndiaye Ann, qui avait été choisi par Faidherbe en tant que premier qadi du Tribunal Musulman en 1857.

La position que Bou el Mogdad Seck occupait lui avait été accordée pour des raisons stratégiques. Dans la deuxième moitié du XIXème siècle les habitants de Saint Louis réclamaient les mêmes droits que les citoyens français et la communauté musulmane s'accroissait. Ils revendiquaient plus de droits et de libertés civiles, ainsi qu'un Tribunal islamique, comme en Algérie, appelé à statuer sur les affaires de mariage, héritage et similaires.

Before 1857, Muslims in Saint Louis felt a sense of injustice and dispossession as the administration's response to their demands fell short of their expectations. They questioned the rationale behind appointing French officials to preside over cases for Muslim habitants even though some indigenous Muslim public figures played an advisory role in the process. Most Muslims remained skeptical about the sincerity of the administration to deal head-on with their predicament.

(M'bayo, 2016 : 103)

Lorsque l'administration française tranchait les questions afférentes la communauté islamique, cette dernière était plutôt sceptique quant à cette ingérence sur des questions qui leurs étaient propres. À la suite de nombreuses pressions, mais principalement dans le but de mettre en œuvre sa stratégie, Faidherbe céda et appointa Bou el Mogdad Seck comme préposé au Tribunal islamique : « Faidherbe was the author of a carefully constructed policy which differentiated among Muslims and served the French well in the nineteenth century. » (M'bayo, 2016 : 107). Sans être croyant fervent, il sut saisir l'opportunité qui se présentait à lui en plaçant une personne de confiance à la tête d'une institution qu'il aurait pu ainsi contrôler aisément. (*ibidem*) Bou El Mogdad Seck joua un rôle essentiel dans la transformation de l'Ecole des otages en Ecole des interprètes. En raison de la pénurie d'enseignants, il enseigna lui-même à l'école à partir de 1857 et l'administration française reconnaitra son influence dans le milieu politique sénégalais. Tamba M'bayo affirme à cet égard que les interprètes musulmans dans la Vallée du Sénégal furent en mesure de maintenir une certaine autonomie mais qu'il était néanmoins complexe de devoir satisfaire en même temps les intérêts de la communauté locale islamique et ceux de l'administration coloniale :

Even with these suspicions, however, interpreters who proved to be outstanding in office were typically men of integrity aware of the difficult task of maintaining a delicate balance between their personal and local communal interests and those of their French employers.

(M'bayo, 2016 : 8)

Il mourut en Octobre 1880. Le gouverneur Brière de l'Isle lui rendit hommage en écrivant au Ministère de la marine et des colonies à Paris que Seck fut très attaché à la cause, éminemment intelligent et un puissant atout dans l'entretien des relations avec les Maures, le Royaume de Cayor et le sultan de Segou. (Mbaye, 2006 : 293)

3.3 Information is power...but control over it offers even more power

Tamba M'bayo dans *Muslim Interpreters in Colonial Senegal 1850-1920* argumente que les interprètes étaient les mieux placés, au vu de leur position, pour agir en tant qu'intermédiaires transactionnels et gérer la transmission de renseignements entre les autorités françaises et africaines ; ils avaient une certaine emprise sur les échanges entre les deux groupes susmentionnés et sur les connaissances que ces derniers produisaient. (M'bayo, 2016 : 2) « Because of their ability to traverse the colonial divide, the interpreters influenced the different modes of producing such knowledge. » (*ibidem*) De surcroît, les intermédiaires étaient enclins à nouer des liens avec les chefs locaux, les institutions traditionnelles autochtones, les élites de la communauté plutôt qu'avec les autorités françaises.

Irrespective of their subordinate position in the colonial hierarchy, indigenous interpreters maintained closer relations with local chiefs, traditional elites, and the rest of the African population than French officials, whose detachment from those they governed was often a matter of administrative predilection.

(M'bayo, 2016 : 3)

Il est vrai que dès leur prise de poste les interprètes avaient pour habitude de se présenter et de nouer des relations avec la chefferie locale. Non seulement par respect, mais également pour des raisons stratégiques.

Il est communément reconnu que “information is power”. Aucune phrase ne pourrait mieux décrire la situation dans les colonies de l'AOF « L'interprète devait renforcer la présence française en Afrique, il portait “la mission civilisatrice de la France” qui est “notre mère Patrie à tous”, comme aimait à répéter, non sans ironie, le héros de Bâ. » (Tryuk, 2013 : 218)

Et elle précise :

Pour le colonisateur, l'interprète était souvent la seule source d'information sur les us et coutumes locales dans un environnement qui était souvent très hostile à leur présence et leur politique coloniale. Il détenait le savoir, c'était lui qui décidait de l'information à transmettre, aussi bien aux indigènes qu'à son commandant.

(2013 : 218)

Pour citer un exemple du caractère précieux des renseignements ethnologiques que l'interprète était en mesure d'apporter citons ici l'idée que Wangrin suggéra à son

Commandant lors de la Première Guerre Mondiale. Les colonies françaises étaient appelées à fournir et des soldats et des ravitaillements. Le recrutement ne rencontra pas beaucoup d'obstacles à Bandiagara, où Amadou Hampaté Bâ vivait, car faire la guerre pour la population « était un honneur, une occasion de montrer leur courage et leur dédain de la mort, et Dieu sait s'ils l'ont montré au cours des deux dernières guerres ! » (1991 : 329)

En revanche la contribution obligatoire en vivres et en animaux de boucherie souleva dans nombre de régions des problèmes. Bâ précise à ce propos qu'« à Bandiagara, le commandant avait d'abord envisagé de transmettre purement et simplement aux chefs de canton l'ordre d'avoir à livrer telle ou telle quantité de bétail ou d'aliments, à charge pour eux de répercuter cet ordre aux chefs de famille des villages de leurs cantons. » Wangrin, qui était alors l'interprète du commandant et agissait également en tant que conseiller, intervint en lui suggérant :

« Mon commandant, c'est maladroit, ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. En envoyant un ordre sans explication, vous allez semer la panique. De peur de tout perdre, les gens vont fuir de l'autre côté de la frontière, en Gold Coast (au Ghana) en emportant tous leurs biens avec eux. Il peut aussi y avoir des révoltes, Ce qu'il faut, c'est convoquer les responsables, leur expliquer que la France a besoin d'eux et que chacun doit faire des efforts pour nourrir les troupes qui combattent au front car dans ces troupes, il y a des Africains, peut-être des parents. »

(ibidem)

Cette intervention fut écoutée et appliquée par le Commandant et il obtint l'effet souhaité. Il arrivait même que la population apporte sa contribution de son propre gré. Grâce à l'intervention de l'interprète l'administration coloniale évita un exode de la population vers l'actuel Ghana et empêcha des révoltes d'éclater, contrairement à ce qu'il advenait dans d'autres régions où la contribution à l'effort de guerre tombait de haut, sans explications.

3.3.1 Wangrin, pots de vin et *moussos*

Pour obtenir les renseignements les plus précieux chaque interprète adoptait des méthodes différentes. Dans *L'étrange destin de Wangrin de Bâ*, nous pouvons apprécier la ruse du héros qui a su mettre en place un réseau de renseignements grâce aux relations qu'il tissait: « Wangrin avait soudoyé le facteur des postes. Celui-ci lui apportait en bloc tout le courrier des fonctionnaires européens et indigènes du cercle, à charge de Wangrin d'en assurer la distribution ». (Bâ, 1973 : 153)

Et c'est spécialement des femmes qu'il arrivait à obtenir les informations clé. Etant donné que les commandants de cercle partaient en mission souvent sans leurs épouses françaises, il n'était pas rare d'assister à des mariages indigènes ou coloniaux avec des femmes autochtones, qui devenaient donc des *moussos*.

Le commandant prit donc son parti de contracter ce qu'il était convenu d'appeler à l'époque un "mariage colonial", avec une femme du pays. L'épousée, souvent requise de force, n'avait pas droit au titre de "Madame", réservé aux seules femmes blanches, mais à celui de "Moussou". La loi française, si sévère à l'égard du crime de bigamie, fermait les yeux sur ces mariages coloniaux. Les enfants nés de ces unions, officiellement considérés comme "nés de père inconnu" faisaient les frais d'une situation qui prenait fin avec le départ du fonctionnaire français.

(Bâ, 1973 : 42)

Comme on peut le deviner, Wangrin allait faire là d'une pierre deux coups. D'une part, en tant qu'intermédiaire du mariage, il entraînait des deux pieds dans les bonnes grâces du commandant ; d'autre part, il comptait bien se servir de sa « fille adoptive » pour surveiller les faits et gestes de ce dernier.

Encore plus que l'information, le contrôle sur celle-ci était le véritable objectif de tout interprète. Les femmes dans ce cadre se révélaient stratégiquement très efficaces afin de tirer des renseignements des colons :

Les états présentés par Wangrin, ou par le jeu du "mariage colonial" ; l'interprète procurant au commandant la femme grâce à laquelle il l'influence et constitue d'autre part dans le milieu indigène un réseau d'information et d'exploitation de plus en plus étendu. Cette technique, mise au point par Wangrin n'est pas une invention de romancier. Au hasard des dépouillements d'archives, on rencontre divers modèles possibles de Wangrin.

(Brunschwig, 1977 : 11)

Les renseignements étaient la monnaie du marché diplomatique. Ne soyons pas surpris du fait que les interprètes mettaient en œuvre tous les moyens pour en obtenir.

3.3.2 Bâ et les renseignements diplomatiques

L'interprète rendait ainsi service au commandant en arrangeant les mariages. Mais ce que les commandants ignoraient, c'est que Wangrin utilisait ces femmes aussi pour soustraire des informations confidentielles au commandant. Amadou Hampâté Bâ, lui, utilisait d'autres stratagèmes :

The main weapon was always information, but Hampâté Bâ never resorts to the favorite tool of Wangrin: intimacy with, or even provision of, *moussos* (literally "women" but in this context African concubines). Instead, he makes use of friendly interpreters or even *plantons* (guards/office boys) to learn how he must handle particular officials.

(Austen, 2006 : 168)

Il prenait bien soin à chaque prise de poste de se présenter et de rentrer dans les grâces des autres interprètes, des marabouts, des guides spirituels ainsi que des personnages éminents qui pouvaient être issus de sa même ethnie. Ou, plus simplement, il s'assurait d'accorder de la considération à chaque membre de l'administration susceptible d'être stratégiquement utile.

3.3.3 Moukouri et l'information à tout prix

Jacques Kuoh Moukouri, écrivain-interprète, était moins chanceux : il devait payer les élites pour obtenir des comptes rendus et, par-là, des renseignements utiles à accroître son crédit auprès du commandant de cercle.

Sa naissance ne l'autorisant pas à participer comme membre de siège aux divers conseils du village, force-lui était de se faire renseigner par des voies indirectes. A cet effet il devait s'attacher discrètement un notable qu'il entretenait copieusement, à l'insu du Commandant donc en dehors « des fonds auxiliaires » et ce, pour être au courant de tout et paraître aux yeux du Commandant, le cas échéant, comme un homme admis, apprécié et estimé de la population.

(Moukouri, 1983 : 24)

Moukouri était le prototype de l'interprète méprisé. La population locale lui en voulait en raison de son engagement avec l'administration coloniale. Certes, l'interprète était subordonné au commandant, mais il œuvrait impunément pour ses propres intérêts et parfois ceux des locaux. Il était écrivain-interprète et accomplissait principalement des

tâches administratives au début de sa carrière. Pour gagner la confiance de l'administration, il se devait de rapporter des renseignements de valeur.

On le solidarisait avec le "Commandant" en cas de soi-disant mauvaise politique. Il était vu avec méfiance, traité comme traître. La conversation changeait dès qu'il apparaissait. Des relations avec lui n'avaient aucune cordialité sincère. Ses rares "amis" devaient le fréquenter avec précaution sous peine de passer pour délateurs. [...] En cas de bonne politique administrative il ne partageait aucune gloire avec le "Commandant" Au contraire, dans le village le mérite en revenait plutôt au Chef et Notables qui se voyaient félicités pour leur "efficace intervention ou représentation". Bref, en cas de bonne ou mauvaise fortune, l'Ecrivain de seconde zone était la bête noire. Il était épié directement par la population et indirectement par le "Commandant"

(Moukouri, 1983 : 24)

Sa position ambiguë en faisait un vrai informateur plutôt qu'un médiateur. Il servait le commandant, tandis que ce dernier le contrôlait en même temps. Mais c'était le prix à payer pour maintenir son poste. On ne saurait l'assimiler à la population locale, car désormais il faisait partie du camp adverse.

Nous tâcherons de définir son positionnement dans le sous-chapitre qui suit à la lumière des théories que nous avons jugées les plus pertinentes.

3.4 Le positionnement de l'interprète

Il n'était pas simple de préciser la position de l'interprète indigène sur l'échiquier politique. Les deux camps, celui de l'administration coloniale et celui du peuple colonisé, se méfiaient des possibles tentatives de trahison de l'interprète.

Considéré d'une part comme un proche collaborateur des colonisateurs, d'autre part comme un résistant subversif à la politique coloniale, l'interprète indigène était en fait un personnage à double identité, un personnage hybride qui entretenait des relations antagonistes et ambiguës aussi bien avec le représentant de la France qu'avec les populations locales. Était-il un traître pour autant ?

(Tryuk, 2013 : 222)

Cet interrogatif est crucial afin de comprendre le quotidien des interprètes coloniaux. Ils étaient des intermédiaires et devaient rendre compte à plusieurs interlocuteurs pour pouvoir exister. Pour garder leur position privilégiée, il fallait se montrer utile aux européens comme aux autochtones. Certains interprètes devaient également protéger leurs propres intérêts.

3.4.1 Interprète autonome et hétéronome

Afin de mieux encadrer la situation et essayer de répondre à la question posée par Tryuk (*ibidem*), il convient de suivre la classification du traducteur dans le contexte colonial proposée par Michael Cronin, à savoir la dichotomie entre l'interprète hétéronome et l'interprète autonome. Le premier est choisi parmi la population locale tandis que le deuxième est emmené par le commandant dans les régions colonisées ou occupées, en guise d'interprète officiel du commandant. (Cronin, 2002 : 57). Si l'on en croit cet auteur,

a heteronomous system involves recruiting local interpreters and teaching them the imperial language. The interpreters may be recruited either by force or through inducements. An autonomous system is one where colonizers train their own subjects in the language of the colonized.

(Cronin, 2002 : 56)

L'idée de loyauté de l'interprète envers le représentant du pouvoir se trouve à la base de la classification de Cronin : « Ainsi l'interprète hétéronome n'était rien d'autre qu'un traître en puissance » (2002 : 57) [traduit par nos soins]

Dans les deux cas, la prudence est de mise. Dans le premier, la coercition pourrait se révéler contre-productive si l'interprète ne coopère pas. Dans le second, l'interprète rattaché au commandant n'appartient pas à la communauté au sein de laquelle il exerce son activité. Ce qui soulève des questions d'ordre éthique : « Dans le contexte de l'Afrique coloniale, l'acte de traduction (ou d'interprétation) est frappé du sceau ambivalent de la collaboration et de la résistance. » (Rao, 2002 : 118) Pour notre part, nous aimerions dépasser cette dichotomie car nous la jugeons insuffisante pour examiner les situations parfois très nuancées dans lesquelles les interprètes peuvent être amenés à agir. Une distinction nette entre colonisé et colonisateur est limitante et limitée. Nous rejoignons plutôt la position de Tryuk, pour qui l'interprète colonial relève d'une dimension à part. Ainsi,

Les interprètes dans les colonies n'avaient pas à choisir entre un pôle ou un autre, entre une culture ou une autre, entre une langue et une autre. Ils faisaient un choix délibéré de se trouver entre les deux. Ainsi pour Bâ, Wangrin était ni *blanc blanc*, ni *noir noir*. C'était un personnage spécifique, un véritable *noir blanc*. Dans ce terme on peut retrouver toute l'ambiguïté de la

personne de l'interprète, cet auxiliaire des administrateurs coloniaux, fier de son origine, mais aussi conscient des profits qui découlent de la connaissance des deux cultures et des langues, qui y puise la force, la motivation et la base de son action.

(Tryuk, 2013 : 223)

Acceptons donc l'idée que sans l'apport des intermédiaires durant le colonialisme, ce système n'aurait pu se maintenir dans le temps. Le recours à la violence et à la coercition n'aurait pas suffi. Sans les négociations et l'intervention de décideurs influents, le système se serait écroulé rapidement.

3.4.2 Le tournant culturel

En introduisant le concept du *cultural turn*, Cronin (2002 : 46) exhorte les chercheurs à affronter des sujets tels que le pouvoir, la classe, le genre et la race dans le contexte des études sur l'interprétation, à l'instar de ce qui se fait dans le domaine de la traduction.

Avant lui, le sociologue R. Bruce W. Anderson avait anticipé dans *Perspectives on the Role of the Interpreter* que :

Whether one is interested in the legal interpretation of plurilingual treaties... the politics of international crises... attitudes of various ethnic groups towards each other in multilingual societies... or problems of integration of ethnic and linguistic minorities... understanding the role and behaviour of interpreters is likely to prove relevant.

(1976 : 209)

Anderson invitait à considérer des variables telles que *classe sociale, formation, genre, âge et facteurs du milieu* et les *zones d'interaction* (politique, militaire, académique et religieuse). Il mettait également l'accent sur le prestige relatif du groupe ethnique ou national impliqué dans l'interprétation et leurs approches par rapport aux langues parlées. Il s'agit d'aspects clés qui à l'époque où ils ont été formulés étaient peut-être précoces, mais qui auraient pu élargir l'horizon de la recherche contemporaine et donner un coup de fouet à la transition d'une approche descriptive à une approche analytique de l'interprétation dans l'histoire. (Cronin, 2002 : 53).

Les interprètes sont par définition ceux qui traversent les frontières linguistiques et culturelles et en fonction de l'identité culturelle même de l'interprète et de la nature du contexte, ils traversent aussi les limites de genre, classe, nationalité et ethnicité.

L'interprète se trouve ainsi dans un dialogue constant, contraint de jongler parmi plusieurs réalités. Dans cette optique la culture est toujours confrontée à l'altérité. L'échange se déroule dans un contexte asymétrique.

La colonisation fournit le contexte qui porte à la naissance de ces nouvelles personnalités qui demeurent encore aujourd'hui méconnues et peu considérées dans les *Translation/Interpreting Studies* et les *Postcolonial Studies*. Comme Bhabha l'affirme, il s'agit d'un espace d'interruption, d'interrogation et d'énonciation où de nouvelles dimensions culturelles et productives effacent les bornes et les limites préexistantes. Cet espace est un lieu ambivalent où la culture et sa représentation ne sont pas primordialement unies et fixes. (1994)

L'identité des autochtones est tellement bouleversée lorsqu'une administration coloniale s'installe. Il suffit de considérer à quel point l'Ecole des otages, où les fils de chefs étaient envoyés pour servir dans l'effectif colonial, est redoutée. Les autochtones craignaient en effet qu'une fois intégrée 'l'école des blancs', officiellement *L'Ecole des fils de chefs et des Interprètes*, les élèves se seraient crus des *blancs noirs*, qu'ils auraient donc renié leurs religions, leurs us et coutumes.

La personne chargée de choisir les élèves à envoyer à l'école, par vengeance contre la famille de Bâ, choisira précisément Amadou Hampaté Bâ, en le menaçant qu'il sera contraint de boire du vin rouge coupé de lait de truie ; ou encore qu'il finirait en Enfer car en s'éloignant de ses études coraniques il finirait par renoncer à sa foi et serait devenu petit à petit un *noir blanc*.

Ainsi, pouvons-nous affirmer que la quête identitaire devient un sujet de premier ordre dans le contexte de la colonisation, spécialement pour les intermédiaires coloniaux. Lesquels, ne sachant plus où se positionner parviennent à se créer un nouvel espace, forcément hybride, qui leur permet d'accéder à de nombreux privilèges, que les plus habiles sauront exploiter.

3.4.3 L'hybride et le tiers espace

Pour l'interprète cela signifiait que, tout en respectant l'autorité du colonisateur, il pouvait, à tout moment, le tromper. Dans un tel contexte, la traduction était plus qu'un simple transfert entre langues et cultures, c'était un lieu d'apparition d'une nouvelle forme de culture, une culture hybride où la traduction prend une position clé (Wolf, 2002 : 186, Bhabha, 1994 : 37).

Dans le même ordre d'idée, Rutherford affirme :

For me the importance of hybridity is not to be able to trace two original moments from which the third emerges, rather hybridity to me is the 'Third Space', which enables other positions to emerge. Thus, the third space is a mode of articulation, a way of describing a productive, and not merely reflective, space that engenders new possibility.

(1990 : 211)

Rutherford met également l'accent sur le processus créatif que les intermédiaires coloniaux entreprennent. Ils se trouvent dans une position qui n'a jamais été occupée auparavant, dans l'innovation et la création d'un nouveau système. L'interprète colonial n'est ni colonisateur, ni colonisé. Il se crée un tiers espace.

Chaque intermédiaire, pendant la colonisation, a su trouver un avantage dans la position ambivalente qu'il occupait. Bâ est devenu l'un de ces personnages hybrides, tout comme Wangrin. Ce dernier a toujours tenté, durant sa carrière, d'aider les plus démunis, réparer les injustices que ces derniers subissaient, en volant et jouant des tours aux plus nantis. Mais il attendait avec impatience qu'un malheur tombe sur quelqu'un afin qu'il puisse en tirer profit. C'était un individu plein de contradictions et celles-ci en façonnaient l'identité.

Il en est de même pour Boubou Penda et Jacques Kuoh Moukouri, dont les origines modestes ne prédestinaient pas à une brillante carrière. Ils eurent la possibilité de se frayer un chemin dans l'administration coloniale et d'en occuper des postes prestigieux.

Les profils de Boubou Penda et de Wangrin, et probablement de tant d'autres interprètes coloniaux, reflètent une double personnalité de l'interprète. Cette dualité est visible dans tous les actes entrepris dans l'exercice d'un métier convoité par nombre d'Africains : la connaissance des coutumes et des langues africaines (l'héritage des *noirs noirs*) était

sans cesse confrontée à la maîtrise parfaite de la langue et des coutumes du colonisateur (le monde des *blancs blancs*, nés des enfants des femmes blanches de Bordeaux et de Marseille). Cette ambiguïté, résultat d'un mélange exceptionnel de cultures et de langues, est rendue par l'émergence d'interprètes *noir blancs*, qui, comme Wangrin, se situaient entre deux mondes. Ces interprètes évoluaient dans un espace « in-between » : ni totalement blancs ni totalement noirs, ils n'appartenaient à aucun de ces deux mondes.

Sous le prétexte de la colonisation, les interprètes ont pu se réinventer, en jouant un rôle inédit, qui, jusque-là, n'était ni reconnu ni attribué. Il est des rôles qui ne sont pas établis au préalable, et des personnes qui en raison du caractère exceptionnel de leur vécu ne sauraient être renfermées, sur le plan historique et politique, dans des définitions préexistantes. C'est bien le cas des interprètes coloniaux.

Avec Homi Bhabha nous assistons à l'introduction du concept du *cultural hybridity* dans les *Postcolonial Studies* : la dimension culturelle, l'hybride et le tiers espace. Il s'agit d'un véritable tournant. Hybride, loin d'être un terme péjoratif, fait plutôt office d'un concept puissant, libérateur :

In fact, the concept of hybridity occupies a central place in postcolonial discourse. It is "celebrated and privileged as a kind of superior cultural intelligence owing to the advantage of in-betweenness, the straddling of two cultures and the consequent ability to negotiate the difference."

(Hoogvelt, 1997 : 158)

Il s'agit ici de négocier la différence, comme Hoogvelt le définit. La pureté, l'intégrité totale d'une culture et d'une identité est une notion fortement questionnée dans le discours postcolonial (*ibidem*). Bhabha même est conscient du danger de renfermer l'identité et la culture dans un système pareil. Nous pourrions résumer le tout à l'affirmation de Rutherford selon qui « all forms of culture are continually in a process of hybridity. » (1990 : 211)

Il n'existe point de définition stricte, on ne peut cloisonner l'identité de l'interprète colonial. Il se crée une nouvelle dimension. Son identité ne saurait appartenir aux blancs ou aux noirs, aux européens ou aux autochtones. Son identité relève de la dualité et de l'inouï :

For Bhabha it is the indeterminate spaces in-between subject-positions that are lauded as the locale of the disruption and displacement of hegemonic colonial narratives of cultural structures and practices. [...] Bhabha posits hybridity as such a form of liminal or in-between space, where the 'cutting edge of translation and negotiation' occurs and which he terms the *third space*.

(*ibidem*)

Selon Bhabha, néanmoins le contexte peu propice au développement, parsemé d'iniquité et rivalité, le caractère hybride et contrastant de la colonisation permet l'essor de ce tiers espace.

Celui-ci est donc la réappropriation de ce lieu auparavant indéfini qui devient pivot. Hybride dans le contexte colonial était un terme que l'on adressait aux enfants nés d'unions interraciales. Rappelons-nous également que cette nouvelle notion s'oppose à l'idée selon laquelle hybride relèverait d'un caractère offensant, vexant, qui fait allusion à l'impureté, opposé à l'intégrité et l'homogénéité : « Interpreters thus become recurring objects of ambivalence, in-between figures, loathed and admired, privileged and despised. Like the monstrous, they inspire awe and alienation. » (Cronin, 2002 : 55)

Dans le quatrième Chapitre nous explorerons les enjeux éthiques (déontologiques) qui surgissent du contexte asymétrique dans lequel les intermédiaires coloniaux œuvraient, relatifs entre autres à la neutralité, l'impartialité et l'étendue du rôle politique des interprètes.

CHAPITRE 4. LE ROLE DE L'INTERPRETE COLONIAL : ENJEUX ETHIQUES, NEUTRALITE ET RAPPORTS DE POUVOIR

4.1 Principes éthiques ou codes déontologiques ?

Nous avons parcouru dans le Chapitre 3 les fonctions que les interprètes étaient amenés à accomplir ainsi que les rapports qu'ils entretenaient avec l'administration française et leurs méthodes de renseignement.

Ici, dans ce quatrième et dernier Chapitre, nous nous interrogeons sur les enjeux éthiques que les intermédiaires coloniaux devaient affronter dans un contexte asymétrique et dans quelle mesure ces mêmes principes ont façonné le rôle historique qu'ils ont joué.

Actuellement de nombreux codes déontologiques et éthiques régissent les principes que les interprètes et les traducteurs doivent observer afin de garantir la respectabilité ainsi que le prestige du métier. Mais quelles étaient les conditions pendant la colonisation en AOF ? Un contexte où les relations de pouvoir étaient moins équilibrées par rapport à ce que l'on jugerait comme contexte idéal, c'est-à-dire l'interprétation de conférence. Nous nous fixons l'objectif de répondre à ces questionnements.

Nous nous intéresserons principalement à l'éthique, à l'invisibilité, ou plutôt à l'invisibilisation des interprètes, et surtout au débat concernant la neutralité et ses limites. Notre objectif ultime est celui d'établir les bornes du rôle des interprètes coloniaux entre, d'une part, le degré de leur collaboration et, d'autre part, leur neutralité.

Si l'on en croit Setton et Prunč, Bancroft mena en 2005 la plus ample étude sur les codes éthiques de l'interprétation dans tous les contextes dans le but d'identifier des principes clés. Il identifia cinq principes récurrents, dont trois (compétence, intégrité et confidentialité) sont bien définis tandis que les deux derniers (neutralité et fidélité) sont bien plus complexes et controversés. (2015 : 146)

Nous allons commencer par définir les principes éthiques dans l'interprétation et en contextualiser leur applicabilité aux intermédiaires coloniaux en AOF. Puis nous tâcherons d'identifier l'implication du rôle des intermédiaires coloniaux, comment ils ont été définis et conçus dans l'histoire par rapport à la dichotomie entre collaboration

et résistance, un débat sur lequel nous nous attarderons en définissant le rôle de l'interprète en AOF (cf. 4.5).

Initialement nous nous permettons de fournir ici une distinction entre principes éthiques et codes déontologiques, en signalant à nos lecteurs que la notion de déontologie dans le domaine de l'interprétation est d'origine bien plus récente que celle d'éthique.

Le mot déontologie (du grec *deon-deontos*) fait référence à une réflexion sur des règles, des devoirs, des obligations de comportement. Etymologiquement, il est donc presque synonyme de morale ou d'éthique.

(Durand, 1999)

En 1834 le philosophe, réformateur et théoricien sociale britannique Jeremy Bentham créa la notion de « déontologie » dans le sens général de sciences de la morale. Mais bien avant cette date, les professionnels adhéraient en autonomie à des règles de conduite, selon la morale et l'éthique. Le mot éthique fait allusion à l'ensemble des règles auquel un groupe adhère en les jugeant comme respectables.

Il existe aux quatre coins du monde de nombreuses associations de secteur qui sont régies par des codes éthiques ou déontologiques qui contribuent à guider les règles de bienséance et les conditions de l'exercice de la profession. Comme Chesterman distingue dans *From 'Is' to 'Ought'. Laws, Norms and Strategies in Translation Studies* (1993), il existe deux types de normes : les *professional norms* (concernant le rôle, le rapport entre texte source et texte cible, les méthodes et les stratégies) et les *expectancy norms* (définies selon les attentes du client). Notons que les premières sont subordonnées aux secondes et que dans notre cas particulier les interprètes coloniaux sont soumis aux règles établies par le client, c'est-à-dire l'administration coloniale.

Il a été communément convenu que parmi les principes éthiques figurent :

[...] discretion, professional secrecy, careful handling of documents received, and, with a view to interpreting quality, accuracy, apply to virtually all interpreting situations and settings; this is reflected in many codes drawn up for different settings (cf. AUSIT 2012, CHIA 2002, ITIA 2009, NAATI 2013, RID 2005, and many others)

(Kalina, 2015 : 69)

En revanche, l'identification de règles déontologiques pourrait s'avérer davantage problématique dans un contexte tel que l'interprétation communautaire plutôt que dans

l'interprétation de conférence au vu de la gamme variée de milieux où l'interprétation communautaire se déroule. Antonini reporte sous la définition de *Non-professional Interpreting*, que l'interprétation communautaire ou dialogique «est communément pratiquée dans les contextes tels que religion, affaires, santé, services publics et sociaux, média, tourisme, guerre et conflit. » (2015 : 277) [traduit par nos soins]

L'encadrement législatif de l'interprète communautaire n'est pas universel et change en fonction des pays, bien entendu. La réglementation est davantage stricte en Australie ou en Californie par exemple, où l'appel à des interprètes non professionnels dans le domaine médical ou légal est expressément interdit, tandis que d'autres pays ont plus facilement recours à des interprètes non formés *ad hoc*, souvent des personnes bilingues sans expérience. (*ibidem*)

Les codes déontologiques sont donc les principes auxquels les associations de secteur décident de se soumettre. Mais auparavant, en AOF, ce type de contrat moral, si nous pouvons le définir ainsi, n'était point envisagé.

4.1.1 Invisibilité ou invisibilisation ?

Nous allons mener notre analyse en commençant par l'invisibilité dont les interprètes ont fait les frais dans plusieurs contextes historiques (par exemples en Egypte antique, en Chine ou dans les Colonies hispaniques). Comme indiqué dans la méthodologie (cf. 1.1.2), Payàs Puigarnau et Cepeda nous rappellent que :

[...] même les médiateurs ayant exercé dans des contextes de grande visibilité ou importance, et sur lesquels reposait en grande partie le succès des entreprises coloniales, ne sont pas mentionnés dans les chroniques. Nous ne pouvons donc ni savoir comment ils prêtaient leurs services ni, bien entendu, retracer leurs biographies. Les documents qui font état de ce qu'ils pensaient, croyaient ou disaient en dehors des situations de médiation sont également rares. Leurs responsabilités peuvent avoir été lourdes, mais la fiction de la communication immédiate et sans obstacles visibles dans les registres laisse entrevoir un consensus doxologique sur l'intérêt d'effacer ces présences ou, du moins, de les ignorer.

(2013 : 263)

La fiction de la communication immédiate et libre de toute barrière linguistique a été longtemps entretenue. Il est donc légitime de s'interroger sur l'intérêt d'effacer la présence des interprètes. (*ibidem*) Nous pourrions y entrevoir une volonté de minimiser

la portée du rôle des intermédiaires coloniaux, fait qui pourrait en partie expliquer la quantité limitée de sources dont nous disposons aujourd'hui pour reconstruire leur passé. Mais en réalité il s'agit d'une pratique propre à plusieurs contextes historiques de l'interprétation et par extension de la traduction.

Even in certain instances when French administrators relied on local interpreters and similar informants for information, the authoritative persona of the former would override African voices in the official letters, reports, and other documents they scripted.

(M'bayo, 2006 : 175)

A cet égard, il est utile de mentionner *The Translator's Invisibility* de Lawrence Venuti en 1995 en référence à la situation et à l'activité des traducteurs dans la culture Anglo-Américaine contemporaine, tout en soulignant que l'objectif que le terme porte dans les *Translations Studies*, n'est pas le même que dans les *Interpreting Studies*. En effet, dans ce deuxième cas, l'invisibilité fait référence au manque d'initiative ou pouvoir des interprètes (Angelelli, 2015 : 214). Si l'on en croit Angelelli, la dichotomie visibilité – invisibilité ressentie par l'interprète est encore une fois assujettie à la nature de l'évènement communicatif interprété.

Quoique le mythe de l'invisibilité soit toujours dominant, les interprètes, et par extension les traducteurs, jouent bel et bien un rôle très actif en tant qu'agents de la communication interlinguistique et interculturelle. (Angelelli, 2015 : 215)

Selon Kalina, en Chine on attribuait aux interprètes un rôle bien défini, c'est-à-dire celui de diplomates.

In addition to their interpreting function as such, interpreters were assigned specific roles in China's historiography of diplomatic encounters. They were entrusted to contribute to the making of archival records documenting China's interlingual and intercultural exchanges.

(Kalina, 2015 : 54)

Nous constatons par le biais de ces propos qu'il y avait une intention explicite à utiliser des interprètes en tant que gage de diplomatie. Le message était clair : disposer de fonctionnaires qui parlent la même langue que mon interlocuteur est en quelque sorte un symbole de respect ; c'est surtout l'exercice et l'exhibition d'un pouvoir : celui de contrôler la communication. On se souviendra qu'aux égards des Grecs Antiques toute personne ne parlant pas grec était considérée barbare. Un autre exemple historique nous

est fourni par l’Égypte antique où l’on croirait qu’une sorte de *damnation memoriae* aurait été infligée aux interprètes.

Interpreters feature very infrequently in the literature or epigraphic and documentary record of Egypt at any period, despite intensive contact with foreign states and populations, and, in later periods at least, considerable linguistic diversity within Egypt itself. As well as terminological problems in identifying individuals specifically as linguistic mediators, interpreters in Ancient Egypt seem to have experienced the same INVISIBILITY as those in many other historical contexts. [...] Egyptian literary and autobiographical texts describe many scenarios in which interpreting must have taken place, but without further information on the personnel and practices involved.

(Mairs, 2015 : 137 [majuscule dans l’original])

Le contexte de l’Égypte antique s’apparente au contexte colonial pour la rareté de traces du passage et des activités des interprètes, qui devait être considérable au vu de la variété linguistique présente dans cette zone. Mairs reconnaît toutefois que des recherches dans les *Interpreting Studies* ont certes déjà été menées sur le sujet, mais que certaines idées fausses devraient être rectifiées et que l’on devrait attribuer un poids majeur à des sources relativement négligées. (*ibidem*)

De ces quelques exemples nous pouvons déceler une certaine tendance : l’invisibilisation ou la dissimulation de l’existence et de l’activité des interprètes coloniaux.

En AOF la présence et la visibilité de l’interprète est, au contraire, nécessaire. Son prestige et son efficacité étaient strictement liées à sa capacité de négociation, à sa fonction de médiateur et diplomate. Faire recours à un interprète signifiait lui accorder un droit de représentation : le commandant de cercle attendait de l’interprète qu’il soit son porte-parole dans la langue et la culture qui ne lui appartiennent pas. L’interprétation en effet a lieu au profit des interlocuteurs qui souhaitent se lancer dans une communication en franchissant les barrières linguistiques et culturelles (Pöchhacker, 2016 : 26) Toutefois le terrain se fragilise à partir du moment où l’interprète acquiert un pouvoir excessif aux yeux de son client, tandis que ce dernier voit le plus souvent l’interprète comme un *conduit*. Angelelli reporte à cet égard la théorie de Seleskovitch :

One possible justification for the notion of invisibility in interpreting can be found in SELESKOVITCH’S INTERPRETIVE THEORY, which implies that meaning can be grasped and transferred by the interpreter independently of linguistic form. Based on this claim, the

interpreter can leave the language-independent meaning, or 'sense', intact and can thus be thought of as a conduit or channel through which the message may pass from one party to another rather than as someone involved in the co-construction of meaning by exercising his/her agency in the interaction.

(Angelelli, 2015 : 214 [majuscule dans l'original])

La crainte de voir l'interprète jouer un rôle qui allait au-delà des limites que le client s'attendait est une atteinte à la légitimité et au pouvoir de ce dernier. Ou encore, si l'on en croit Garane, McClendon défendait que « the relative silence of the colonial archive concerning African interpreters may... reflect official disdain for such employees rather than their literal non-existence ». (2006 : 79) Comme nous avons vu plus tôt, le rapport entre interprètes coloniaux et colonisateurs était controversé, ambivalent et pouvait avoir pour conséquence la minimisation du rôle historique des intermédiaires susmentionnés. (Chapitre 3)

4.2 Enjeux éthiques dans un contexte asymétrique

Nous avons vu plus haut combien les principes éthiques constituent le cœur de la discipline, nous allons maintenant nous attarder sur les défis que les principes éthiques font surgir dans des contextes d'interprétation asymétriques.

Ethics is a branch of moral philosophy that seeks to establish principles of fairness or justice (or right and wrong behaviour). Professional ethics, expressed in rules guiding the exercise of a particular occupation, are considered a hallmark of its professional status, alongside mastery of the relevant skills and knowledge and the ability to apply them in real-life situations. Principles of professional ethics are typically set out in codes of ethics, or conduct, and/or standards of practice to which members of a PROFESSION are bound. The moral tenets prevailing in codes of ethics can be expected to vary according to the ethos (customs, habits) of different periods and cultures, and especially in interpretations of how they should apply to specific dilemmas and situations.

(Setton & Prunč, 2015 : 144)

La définition que la *Routledge Encyclopedia of Interpreting Studies* nous fournit fait état de la volatilité du principe de l'éthique, c'est-à-dire qu'elle évolue en fonction du *ethos* (les mœurs et habitudes) des différentes périodes et cultures et en particulier en fonction de son applicabilité à des dilemmes et situations ponctuelles. (Pöchhacker, 2015 : 145)

On the whole, positions on ethics in interpreting have ranged from a more universalist statement of a few general principles deemed capable of straightforward application (as in CONFERENCE INTERPRETING) [majuscule dans l'original], through the recognition of possible variations according to setting, situation, or the needs of participants (as in COMMUNITY INTERPRETING) [majuscule dans l'original] to more open-ended and relativistic attitudes.

(*ibidem*[majuscule dans l'original])

Sous la même définition nous apercevons également une dérogation aux principes éthiques en fonction du contexte de l'interprétation. Une flexibilité et une ouverture mentale plus ample sont accordées à l'interprétation communautaire et l'interprétation en contexte colonial qui représentent sans nul doute des milieux asymétriques.

Interpreting in asymmetrical settings is mostly referred to as 'community interpreting'. It usually takes place between an expert representing the powerful side (the state, local authority) and a client (e.g., tourist, migrant), with different levels of education and often widely differing cultural backgrounds.

(Kalina, 2015 : 72)

Asymétrique dans le sens où l'interaction se déroule entre une partie dominante, souvent la partie qui rémunère l'interprète et un client provenant d'un milieu socio-culturel et éducatif totalement différent. Le contexte asymétrique par antonomase est celui de l'interprétation communautaire ou dialogique.

This imbalance has a bearing on the register used by the primary participants, and the interpreter needs a high degree of intercultural sensitivity and empathy to take the different perspectives, registers and interests into account.

(Hale 2007 : 31)

Un contexte de ce type requiert une sensibilité culturelle majeure pour un interprète communautaire, qui œuvre dans un contexte ayant des affinités avec le contexte colonial (l'asymétrie de pouvoir par exemple). Comme Gentile nous rappelle :

[...] abiding by ethical guidelines is of crucial importance in such settings. Interpreters have to assume responsibility for their actions and decisions, which is sometimes difficult, e.g., when a client regards an interpreter as his or her ally just because s/he belongs to the same ethnic group (cf. Hale 2008: 102f; Andres 2009: 132f). Moreover, interpreters in such settings obtain information that is often very personal and not intended for them, and its handling requires a high degree of confidentiality.

(1996 : 59)

Le soupçon persistant autour de l'interprète colonial est largement attribuable au fait que ce dernier agissait en tant que « an advocate, a counsellor, a gatekeeper or anything other than an interpreter » (Hale 2007 : 126), tandis que les recherches actuelles révèlent

que ce comportement est prescrit aux interprètes, à l'exception, selon les pays, des interprètes dans le domaine des soins. Il est également fréquent de constater selon Angelelli (2003) la même attitude dans le cadre de l'interprétation communautaire, précisément pendant les demandes d'asile où l'interprète a une tendance à prendre la défense de la partie en détresse (toujours selon les politiques et les règles mises en place par le pays en question)

However, several authors in the field of community interpreting have asserted that, when personal and immediate medical, legal or humanitarian interests are at stake for a witness, a suspect, a defendant or an applicant for asylum who may not know the conventions, or who has much less information than their interlocutors, some degree of intervention and/or advocacy on the part of the interpreter may be ethically warranted as the best way of ensuring transparent, effective communication.

(Prunč, 2015 : 275)

Si l'interprète n'intervenait pas activement en faveur du demandeur d'asile, il risquerait d'exacerber l'asymétrie dans laquelle l'interaction advient. L'administration coloniale étant la partie qui détenait le pouvoir, ne pas appuyer la partie en détresse, c'est-à-dire l'autochtone, aurait créé un préjudice majeur. Si Khadija pendant la recherche de son mari n'avait pas eu recours à l'interprète du commandant, aurait-elle pu découvrir l'endroit où son mari avait été emprisonné ? (cf. 3.1.1) C'est uniquement par le truchement des renseignements supplémentaires que l'interprète connaissait qu'elle a pu accéder à l'information qu'elle souhaitait. Angelelli reprend les propos de Roy en affirmant que le rôle de l'interprète ne peut pas se limiter à celui de *conduit* ou encore

[...] descriptors such as 'window', 'channel', 'conduit', 'machine' or 'telephone' are frequently used to characterize the interpreter's ROLE, both by professionals using interpreting services and by interpreters themselves (Roy 1993/2002).

(2015 : 356)

L'interprète a souvent accès à des renseignements, mais le cadre était bien différent durant le colonialisme. Dans l'AOF nous pourrions identifier en l'administration française la partie dominante et la population autochtone comme la partie dominée, dont les mœurs et coutumes sont effectivement différentes de la partie dominante. Mais n'oublions pas que l'interprète lui aussi est issu de la population autochtone en AOF.

Referring to settings where power is distributed asymmetrically between the parties to a discourse, Prunč acknowledges the need for codes of ethics that are adapted to specific settings;

at the same time, he warns that such codes cannot cover all the moral and ethical challenges that an individual interpreter may be faced with.

(Prunč 2007 : 329)

L'éthique est conçue afin de faire respecter le prestige du groupe, mais en AOF il n'existait pas d'association d'interprète coloniaux au sens propre, du moment que chacun agissait auprès du commandant ou de la hiérarchie française à laquelle il était affecté. Le prestige du groupe n'était pas une préoccupation prioritaire pour l'interprète.

Il est primordial de considérer les implications liées à la situation asymétrique dans laquelle l'interprétation se déroulait. Elle avait lieu dans les lieux les plus diversifiés, de la négociation commerciale à la déclaration de guerre, et les interprètes devaient s'y adapter tout en répondant aux attentes du client et en étant à la hauteur de la situation.

Pour survivre au milieu colonial, l'interprète était contraint de se ranger du côté de son employeur, c'est-à-dire l'administration française et cela n'advenait pas sans difficultés. Nous pourrions affirmer que la loyauté au commandant, comme dans d'autres contextes asymétriques, était l'un des principes fondamentaux à respecter. L'interprète devait à tout prix conquérir la confiance du commandant, mais comme souligne fort à propos Inghilleri

[...] the 'contradictory esteem' in which interpreters are often held, being at once objects of 'necessary trust' and 'deep suspicion', evidence of which is found, for instance, in colonial history, [...] in institutional contexts where (mis)perceptions of interpreters' alignment with the authorities that employ them are common.

(2010 : 425)

La méfiance et les soupçons dont les interprètes faisaient l'objet obligeaient ces derniers à rentrer dans les bonnes grâces de leurs employeurs, en mettant en avant donc le principe de loyauté. Nous avons passé en revue les portraits d'interprètes estimés et redoutés en AOF dans le Chapitre 2 (cf. 2.2) et constaté combien le rapport entre interprètes et fonctionnaires était complexe et fragile.

Nous allons mentionner un autre épisode tiré de *Oui mon commandant !*, où l'intervention active de l'interprète, Bâ dans ce cas, se rendait nécessaire pour abattre les barrières de l'incompréhension. Si l'interprète n'était pas sorti de son rôle afin de faire comprendre le type de galette que le commandant exigeait pour le versement de l'impôt, un gros scandale aurait pu éclater. En effet le commandant réclamait que le

paiement ne se fasse plus en nature mais en monnaie française, que les autochtones bien évidemment ne possédaient pas.

Hampâté Bâ was involved in a similar but less severe event in Upper Volta, when the peasants of a Tougan canton (village group) claimed they were being unjustly taxed by a chief who, [...] was an outsider chosen unilaterally by the colonial authorities (357–388). Hampâté Bâ also sees a conspiracy behind the protest, which he calls a *fronde des tirailleurs* (meaning local veterans of colonial military service) and he is instrumental in convincing the commandant that the “dynamic and intelligent chief” in question deserves to retain his “turban.” However, he also recognizes the unjust burden placed on peasants by annual taxation as well as by obligations to provision passing officials (including *blancs-noirs* like himself).

(Austen, 2006 : 168)

Cet épisode souligne l’intervention de l’interprète, qui, risquant lui-même de faire les frais d’une situation néfaste, agit en tant que porte-parole. Il alla même jusqu’à agir en tant que négociateur afin d’alléger les impôts trop onéreux pour la population.

Ce cas démontre que si, d’un côté, les colonisateurs avaient bien imposé un système de gouvernance externe sur les peuples africains et leurs institutions, de l’autre, les Africains ont su se frayer des chemins à l’intérieur de ce labyrinthe de règles et mettre en place leurs opérations : « Colonial rule, in other words, was not a top down, unidirectional event but a complex process shaped by uneven power relations, strategic bargains, and competing interests » . (Osborne, 2006 : 57)

4.2.1 Interprétation coloniale en tant que contexte asymétrique

Essayons maintenant de transposer le raisonnement d’Antoine Berman dans le contexte colonial de l’AOF :

Le dernier point à souligner concerne les biographies des interprètes en milieu social. Antoine Berman, puisqu’il s’intéressait à l’herméneutique, a probablement été le premier à signaler l’importance des facteurs biographiques dans l’activité de traduction. Loin d’être uniforme du point de vue du comportement professionnel, le travail de l’interprète en milieu social variera selon son origine et selon son attitude vis-à-vis d’autres participants.

L’analyse des dispositifs discursifs devrait donc inclure les points d’alliances selon l’origine de l’interprète :

- l’interprète en tant que membre de la société d’accueil (il sera porté à défendre les institutions et les valeurs de sa culture ; son point d’alliance – le professionnel, l’institution, la société);
- en tant que compatriote du client (il risque de manipuler et de mentir au nom de la solidarité ; son point d’alliance – le client) ;

- ni l'un ni l'autre, ce qui ne signifie pas pour autant la neutralité (selon son origine et l'origine du client, il risque de manifester de l'hostilité à l'égard du celui-ci s'il existe une injustice historique qui les sépare ; son point d'alliance – soit le professionnel qui représente le pays d'accueil, soit la solidarité avec son pays d'origine).

(Klimkiewicz, 2005 : 22)

Mais si d'un côté on exige de l'interprète qu'il observe l'invisibilité et la neutralité, ce n'était pas le cas dans l'administration coloniale. D'abord, il s'agit de contextes asymétriques, où les interprètes restent à la merci de leurs commandants, étant des sujets colonisés et non pas des citoyens (cf. 1.4.2). Ensuite, les administrateurs coloniaux français se servaient des interprètes non seulement comme simples traducteurs, mais comme entremetteurs. C'est-à-dire dans des situations où les administrés n'obéissaient pas à leurs ordres et le recours aux militaires ne suffisait pas (paiement des impôts).

As time went by, interpreters were increasingly needed not only to facilitate trade and exploration, but also to assist in the negotiation of often one-sided treaties with colonial powers. When the colonisers proceeded to effective occupation, interpreters also became involved in the inevitable armed conflicts that ensued.

(Wallmach, 2015 : 9)

La colonisation par définition s'obtient par une domination de la volonté de l'un sur l'autre. L'interprète ne devait pas simplement faire passer le message mais imposer la volonté de la France sur les colonies. Il s'agissait donc d'un système non neutre.

Ce sont précisément ces cas critiques, mais plutôt constants pendant les échanges linguistiques de l'administration coloniale qui ont retenu notre attention. En effet dans les situations susmentionnées, l'interprète joue un rôle qui va au-delà du médiateur, il devient protagoniste, il n'est ni transparent ni invisible.

Certes, l'interprète colonial finissait souvent par exercer la fonction de *gatekeeper* (cf. 2.3). Son influence est essentiellement due à son accès illimité à des informations que les autres parties ne détenaient pas.

L'un des principes considéré généralement comme acquis est celui de la neutralité. Or ce principe est fortement mis en cause dans les interactions entre colonisés et colonisateurs en AOF entre la fin du XIX siècle et le début du XXème. Comment pouvait une interaction à trois se dérouler de façon neutre, dans un contexte similaire, plongé dans un déséquilibre entre les parties ?

4.3 Neutralité de l'interprète colonial

En observant les différents codes éthiques et déontologiques, nous nous apercevons de combien l'idée de neutralité, tant préconisée et associée à l'interprète est en réalité questionnée.

Longtemps tenu pour acquis, en premier lieu chez les interprètes de conférence, le caractère absolu de cette obligation déontologique est actuellement remis en cause par un nombre croissant de chercheurs qui portent un regard nuancé, sinon critique, sur son applicabilité dans des situations communicatives autres que l'interprétation de conférence. (Pointurier, 2016 : 79)

Nous signalons à cet égard que l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC) ne mentionne pas explicitement l'impartialité en tant que principe fondamental dans son code déontologique. Pour le dire avec les mots de Ballardini :

Le code de conduite de l'AIIC, à l'échelle internationale, omet sciemment car il est donné pour acquis, intériorisé par les interprètes de conférence comme une posture convenue et coutumière. Dire « qu'il est impartial est aussi évident pour un interprète [de conférence] que si un peintre disait qu'il peint avec un rouleau et que oui, il peindra tout le mur » (Pointurier 2016 : 81)

(2019 : 4)

De nombreuses recherches nous confirment qu'un mythe a été créé autour de la neutralité. Un mythe qui a longtemps été alimenté, mais pas forcément à bon escient. Cela est vrai entre autres dans le cadre juridique, dialogique et nous allons démontrer que c'est le cas aussi dans le milieu colonial.

L'interprète doit rester neutre, invisible, transparent. Nombre de codes éthiques reportent ces principes comme piliers de la profession. Cette notion est si complexe et controversée qu'elle a été interprétée sous nombre de points de vue. Nous précisons que certains n'ont pas de difficulté à entendre impartialité comme synonyme de neutralité.

Le terrain d'entente sur lequel plusieurs chercheurs se retrouvent est en relation à la position que l'interprète peut avoir à l'égard du client :

[...] maintaining impartiality (or neutrality) means not letting one's own views, prejudices or interests colour the interpretation; another widespread basic understanding of

neutrality/impartiality is not taking sides or favouring one or another party to the exchange; yet another view defines neutrality as offering equal FIDELITY to all speakers, which Giles (2009) calls “rotating sender loyalty”.

Neutrality can also be construed as providing ‘equal service’ to all participants – for example, in providing cultural explanation and advice on negotiating, as well as drafting of minutes and communication facilitation of all kinds, though for others, it precludes offering such services to any party.

(Prunč, 2015 : 274)

D’autres feront allusion à la loyauté ou encore à l’égalitarisme : le fait de traiter tous les interlocuteurs de la même façon, leur octroyer le même service.

Neutre signifie libre de tout parti pris. Il s’agit d’une notion empruntée au domaine militaire et, si transposée au contexte colonial, elle s’avère plutôt complexe. Comment ne pas avoir de parti pris lorsque l’une des deux parties nous embauche afin de faire valoir ses intérêts ? Ballardini argumente que :

[...] Le principe de neutralité de l’interprète – vraisemblablement importé du champ de l’interprétation de conférence –, énoncé dans la plupart des codes de conduite relatifs à l’interprétation de dialogue, n’opère pas de la même façon dans tous les types d’événements de communication interprétés. Or, si la « déconstruction du mythe de la neutralité » (Metzger 1999) est un procès largement amorcé pour ce qui est de l’interprétation dans les services de soins (Wadensjö 1998), en langues signées (Roy 2000, Pointurier 2016) et jusque dans les contextes de guerre (Baker 2010) ou au service des forces armées (Inghilleri 2010 ; Snellman 2016), il en va tout autrement pour l’interprétation juridique.

(2019 : 2)

Nous conviendrons aisément que le contexte impartial de l’interprétation de conférence que nous pourrions définir utopique par rapport au contexte militaire, juridique ou colonial dans notre cas précis ne saurait imposer les mêmes règles déontologiques au contexte de l’interprétation communautaire.

Nous avons pu étayer la thèse selon laquelle les intermédiaires coloniaux étaient engagés par les colonisateurs français pour asseoir leur pouvoir et alimenter le système colonial. Ils devaient soutenir l’administration française dans l’obtention de leurs objectifs, et de communication stratégique et économique.

En premier lieu, la neutralité de l’interprète est menacée du moment où, il est assujéti à son commandant, sa raison d’être et donc sa mission est de servir son commandant et la « France notre mère patrie à tous » Bâ (1973 : 221). En second lieu, la colonisation par définition s’obtient par une domination de la volonté de l’un sur l’autre. L’interprète

ne devait pas simplement faire passer le message mais imposer la volonté de la France sur les colonies. Interpréter pour la hiérarchie française coloniale ne pouvait se faire sans prendre parti. Nous examinerons plus bas les enjeux que ce positionnement comportait.

Ballardini reporte une autre déclinaison de neutralité, « le mot désigne celui qui s'abstient de prendre parti, de s'engager d'un côté ou de l'autre, soit par objectivité soit par crainte ou manque d'intérêt. » (2019 : 5)

Un choix qui ne s'offrait pas à l'interprète, comme on a pu le constater.

C'est précisément cette difficulté du justiciable d'interagir avec l'institution que l'interprète est chargé de combler ou réduire, dans l'intérêt supérieur de la justice, en reconstituant le dialogue contradictoire et l'égalité des armes. C'est dans ce cadre interactionnel rigoureusement structuré qu'il lui incombe d'agir sans déroger au devoir de neutralité.

(ibidem)

Nonobstant la préconisation dans le contexte judiciaire que l'on vient de reporter, les interprètes coloniaux en AOF et précisément les interprètes musulmans au Sénégal poussaient le principe de neutralité dans l'interprétation jusqu'aux limites, compte tenu de leur position dans l'administration. (M'bayo, 2016 : 20) M'bayo mentionne ensuite le linguiste Christopher Candlin qui soutenait que, tout comme dans les contextes coloniaux analogues, les interprètes accomplissaient leurs fonctions « in a contested arena between being providers of a service and being agents of authority and control ». Des nombreuses facettes que la neutralité pouvaient assumer pour l'interprète colonial, nous pouvons déduire qu'il ne pouvait pas agir de façon neutre à l'égard de son client, dans la mesure où les inégalités de pouvoir en jeu ne lui auraient pas permis de maintenir son poste. L'administration coloniale attendait de l'interprète qu'il prenne le parti de la France. Or il serait simpliste de penser que la loyauté (apparente ou réelle) que l'interprète avait envers le commandant était inconditionnelle :

Simplistic models of oppositionality would cast the interpreter as a defender of African interests through the manipulation of information in their favor. However, interpreters muddied the waters for Africans as well as for Europeans.

(Garane, 2015 : 7)

Nous nous leurrerions également si nous pensions que l'interprète colonial soutenait totalement la population locale. Pour cause, Henri Brunschwig reporta les propos d'un administrateur français à propos des interprètes coloniaux :

Ils ne sont pas recommandables : beaucoup d'entre eux ne désirent pas qu'un Européen entre en contact direct avec des indigènes susceptibles de révéler des faits qu'ils entendent dissimuler. Ils s'efforcent alors de troubler les investigations et d'écarter des témoignages gênants
(1983 : 109)

L'interprète dans les colonies se trouvait donc dans une position particulière où l'asymétrie entre les langues et les cultures rendait impossible tout rapprochement ou toute médiation, ce qui est pourtant le but ultime de tout acte traductif. Considéré d'une part comme un proche collaborateur des colonisateurs, d'autre part comme un résistant subversif à la politique coloniale, l'interprète indigène était en fait un personnage à double identité, un personnage hybride qui entretenait des relations antagonistes et ambiguës aussi bien avec le représentant de la France qu'avec les populations locales.
(Kalina, 2015 : 222)

Cela advient également car l'interprète colonial n'observe pas, entre autres, le principe de la confidentialité. Nous mentionnons également que le Code éthique de l'Association Internationale d'Interprètes de Conférence inclut l'intégrité parmi les qualités que l'interprète doit s'engager à respecter, c'est-à-dire que « Members of the association shall be bound by the strictest secrecy and refrain from deriving any personal gain whatsoever from confidential information. »

A nouveau, notre but n'est pas celui de mener une analyse anachronique, l'anachronisme étant la « bête noire » de l'historiographie, mais ces éléments nous permettent d'avoir des outils comparatifs. Un interprète colonial emploie les renseignements obtenus comme marchandise, c'était une sorte de mercenaire. (cf. 3.1.2) S'attendre à ce qu'il observe strictement le secret professionnel serait une approche totalement naïve.

4.4 Rapports de pouvoir dans un contexte asymétrique

Les rapports de pouvoir et contrôle sont indissolublement impliqués dans tout type d'évènement interprété. On devient puissant lorsque l'on a un accès exclusif aux langues étrangères et aux cultures que celles-ci véhiculent. Et l'interprète, en tant qu'acteur social, représente le pivot de l'interaction et le baromètre du pouvoir. « Translating in contexts of asymmetries of power creates significant opportunity for mistranslation as

well as for selective translation. Translation in colonial contexts was thus never an *innocent act*.» (Lawrance, Osborn et Roberts, 2006 : 11)

A la lumière de nos analyses c'est précisément le cas qui se produit durant la colonisation. Il est d'autant plus intéressant d'analyser les relations de pouvoir déterminées par le contexte de l'interprétation. Selon Mason, trois types d'inégalités de pouvoir peuvent affecter l'interprétation par rapport aux relations de pouvoir entre les langues, au pouvoir institutionnel et au pouvoir interactionnel « In colonial times, imperial powers often regarded the languages of conquered peoples as 'primitive', not through any proven linguistic deficiency but rather through belief in the superior nature of their own civilization. » (2015 : 315)

L'interprète colonial jouissait du pouvoir que la connaissance (et le prestige) de la langue française lui octroyait ; différemment du reste de la majorité de la population locale il maîtrise plusieurs mondes et peut créer des connections entre eux.

Nous avons observé que les interprètes étaient de plus en plus nécessaires et impliqués dans toutes les transactions que leurs clients effectuaient. Et du moment où ils étaient les uniques dépositaires du savoir de l'une et de l'autre partie, ils avaient une marge de manœuvre considérable. Le colonialisme a créé un milieu propice pour l'essor de l'interprète :

African interpreters proved indispensable to the operation of the colonial system. In courtrooms, district offices and health clinics, African colonial employees enabled communication, provided information, and oversaw the implementation – and reinterpretation – of colonial policies
(Lawrance, 2006 : 9)

L'histoire abonde de cas où les interprètes recrutés par des institutions sont tenus en faible considération par leurs employeurs, qui exigent que les interprètes défendent leurs intérêts et attendent des interprètes qu'ils s'alignent aux valeurs de l'institution. Dans une telle situation le principe de la neutralité risque d'entrer en conflit avec la moralité et l'éthique de l'interprète. (Wallmach, 2015 : 315)

Avant de revenir sur l'interprète colonial, nous allons aborder le troisième type d'inégalités de pouvoir lié à l'interaction. Anderson affirme que « l'interprète possédait le pouvoir inhérent à la personne qui contrôle des ressources limitées ». (1976 : 218) Cela signifie que dans toute interaction où l'interprète intervient et que les parties concernées ne sont pas bilingues les interprètes exercent un contrôle sur toute la

communication. Ils gèrent la prise de parole, ils sont *gatekeeper*, ils choisissent la direction de la conversation, ils décident même si s'attarder ou survoler un pan du discours (Mason, 2015 : 216)

Interpreters' agency, their room for interactional manoeuvre, and their ability to use their expertise to ensure fairness or correct imbalances, are involved in a constant interplay between a pre-existing network of power relations and the acquiescence or resistance of each participant.

(*ibidem*)

Les rapports de pouvoir que l'on vient de décrire ont tous une forte incidence sur la communication dans chaque interaction. Il incombait à l'interprète colonial de jongler parmi les éléments présentés afin de corriger le déséquilibre qui se créait en réclamant lui-même son pouvoir, en mettant tout en œuvre pour être indispensable.

This is what Pöchhacker (2008 : 249) refers to as contractual mediation, which involves facilitation of communication as management of conflict and power imbalance. Studies that have looked at linguistic/cultural mediation, though, show that mediation involves much more than is entailed in contractual mediation, and that management of conflicts and asymmetries is not in itself sufficient to explain the complexity of the interpreters' mediating activity.

(Merlini, 2015 : 106)

Mis à part le type de pouvoir qui pouvait découler de la position privilégiée de l'interprète dans l'interaction, ce dernier tendait également à mettre à profit ses connaissances locales pour acquérir et maintenir le pouvoir afin de défendre et ses intérêts personnels et ceux de la communauté comme nous l'indique Garane (2015 : 4) en mentionnant Thompson :

These forms of knowledge tended to remain "invisible" to the French conquerors when they did not speak the local languages or understand the local customs. As a result, the colonizers themselves thereby ironically underwent a kind of "domestication", even as they were imposing their "foreignizing" cultural values upon the indigenous populations of the colonies. This is how the indigenous African interpreter could in some cases become a kind of masked trickster who "transforms a text in one language into a text in another while simultaneously concealing that such a transformation has taken place".

(2005 : 154)

Le "privileège" dont les interprètes coloniaux jouissaient était une connaissance profonde du milieu colonial, ils étaient issus de la population locale et de surcroit ils côtoyaient régulièrement les Français. Cela leur permettait d'interpréter avec une liberté majeure car aucune partie ne maîtrisait la langue de l'autre. Ils pouvaient interpréter en faveur de la population autochtone, de l'administration française ou encore à leur profit. Parmi les

maintes possibilités qui se présentaient, il est intéressant d'établir le rôle que les interprètes jouaient finalement.

4.5 La définition du rôle de l'interprète en AOF entre collaboration et résistance

Nous concluons le débat concernant les principes éthiques en questionnant la nature, les limites et la flexibilité du rôle de l'interprète. Le prisme sous lequel nous avons analysé les aspects susmentionnés sont la neutralité (et l'impartialité), la loyauté vers le client (qui rémunère l'interprète), la fidélité au discours de départ, la visibilité (ou plutôt invisibilité) de l'interprète.

L'un des sujets les plus débattus de l'éthique dans l'interprétation concerne les ramifications de la nature des limites et de la flexibilité du rôle de l'interprètes ainsi que le questionnement autour de sa neutralité (ou impartialité) et les différentes priorités de loyauté.

L'idée de l'interprète en tant qu'élément passif dans l'interaction semble révolue. Au contraire, dans l'interprétation communautaire et plus précisément le domaine médical le rôle actif de l'interprète est même préconisé.

Avant de poursuivre dans notre raisonnement il nous faut préciser que le rôle découle d'une attente. Par le passé les interprètes ont joué différents rôles, mais grâce aux codes éthiques et déontologiques ce rôle est devenu de plus en plus encadré. Toutefois, Mason, Harré et Davies suggèrent de faire évoluer la notion statique de ce rôle vers un positionnement bien plus dynamique. (2015 : 356)

Si nous devons employer des métaphores pour désigner le rôle sur la base de la schématisation de Pöllabauer (2015 : 355), nous verrions l'interprète en tant que partie passive : « mere conduit, machine, telephone, transmission belt, robot, ghost or non-person ». Or, suite à la déconstruction du mythe de la neutralité ou invisibilité qui mène à considérer l'interprète en tant que troisième partie active (Knapp-Potthoff & Knapp 1986) nous mentionnerions « “communication facilitators”, “helpers”, “advocates”, “bi-cultural experts” (Roy 1993), “culture brokers” (Kaufert & Koolage 1984), “intercultural agents” (Barsky 1996), “cultural mediators” (Straniero Sergio 1998) or

even “conciliators” (Schneider 1992) ». Depuis les années 1990, nous pouvons constater qu’une évolution dans la définition et la conception du rôle de l’interprète a effectivement eu lieu dans les *Interpreting Studies*.

Notre projecteur est braqué sur l’interprète colonial. Les Africains qui rendaient des services cruciaux aux Européens montaient également en compétences, connaissances et gagnaient l’autorité dont ils se serviraient successivement. (Osborn, 2006 : 5) Les intermédiaires colonisés étaient affectés aux postes qui alimentaient le système colonial et géraient ainsi l’enseignement, les services techniques, les chemins de fer, le système médical, les mines etc. C’est précisément la présence des intermédiaires coloniaux dans les postes à la base de la pyramide coloniale qui leur permettaient des marges d’intervention : « La traduction et l’interprétation se trouvent à l’intersection de la résistance et de la collaboration avec les autres acteurs de l’acte traductif » (Rao, 2007 : 223)

L’interprète des colonies, cet habile agent ou médiateur dont la tâche principale était de combler le vide linguistique et culturel entre le colonisateur et les peuples indigènes était en réalité un personnage bien plus complexe. Son rôle qui, en apparence, consistait à rapprocher deux mondes antagonistes et hostiles, faisait de lui un personnage de nature double, ambiguë sans jamais être faux. Quant à leur implication dans le système colonial, Brunshwig affirme que l’interprète était un collaborateur qui :

Assiste le colonisateur, blanc ou noir, sans pour autant renoncer à son identité, sans estimer supérieures à celles des Noirs les manières des Blancs, bref, sans se convertir[...] Relativement libéré des contraintes du milieu coutumier, relativement rattaché à la société occidentale, il ne participe pleinement à aucune des collectivités que sa présence met en rapport.

(Brunshwig, 1983 : 166)

Lorsqu’ils emploient le terme collaborateur, Lawrance, Osborn et Roberts soulignent vouloir le dénouer du sens péjoratif qu’il porte depuis la Seconde Guerre Mondiale. Ils entendent *collaborer*, dans le sens le plus basique c’est-à-dire travailler ensemble et qui s’inscrit en antithèse à la résistance [aux colonisateurs]. (2006 : 6)

Local people recognized that low-level employees served key roles in the operation of the colonial state, and evidence in the form of occasional scandals and periodic efforts to curtail

malfeasance reveals that intermediaries often exerted influence in ways unanticipated by, ignored by, or unbeknown to Europeans.

(*ibidem*)

Comme nous l'avons constaté dans le Chapitre 3 (cf. 3.3) par le biais des portraits de Wangrin et Boubou Penda par exemple, l'interprète n'obéissait pas aveuglement à la hiérarchie française. Il nous suffit de reprendre la section concernant les *Rapports et influences entre interprètes et fonctionnaires européens* (cf. 3.2) pour comprendre que les interprètes étaient en réalité bien plus actifs que ce que l'on croirait. Politiquement il s'agissait d'*outsider*, qui occupaient un tiers espace, un entre-deux (*in-between*), donc potentiellement autonomes, qui ne servaient qu'eux-mêmes. Ils opéraient dans un contexte asymétrique, où adhérer *in toto* à la cause de l'un ou de l'autre leur aurait porté préjudice.

En opposition à ce courant les œuvres de Ronald Robinson and Shula Marks (1994) affirment que la colonisation n'aurait pas pu s'établir sans quelques formes de collaboration ou consentement tacite de la part des Africains. Cette collaboration pouvait se déployer de façon explicite ou implicite dans une variété de contextes qui allaient du commerce à la formation, en passant par la dimension religieuse. (Lawrance et al., 2006 : 6)

Robinson introduit ainsi le « bargain of collaboration » Ne soyons pas surpris du fait que Bâ s'adressait aux interprètes en les appelant « acolytes » (1991 : 185) de l'administration coloniale française et se moque de son début de carrière lorsqu'il idolâtrait le commandant et agissait comme un « blanc-noir ». (1994 : 25)

Pour reprendre les mots de Garane, le portrait que Bâ peint de l'interprète ressemble davantage à celui d'un mercenaire que d'un subalterne. (2015 : 23) Un subalterne qui ne brillait pas de lumière propre, car le pouvoir de l'interprète colonial n'aurait jamais vu le jour sans l'administration coloniale qui l'a forgé.

Although colonialism imposed an alien grid of governance on African peoples and institutions, Africans made inroads into the apparatus of rule and shaped its operation. Colonial rule, in other words, was not a top down, unidirectional event but a complex process shaped by uneven power relations, strategic bargains, and competing interests.

(Osborne, 2006 : 57)

Les conflits qui découlent de ses actions ne se laissent pas toujours expliquer par de simples oppositions entre le colonisateur et son interprète, le colonisateur et les colonisés, les Blancs et les Noirs, entre les langues, les dialectes, les traditions, les cultures orales et les cultures écrites, entre les valeurs morales

(Rao, 2007 : 224)

C'était un personnage spécifique, un véritable *noir blanc*. On retrouve dans cette dénomination toute l'ambiguïté de la personne de l'interprète, cet auxiliaire des administrateurs coloniaux, fier de son origine, mais aussi conscient des profits qui découlent de la connaissance des deux cultures et des langues, qui y puise la force, la motivation de son action.

En réponse à l'interrogatif de Rao : « Finalement, est-ce que tous les interprètes ne sont pas des blancs noirs ? » M'bayo nous reporte l'appel de Frederick Cooper à dépasser la dichotomie entre collaboration et résistance et de montrer que le régime colonial était trop complexe pour être réduit à des postulats et étiquettes telles que « colonisateur » et « colonisé » (2006 : 165) Il ajoute que l'interprète colonial a aidé l'établissement du régime colonial, tout en allant de l'avant avec son programme. Les recherches sur les intermédiaires nous fournissent de nouvelles connaissances par rapport au binaire susmentionné.

Nous concluons notre analyse en répondant à l'appel de Cooper et en reprenant les propos de Fabian (1986 : 14) qui affirmait que sous le colonialisme “the *need* to communicate and the *intent* to control were inseparable” [italique dans l'original]. C'est bien pour cette raison que les intermédiaires coloniaux ont joué un rôle d'une envergure insaisissable, méconnu aux plus pour les raisons que l'on a décrites plus haut, et qui mériteraient une attention majeure dans les *Interpreting Studies*, notamment dans la recherche sur l'histoire des interprètes. Pour notre part, nous espérons avoir mis en lumière ces personnages restés trop longtemps dans la pénombre. M'bayo affirme que les archives coloniales qu'il a consultées pour la rédaction de sa monographie maintiennent le silence autour des intermédiaires coloniaux : « Colonial archival records are silent on the social and unofficial activities of African employees of the colonial state ». (2006 : 176) En revanche, il a pu obtenir nombre de renseignements grâce aux histoires préservées par la communauté, les personnes âgées et les griots : il est désormais urgent de “décoloniser” les sources et l'histoire.

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était de cibler une catégorie de l'histoire qui a été maintenue à l'écart de l'historiographie et surtout des *Interpreting Studies*. Notre but est de définir la portée du rôle des interprètes coloniaux, leurs origines, leur rémunération et encore mieux leur implication historique.

La colonisation ne représente qu'un épisode de l'histoire de l'Afrique, mais elle en caractérise de façon excessive le présent. Il reste toutefois important de se pencher sur cette période de grande transformation pour la majorité du continent, et d'en comprendre les dynamiques et les enjeux, afin de mieux appréhender les phénomènes d'aujourd'hui.

Afin d'atteindre notre objectif nous avons adopté une approche interdisciplinaire, en dépit de laquelle nos sources ne sauraient être représentatives du milieu analysé. Nous avons ainsi appris que l'interprète est issu de différents milieux, mais en prévalence son ascension sociale est aidée par l'administration coloniale, qui lui donne accès à un pouvoir dont il ne disposait pas. Nous avons illustré les portraits des interprètes tels qu'ils se racontent, affranchis – dans la limite du possible – du regard européen.

Une fois le décor posé dans le Chapitre 1, nous nous sommes livrés à une analyse des fonctions et du rôle de l'interprète, menée grâce aux épisodes tirés directement des œuvres des interprètes même, et grâce aux recherches historiographiques. Nous en avons déduit que les interprètes avaient un rôle très actif. Sans leur apport, il n'aurait sans doute pas été possible d'établir et maintenir l'administration coloniale.

Nous nous sommes penchés ensuite sur les principes éthiques des principaux codes déontologiques pour essayer de comprendre à quel point ils étaient applicables au contexte de l'AOF. Notre analyse comparative avait pour but de cibler les analogies entre l'interprète communautaire et l'interprète colonial. Notre intérêt s'est figé notamment sur le principe de la neutralité et nous avons compris par nos recherches que l'interprète colonial était loin d'être invisible. Il a été sans doute rendu invisible dans l'histoire mais, à son époque, c'était un personnage éminent, vitupéré par certains, idolâtré par d'autres. Il entretenait des relations controversées avec les parties qu'il mettait en relation, c'est-à-dire la population autochtone et les colonisateurs français.

Notre analyse nous a permis de saisir la complexité de son identité : l'interprète évoluait dans un tiers espace qui est la somme des cultures et des milieux dont il était issu.

Notre recherche est limitée car elle ne prend en compte que les interprètes francophones de l'AOF, tandis que nombre d'intermédiaires ont façonné des aspects de la colonisation. De plus nous avons restreint notre recherche à la période d'expansion coloniale, et non à la phase plus récente, car nous jugeons que cette période en particulier a permis l'essor de l'interprète colonial.

Et en guise de conclusion, nous avons tâché de comprendre l'implication de l'interprète colonial dans l'établissement du régime colonial. Une quantité trop importante d'aspects de la colonisation a été négligée. Nous ne nous permettons pas de rester emprisonnés dans des dichotomies simplistes telles que colonisé-colonisateur. Nous nous devons de connaître la réalité des faits durant la colonisation. Et pour ce faire nous devons nous pencher sur les intermédiaires, les *gatekeepers*, à savoir les « bouche(s) et oreilles du commandant » qui n'étaient probablement pas aussi puissants que l'imaginaient la population locale, mais dont la présence ne saurait être ignorée. Nous espérons avoir suscité davantage l'intérêt pour ce personnage et les recherches à venir sur le sujet. « En Afrique, chaque fois qu'un vieillard traditionnaliste meurt, c'est une bibliothèque inexploitée qui brûle » proclamait Bâ en 1966.

Notre objectif était justement d'exploiter ces bibliothèques brûlées, ou plutôt d'en récupérer les débris.

ABSTRACT

Il presente elaborato ha lo scopo di mettere in luce una figura lasciata in penombra dalla storiografia e dagli *Interpreting Studies* : l'interprete durante il colonialismo in Africa Occidentale Francese (AOF). Attraverso un approccio metodologico interdisciplinare viene svolta un'analisi del profilo, delle funzioni e del ruolo dell'interprete in un contesto asimmetrico come quello coloniale. I rapporti di potere tra interpreti, coloni francesi e popolazione autoctona vengono messi in rilievo al fine di cogliere la complessità della figura dell'interprete. L'intento è di determinare il livello di neutralità dell'interprete, e identificare le sfide etiche a confronto tra i vari contesti interpretativi. Al fine di “decolonizzare” la storia è necessario conoscere e riconoscere il ruolo e l'impatto dei *gatekeeper* di allora, che erano «bouche et oreille du commandant» (Bâ, 1973 : 69).

This thesis aims at shedding light on a figure in the shadow of historiography and *Interpreting Studies*: the interpreter during colonialism in French West Africa (AOF). Through an interdisciplinary methodological approach we analyse the portrait, the functions and the role of the interpreter in an asymmetrical setting such as the colonial context. We address power relations between local population, French colonizers and African interpreters. Our goal is to determine the level of neutrality of the interpreter and to identify ethical challenges in different interpreting settings. In order to “decolonize” history it is necessary to know and to acknowledge the role and impact of the *gatekeepers* of the time who were «bouche et oreille du commandant» (Bâ, 1973 : 69).

BIBLIOGRAPHIE

- Alvarez, R. R. & M. C. A. Vidal (1996). *Translation, power, subversion*. Clevedon: Multilingual Matters.
- Angelelli, C. (2004). *Revisiting the Interpreter's Role: A Study of Conference, Court, and Medical Interpreters in Canada, Mexico, and the United States*. New York: John Benjamins.
- Austen, R. (2011). "Colonialism from the middle: African Clerks as historical actors and discursive subjects". *History in Africa*, 38, 21-33.
- Bâ, A. H. (1973). *L'Étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*. Paris : Union générale d'éditions.
- Bâ, A. H. (1980). "La tradition vivante". *Histoire générale de l'Afrique I : Méthodologie et préhistoire africaine* 8 : 191-230, Editions UNESCO.
- Bâ, A. H. (1991). *Amkoullel, l'enfant peul*, Arles : Actes Sud.
- Bâ, A. H. (1994). *Oui mon commandant !* Paris : Actes Sud.
- Baigorri-Jalón J. (2006). "Perspectives on the History of Interpretation" in Bastin, G. and Bandia P., sous la dir., *Charting the History of Translation History*, Ottawa, Ottawa University Press: 101-110. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Ballardini, E. (2019). "À propos de la neutralité de l'interprète judiciaire", in N. Celotti, C. Falbo, sous la dir., *La parole des sans-voix. Questionnements linguistiques et enjeux sociétaux*, mediAzioni 26.
- Bassnett, S., & A. Lefevere, (1990). *Translation, History and Culture*. London: Printer Publishers.
- Bhabha, Homi. (2004). *The Location of Culture*. New York & Londres: Routledge.
- Brunschwig, H. (1977). "Interprètes indigènes pendant la période d'expansion française en Afrique noire (1871-1914)" in *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, 2, 1-15. consulté le 14/01/2021
- Brunschwig, H. (1980). "Afrique Noire (1976-1979)", *Revue Historique*, 263, 149-194. <http://www.jstor.org/stable/40953370%20> consulté le 28/06/2021
- Cronin, Michael (2002) "The Empire talks back: Orality, heteronomy and the cultural turn in interpreting studies" In F. Pöchhacker & M. Shlesinger, sous la dir., *The Interpreting Studies Reader*. London/New York: Routledge, 387–397.
- Davidson, B. (2000). "The Interpreter as Institutional Gatekeeper: The Social-Linguistic Role of Interpreters in Spanish-English Medical Discourse." *Journal of Sociolinguistics*. 4. 379 - 405.

- Diallo, B. D. (2009). “L’interprète colonial africain : un malin traducteur”. A. Kukułka-Wojtasik. *Translatio et Littérature*, 83-93.
- Ehrensberger-Dow, M., Göpferich, S. & O'brien, S. (2015). *Interdisciplinarity in Translation and Interpreting Process Research*. Amsterdam & Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.
- Falbo, C. and A. Riccardi, eds. (2016). “Interpreting and interpreters throughout history.” *Interpreter’s Newsletter 21*. EUT, Trieste.
- Fall-Sokhna, R. (2013). De l’actualité des sources orales en histoire de l’Afrique. Dans: Nicoué T. Gayibor éd., *L’écriture de l’histoire en Afrique : L’oralité toujours en question* (pp. 189-201). Paris : Karthala.
- Garane, J. (2015) “The Invisibility of the African Interpreter” *Translation. A Transdisciplinary Journal*. Fall, 2015 : 1-33.
- Gentzler E. & M. Tymoczko, sous la dir. (2002). *Translation and Power*. Amherst/Boston: University of Massachusetts Press.
- Gourdeau, J. P., (1980). “ L’Étrange destin de Wangrin : le mythe, l’individu, l’histoire”, *Afrique littéraire*, n° 54-55, 89-91.
- Gueye, M., (1999). *Les Sources de l’Histoire moderne et contemporaine africaine*. Dakar : Fonds Documentaires ORSTOM, Université Cheikh Anta Diop.
- Kalina, S., (2015) “Ethical challenges in different interpreting settings”, *MonTI Special Issue 2*, 63-86.
- Klimkiewicz, A. (2005). “L’interprétation communautaire : un modèle de communication « triologique »”. *Traduction, Terminologie, Rédaction*, 18(2), 209–224.
- Lawrance B., N. and E., L., Osborn. and R. L. Roberts eds. (2006). *Intermediaries, Interpreters, and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*. Madison : University of Wisconsin Press.
- Mason, I., (2009). “Role, positioning and discourse in face-to-face interpreting.” In De Pedro Ricoy, R., I. Perez & C. Wilson, sous la dir., *Interpreting and Translating in Public Service Settings*, Manchester: St. Jerome, 52-73.
- M’bayo, T., (2016). *Muslim Interpreters in Colonial Senegal, 1850–1920: Mediations of Knowledge and Power in the Lower and Middle Senegal River Valley*. Lanham, MD: Lexington Books.
- Mbembe, A. (2001) *On the Postcolony*. Berkeley: University of California Press.
- Memmi, Albert (1985).
- Mopoho, R. (2001). “Statut de l’interprète dans l’administration coloniale en Afrique francophone”. *Meta* 46(3), 615-626. <https://doi.org/10.7202/003658ar> consulté le 06/04/2021

- Mopoho, Raymond (2005). "Perception et autoportrait de l'interprète indigène en Afrique coloniale française." Dalhousie University.
- Moukouri, J. K. (1963). *Doigts noirs. Je fus écrivain je fus écrivain-intreprete [i.e. interprète] au Cameroun*. Montréal : Éditions À la page.
- Payàs Puigarnau, G. & Zavala Cepeda, J. M. (2013). Approche interdisciplinaire de la médiation linguistique à la frontière australe de l'empire colonial espagnol : deux outils méthodologiques. *Meta*, 58, (2), 261–278.
- Pöchhacker, F. (2004). *Introducing Interpreting Studies*. New York & London : Routledge.
- Pöchhacker, F., N. Grbić, P. Mead & R. Setton sous la dir. (2004). *Routledge Encyclopedia of Interpreting Studies*, Oxon & New York : Routledge.
- Rao, S. (2008). "Traduction et transmission dans L'Étrange destin de Wangrin," *Intercambio*, serie II, n°1, 2008, 117-125.
- Tryuk, M. (2013) "L'interprète en Afrique coloniale. Intermédiaire culturel et linguistique ou traître". *Synergies Pologne* n° 10 – 2013, 215-224.
- Vansina, J. (1985). *Oral Tradition as History*. Madison : The University of Wisconsin Press.
- Venuti, L. (1998). *The Scandals of Translation. Towards an Ethics of Difference*. New York & London : Routledge.
- Venuti, L. (1995). *The Translator's Invisibility. A History of Translation*. London & New York : Routledge.
- Wadensjö, C. (1998). *Interpreting as interaction*. London & New York: Longman.

ANNEXE

Extrait tiré de Bâ, 1991 : 67-86. Bâ, A. H. (1991). *Amkoullel, l'enfant peul*, Arles : Actes Sud.

En plus de cette fortune, ma mère hérita de deux cent trente-huit têtes de bétail sur les sept cents laissées par sa mère, plus un coffret de bijoux d'or et d'argent. Riche, elle l'était donc, et se trouvait libérée de tout souci matériel, mais moralement elle était submergée par les malheurs qui, depuis quelque temps, s'abattaient sur elle avec une régularité d'horloge : à peine divorcée d'avec son mari-cousin qu'elle aimait mais dont, paradoxalement, elle ne pouvait plus supporter la présence, elle avait perdu son père, puis son frère aîné Amadou Pâté ; à peine demandée en mariage par Tidjani Thiam dont tous les parents devenaient d'emblée ses ennemis jurés, le dernier perdait son père ; à peine le mariage était-il conclu qu'elle-même perdait sa mère Anta N'Diobdi. C'était beaucoup pour une seule femme. Mais le pire était encore à venir...

La révolte de Toïni

Tandis que ma mère se préparait pour rejoindre son mari à Louta, une révolte éclata à Toïni, une ville de la province dépendant de l'autorité de Tidjani Thiam. Les suites de cette révolte allaient être si dramatiques qu'elles devaient entraîner pour Tidjani la déportation et la prison, et pour ma mère et moi des années d'exil et d'épreuves loin de Bandiagara.

Tu avais trois ans, me raconta ma mère, quand je devins la troisième épouse de Tidjani Thiam. Je m'apprêtais à rejoindre mon mari quand un matin, vers dix heures, un courrier, telle une tourterelle de malheur, vint remettre au roi Aguibou Tall une lettre de Tidjani destinée au commandant de cercle et l'informa qu'une émeute avait éclaté à Toïni, dans la province de Louta...

Avant de poursuivre, un bref rappel historique s'impose si l'on veut bien comprendre l'enchaînement des événements qui aboutiront à la condamnation extrêmement sévère qui frappa Tidjani Thiam. Celui-ci fut en effet la victime indirecte d'événements prenant leur source bien

67

avant sa naissance et liés à l'animosité héréditaire qui opposait les clans Tall et Thiam, au point que l'on disait d'eux : "Ils ne peuvent ni vivre les uns sans les autres, ni vivre ensemble sans se bagarrer."

Lorsque, après la mort d'El Hadj Omar survenue en 1864, son neveu Tidjani Tall organisa le royaume toucouleur du Macina, il partagea, à quelques exceptions près, le commandement du pays entre les trois principales familles toucouleures : les Tall, les Thiam et les Ouane. La chefferie de la province de Louta échut à Ousmane Oumarou Thiam, oncle de Tidjani Thiam.

Le roi Tidjani Tall mourut vers 1887-1888. En 1891, les troupes françaises, commandées par le colonel Archinard, s'emparèrent de Bandiagara où régnait alors depuis deux ans Ahmadou Cheikou, fils aîné d'El Hadj Omar, qui était venu s'y réfugier après la prise de Ségou par les Français. Ahmadou Cheikou devait se livrer par la suite à des combats désespérés dans la région mais, inférieur en forces et en armes, il dut se replier peu à peu jusque dans la région de Sokoto (nord de l'actuel Burkina), où il mourut vers 1897. Du vaste empire fondé par El Hadj Omar, il ne restait plus à l'est que le royaume toucouleur du Macina fondé par Tidjani Tall, et qui n'avait plus de chef.

Fin politique, le colonel Archinard ne voulut pas supprimer immédiatement le pouvoir toucouleur dont les structures administratives et hiérarchiques pouvaient, au moins provisoirement, lui être utiles. Il mit en œuvre un compromis habile en proposant au gouvernement de la République française de "nommer" roi de Bandiagara un autre fils d'El Hadj Omar : Aguibou Tall, ancien roi de Dinguiraye (Fouta Djallon), qui s'était rallié à lui quelque temps auparavant et qui était arrivé à Bandiagara à ses côtés. Cette proposition fut acceptée par Paris, et c'est ainsi qu'Aguibou Tall devint roi de Bandiagara en vertu d'un décret du président de la République française, qui avait elle-même coupé le cou à son dernier roi !

On a beaucoup critiqué Aguibou Tall pour son ralliement, mais l'honnêteté oblige à dire que grâce à lui bien des vies humaines furent sauvées à une époque où, de

68

toute façon, il n'y avait plus aucun espoir pour les Toucouleurs face à la supériorité de l'armée française. Grâce à Aguibou Tall un grand nombre de Toucouleurs qui avaient été faits prisonniers lors des prises de Ségou, Diourou, Djenné, Bandiagara et Douentza furent libérés. Les chefs de famille qui voulaient retourner au Fouta Toro (Sénégal) ou au Fouta Djallon (Guinée) furent rapatriés sous la protection de l'armée. Il est hors de doute que sans la médiation d'Aguibou Tall les Toucouleurs auraient connu un sort beaucoup plus pénible.

Avant de se lancer à la poursuite d'Ahmadou Cheikou, Archinard flanqua le nouveau roi de Bandiagara d'un résident français et laissa un bataillon sur place.

Eminemment intelligent et cultivé, le nouveau roi possédait d'indéniables qualités, mais, malheureusement, il était habité par une rancune tenace à l'égard des Thiam auxquels il n'avait jamais pardonné la lointaine destruction à Halwar, dans le Fouta Toro, d'une petite mosquée construite dans sa cour par le grand-père d'El Hadj Omar. Il voyait donc d'un assez mauvais œil les Thiam, par ailleurs toujours quelque peu goguenards et insolents, régner à la tête de la province la plus riche du pays et il se saisit du premier prétexte pour tenter de les abattre.

Un poème assez irrespectueux à son endroit ayant circulé à un certain moment, il en attribua la paternité à son neveu Ousmane Oumarou Thiam, chef de la province de Louta qui avait été mis en place par le roi Tidjani Tall lui-même. Ousmane était le fils d'une sœur d'Aguibou. Par respect pour son oncle maternel, et pour se plier aux prières de sa mère qui espérait peut-être une grâce, il ne fit rien pour se défendre ni pour se protéger. Hélas, après une flagellation honteuse sur la place publique, il fut exécuté. La réaction des Thiam fut telle qu'on craignit une émeute. Le roi Aguibou Tall ne réussit à éviter le pire qu'en nommant à la tête de la province de Louta un autre Thiam, Amadou Ali Thiam, cousin d'Ousmane et père de Tidjani, le futur époux de Kadidja. Cela se passait vers 1900.

Amadou Ali Thiam n'était pas homme à se laisser impressionner par un Tall, fût-il roi, et ses paroles au

69

cours de la cérémonie d'investiture n'avaient rien fait pour apaiser la situation. Un peu plus tard, une course de chevaux malencontreuse où les deux coursiers d'Amadou Ali Thiam l'emportèrent insolemment sur le cheval favori du roi vint encore envenimer les choses. L'orage menaçait, mais il n'eut pas le temps d'éclater : Amadou Ali Thiam décédait deux ans seulement après son investiture.

Tidjani Thiam, fils aîné du chef défunt, héritait du turban de Louta ; mais encore fallait-il qu'il soit nommé officiellement par le roi au cours de la traditionnelle cérémonie d'investiture. Aguibou Tall ajourna si longtemps la cérémonie que d'aucuns pensèrent même qu'il voulait reprendre la chefferie pour son propre compte. Finalement, poussé à agir par les autorités françaises qui craignaient des troubles, il se résigna à nommer Tidjani Thiam chef de la province. En signe d'apaisement, il lui donna même, pour l'honorer, l'une de ses filles en mariage, la princesse Diaraw Aguibou Tall (Diaraw [fille de] Aguibou du clan Tall). De tels gestes étaient fréquents à l'époque et s'y opposer eût été une offense impardonnable. Au moment où se déroulaient ces événements, les démarches en vue de conclure le mariage avec ma mère étaient en cours.

Tidjani Thiam se transféra à Louta avec une cour particulièrement brillante. Il avait pour coadjuteur principal son jeune frère Badara (Amadou Ali) Thiam, le plus populaire des jeunes gens du royaume, dont les griotes chantaient partout les louanges. Les autres frères de Tidjani le suivirent également pour l'assister. Presque tous les camarades de son association d'âge le rejoignirent à Louta où il les combla de largesses. Tierno Bokar et Bokari Pâté, les amis de toujours, l'accompagnèrent également, mais, rappelés par leurs obligations à Bandiagara, ils ne s'attardèrent pas.

Malheureusement pour lui, Tidjani n'avait pas auprès de lui à Louta de conseiller valable pour l'inciter à la modération dans les moments difficiles ou lui suggérer une attitude diplomatique. Seul demeurait à ses côtés un marabout nommé Tierno Kounta Cissé qui avait été nommé *cadi* (juge) par Amadou Ali Thiam, mais qui

70

le chef traditionnel des Toucouleurs qui l'appelaient toujours *Fama* (roi), et la consigne officielle était de le ménager. Le commandant de cercle avait reçu ordre de le consulter et de tenir compte de ses avis dans la politique générale du pays. La République française avait politiquement égorgé le *Fama*, mais elle n'avait pas osé, comme à son dernier roi, lui trancher la tête. Elle préférait le laisser agoniser lentement.

Dès que le roi Aguibou Tall fut destitué, sa cour se vida de tous ceux qui n'y venaient qu'alléchés par les dons et les honneurs qu'ils y recevaient. Nombre d'entre eux rejoignirent la cour de Tidjani Thiam à Louta. C'est le moment que choisirent des griots et des captifs quelque peu effrontés pour remettre en vedette le poème qui avait valu à Ousmane Oumarou Thiam d'être condamné à mort. Cette malheureuse conjoncture attisa cruellement l'amertume du *Fama* et jeta de l'huile sur le feu du différend Tall-Thiam. Les conséquences allaient en retombant lourdement sur Tidjani Thiam. La révolte de Toïni servirait de détonateur.

Chaque année, il appartenait aux chefs de province (devenus chefs de canton depuis la réforme administrative et la destitution du roi) de collecter, pour le compte de l'administration coloniale, l'impôt levé sur les populations. Il y allait de leur poste. Cet impôt était dit de "capitation", c'est-à-dire calculé en fonction du nombre de "têtes" à l'intérieur de chaque famille. C'était bien la forme la plus injuste d'imposition puisqu'une famille, qu'elle soit riche ou pauvre, était taxée uniquement en fonction du nombre de ses membres. On appelait d'ailleurs cet impôt "le prix de l'âme". Celui qui était incapable de s'en acquitter ne pouvait vivre en paix : ou bien il était jugé et emprisonné, ou bien, pour se procurer la somme nécessaire, il était obligé de vendre ou de mettre en gage ses biens s'il en avait, sinon ses propres enfants — coutume qui, hélas, se généralisa à l'époque.

Vers la fin de 1902 (ou dans le courant de l'année 1903...), alors que le mariage entre Tidjani et Kadidja venait enfin d'être "noué" par les deux familles et que

72

n'était pas très cultivé et ne connaissait pas grand-chose d'autre que le texte coranique. Son influence sur Tidjani, lors des moments difficiles, ne fut pas toujours des plus heureuses, et il partagera d'ailleurs plus tard le malheur et l'exil de son protégé.

Tidjani Thiam lui-même avait été mal préparé par son éducation pour assumer d'aussi délicates fonctions que celles de chef de province, sorte de tampon entre les populations, le roi et les autorités coloniales. Son père Amadou Ali Thiam, conformément à une coutume des seigneurs toucouleurs, l'avait élevé à la dure, le faisant vivre et travailler avec les captifs, les palefreniers et les paysans pour bien lui faire connaître ce qu'était la vie de ses futurs sujets et le préparer à d'éventuels jours d'épreuve : "Je te fais vivre ainsi, disait-il, en prévision de demain." Toujours est-il que Tidjani, qui avait très peu fréquenté les seigneurs et les gens de cour, connaissait davantage les durs travaux des champs et l'entretien des chevaux — c'était un cavalier exceptionnel — que le cérémonial et le savoir-vivre des cours princières.

Comme tout bon paysan, il était resté ingénu et assez entêté. Il attachait à sa parole une valeur religieuse, pour ne pas dire superstitieuse. Pour lui, mentir ou se dédire était non seulement une marque de couardise indigne mais un péché grave contre la loi divine.

C'est dire s'il était peu armé pour faire face aux roueries politiques de ses ennemis ! Pour couronner le tout, il n'avait aucun sens de l'argent ; il le considérait comme une vulgaire balayure et le jetait à tous vents. Ces différents traits de caractère devaient, le moment venu, lui porter un grand préjudice.

Un beau jour de l'année 1902, Aguibou Tall, qui avait été nommé roi par la grâce de la République française, fut purement et simplement déposé par un nouveau décret du président de cette même république. La France estimait le temps venu de prendre directement en charge l'administration du pays à travers son propre représentant : un administrateur des colonies nommé "commandant de cercle" par le gouverneur du territoire, lequel résidait alors à Kayes (Mali).

Aguibou Tall n'était plus roi en titre, mais il demeurait

71

ma mère se préparait pour rejoindre son mari, un grave incident éclata dans la province de Louta. L'impôt ne rentra pas en totalité. Le manque provenait d'une région peuplée par les Samos, lesquels, il faut le dire, avaient connu une très mauvaise année agricole. Ils refusèrent de payer l'impôt et entrèrent en rébellion ouverte. Tidjani Thiam en informa le commandant de cercle de Bandiagara qui était, à l'époque, le commandant Charles de la Bretèche. Ce dernier lui envoya une section de quinze tirailleurs indigènes avec ordre de faire rentrer l'impôt par tous les moyens : le gouverneur du territoire l'exigeait impérativement.

Tidjani se mit immédiatement en campagne, suivi des quinze tirailleurs indigènes, de son marabout et conseiller Tierno Kounta Cissé, de nombreux amis et courtisans ainsi que de son frère et coadjuteur Badara Thiam, lui-même éternellement accompagné de sa propre suite d'amis et de griots.

Le gros bourg samo de Toïni, qui s'était déjà souvent dressé contre l'autorité administrative, était le prototype du village insoumis. Tidjani Thiam y entra et s'y installa avec l'intention bien arrêtée de n'en partir qu'une fois le dernier franc de l'impôt payé. À l'époque, l'entretien matériel des collecteurs d'impôt (gîte et nourriture) était à la charge des habitants. C'était une charge très lourde. Pour y échapper, les villageois se concertèrent et décidèrent d'aller cacher leur bétail afin de ne plus fournir de viande à la petite troupe des Toucouleurs. Il ne restait au village de Toïni qu'un seul animal, un très beau bouc blanc arborant une barbe de patriarce et dont le cou s'ornait de nombreux colliers faits de dents de fauves et autres trophées de chasse. C'était le "bouc de case" — autant dire l'animal mascotte — de Tombo Tougouri le Redoutable, un jeune héros dont les exploits, tant à la chasse que sur les champs de bataille, étaient vantés, contés et chantés dans tous les villages environnants.

Un sort malheureux voulut que Badara Thiam, voyant passer devant sa porte ce superbe bouc bien dodu, le fit tuer pour nourrir ses amis. Quand Tombo Tougouri revint de chasse en sonnante de la trompe pour annoncer son retour, il fut surpris de ne pas voir accourir au-

73

devant de lui son bouc bien-aimé. Il le chercha partout. Les villageois osaient à peine lui dire ce qui était arrivé. Enfin, l'un d'entre eux eut le courage de lui révéler la fin ignominieuse qu'avait connue son bouc. Tombo Tougouri ne prononça pas une parole. Il alla chercher son arc et ses trois carquois garnis de flèches à barbillons empoisonnés, se coiffa de son bonnet rituel taillé dans une peau de lion, revêtit sa tunique de combat ornée de trophées de chasse et, toujours sans mot dire, marcha droit sur le campement des Toucouleurs. Ces derniers, assis dans une cour sous un hangar auprès de Badara Thiam, étaient en train d'écouter de la musique. Tombo Tougouri s'approcha, jeta un coup d'œil dans la cour et vit la tête et la peau de son bouc jetées négligemment dans un coin. Pris de fureur, il fit irruption :

— Qui a ordonné de tuer mon bouc ?

— C'est moi, Badara Thiam. Et qu'as-tu à dire ?

— J'ai à te dire de te lever car ta mère a accouché d'un cadavre¹⁷. Tu ne vivras pas plus longtemps que mon bouc, ton âme accompagnera la sienne.

Et le jeune homme, armant rapidement son arc de trois flèches, se mit en position de tir. Comprenant le danger qu'il courait, Badara se précipita vers son cheval qui se tenait auprès de lui, le libéra de son entrave et lui mit le mors. Mais avant qu'il ait eu le temps de sauter en selle Tombo Tougouri l'interpella :

— Badara Thiam, si tu n'as pas peur, fais face !

Une témérité parfois bien irréfléchie étant le défaut dominant des Toucouleurs et des Peuls, Badara Thiam, au lieu de se mettre à l'abri, se retourna et fonça sur Tombo Tougouri, n'ayant à la main d'autre arme que l'entrave de son cheval. A peine avait-il fait quelques pas que Tombo Tougouri lui décocha son triplet de flèches : la première l'atteignit à la poitrine, la deuxième dans le ventre et la troisième dans le bas-ventre. Sous la violence du coup, Badara chancela, mais il eut encore la force et le courage de casser les manches des flèches et, les fers plantés dans le corps, de sauter sur le dos de son cheval, un coursier célèbre nommé Nimsaali.

Pendant ce temps Tombo Tougouri avait réussi à toucher huit autres personnes dont trois moururent

quelques instants après, mais à son tour il n'eut pas le temps de se garer : fonçant sur lui, Badara cabra son cheval et s'en servit pour l'envoyer rouler à quelques mètres. Immédiatement l'archer samo fut maîtrisé et ficelé comme un fagot de bois. Quant à Badara, éprouvé par ce prodigieux effort, il s'écroula de son cheval et expira presque aussitôt.

Le drame s'était déroulé dans le quartier bas du village. Les Toucouleurs, épouvantés par les conséquences qui en résulteraient inéluctablement, se replièrent vers le quartier haut où se trouvait alors Tidjani Thiam, entouré de ses compagnons. Ils lui exposèrent les faits et lui annoncèrent la mort de quatre personnes, dont son frère Badara Thiam. A ce moment des cris de guerre samo retentirent de tous côtés, annonçant une attaque imminente. Les Samos, qui entendaient Tombo Tougouri chanter à pleine voix leur chant de guerre, s'étaient soulevés comme un seul homme pour le libérer et se ruèrent vers le quartier où se tenaient Tidjani et ses hommes.

Le sergent qui commandait la section de tirailleurs s'appréhât à stopper l'avalanche samo par un feu de salve, mais Tidjani s'y opposa. Il ordonna de laisser faire. Il monta sur la terrasse de façon à être bien vu des Samos qui connaissaient son habileté au tir ; jamais une seule de ses balles n'avait manqué sa cible, et ils le savaient. Il commença à tirer afin de les empêcher d'approcher à portée de flèche, sinon il ne leur aurait pas fallu six heures pour nettoyer le camp toucouleur. Puis il ordonna d'opérer une retraite vers Louta où son palais fortifié offrirait un refuge sûr en attendant la suite des événements.

Entre Toïni et Louta, la distance était d'environ dix à douze kilomètres. Tidjani Thiam et six de ses captifs armés se chargèrent de couvrir la retraite. Les Samos n'osèrent pas trop s'approcher, mais ils n'en lançaient pas moins des flèches contre le convoi. Tidjani réussit à mettre hors de combat tous ceux qui s'approchaient un peu trop, faisant plus de vingt blessés. Il ne voulait pas provoquer de tueries avant de recevoir des instructions.

Une fois arrivé à Louta, il se réfugia avec sa troupe dans son palais dont il fit fermer les portes. Il y avait sur

place assez de provisions pour tenir très longtemps. Les Samos de Toïni réussirent à soulever avec eux toute la région, à l'exception de deux quartiers de Louta et des groupements peuls du pays qui restèrent fidèles à Tidjani et l'aiderent de leur mieux.

Tidjani écrivit immédiatement un compte rendu détaillé des événements et chargea un messager de le porter au roi Aguibou Tall à Bandiagara, avec prière de le transmettre d'urgence au commandant de cercle pour décision à prendre. Le compte rendu était rédigé en arabe, mais à l'époque chaque commandant de cercle avait auprès de lui un interprète de langue arabe. Naïvement, Tidjani remettait ainsi son sort entre les mains du roi, alors que depuis la réforme administrative, en tant que chef de canton, il relevait du seul commandant de cercle. S'il avait envoyé directement son message à ce dernier, rien ne serait arrivé. Il n'y pensa même pas, et personne auprès de lui ne le conseilla en ce sens.

Le messager mit deux jours et demi pour gagner Bandiagara. "Telle une tourterelle de malheur", pour reprendre les termes de ma mère, il y entra avant l'heure de midi du troisième jour. Il se rendit immédiatement chez Aguibou Tall auquel il remit le message en soulignant l'urgence qu'il y avait à le transmettre au commandant de cercle. "Chaque moment perdu est une avance vers la mort de Tidjani Thiam et des siens", ajouta-t-il.

Pourtant le roi ne transmit pas le rapport. Ce n'est que vers seize heures, lorsqu'il se rendit à la mosquée pour la prière de l'après-midi, qu'il annonça publiquement que Tidjani Thiam et ses hommes avaient été attaqués par des Samos rebelles et qu'il y avait quatre morts, dont Badara Thiam. La mosquée se vida immédiatement. La mort de Badara, l'enfant chéri de Bandiagara, était un grand deuil pour tous. Quelque temps après, des cris et des lamentations s'élevaient de presque toutes les concessions de la ville. Le commandant Charles de la Bretèche, alerté par cette clameur, envoya quelqu'un chez Aguibou Tall pour lui demander la cause de ces cris. De son côté le capitaine commandant militaire de la région faisait sonner l'alarme et mobilisait une com-

pagnie pour parer à toute éventualité. On craignait encore beaucoup les soulèvements à cette époque, la montagne de Bandiagara n'étant pas encore entièrement soumise et les Toucouleurs étant réputés pour leurs traditions guerrières.

Accompagné de quelques notables, le roi Aguibou Tall se rendit au palais de la résidence et remit enfin au commandant de cercle le rapport de Tidjani Thiam. Il était près de dix-sept heures. Le commandant lui reprocha vertement d'avoir tant attendu pour lui transmettre la nouvelle et de l'avoir laissé apprendre d'une manière indirecte un événement aussi grave que le siège de Louta par des Samos révoltés. Aguibou Tall se fâcha. Il souligna, à juste titre d'ailleurs, qu'étant destitué de ses fonctions il n'était nullement tenu de communiquer quoi que ce soit aux autorités du cercle sur les événements politiques de la région.

Le commandant de la Bretèche, qui connaissait bien Tidjani et éprouvait même une certaine sympathie pour lui, comprit à quel point son inexpérience politique était grande, car rien ne l'obligeait à passer par Aguibou Tall. Mais il savait également que l'ancien roi devait être ménagé. Les instructions du gouverneur étaient formelles à ce sujet.

Il demanda à Aguibou Tall de mettre sur pied de guerre les cinquante goumiers toucouleurs de la ville et promit d'envoyer en supplément, en accord avec le capitaine commandant la garnison, deux sections de tirailleurs et un peloton de gardes de cercle, avec toutes les munitions nécessaires. Il donna ordre d'envoyer ces hommes à Louta pour protéger Tidjani et de dire à ce dernier de ne tenter aucune action en attendant son arrivée sur les lieux, muni des instructions du gouverneur qu'il allait solliciter immédiatement par voie télégraphique. (Inutile de dire que le contenu de ce genre d'entrevues, qui avaient toujours lieu en présence d'un ou plusieurs interprètes indigènes, ne restait jamais longtemps secret...)

Il était tard dans la soirée quand Aguibou Tall et le commandant de cercle se séparèrent, chacun avec son arrière-pensée en tête. Le lendemain, le roi Aguibou fit

bâttre le tam-tam de guerre et tinter le cylindre métallique d'alarme. Bandiagara se réveilla en état de guerre. Les Toucouleurs étaient très montés dans cette affaire; pour eux un petit doigt de Badara valait mieux que cinquante Samos!

Malgré toute la diligence recommandée par Charles de la Bretèche, l'expédition ne quitta Bandiagara que fort tard dans l'après-midi. Le roi en avait confié la conduite à son deuxième fils, Tidjani Aguibou Tall (Tidjani [fils de] Aguibou Tall). Avant son départ, il lui avait communiqué un message verbal destiné à Tidjani Thiam et censé contenir les instructions du commandant. Tidjani Aguibou Tall quitta Bandiagara à la tête de ses hommes. En forçant la marche, le convoi arriva à Louta en deux jours. Son arrivée sema la panique dans les rangs des Samos qui déguerpirent de Louta et se retranchèrent dans plusieurs villages fortifiés de la région, bien décidés à se défendre farouchement.

Dès son arrivée, le fils d'Aguibou Tall prit à part Tidjani Thiam et lui transmit le message de son père, dont voici à peu près les termes, tels que Tidjani les rapporta par la suite au commandant, puis, plus tard, à ma mère et à ses proches:

"Tidjani Thiam, mon père Aguibou te fait dire qu'il a obtenu du commandant qu'on l'envoie tirer les gardes, gnomiers, armes et munitions. Il a fait son devoir. Maintenant à toi de faire le tien et de venger Badara et ses compagnons de telle manière que jamais plus un Samo n'ose toucher à un cheveu des Toucouleurs, et moins encore tenter à leur vie."

Pas un mot des consignes d'attente données par le commandant de cercle et que l'on ne connaîtra que plus tard! Tidjani Thiam, fort du message verbal transmis par le fils même d'Aguibou Tall, se crut autorisé à châtier sans attendre les assassins de son frère et à mater la rébellion. Laissant de côté les tirailleurs et les gardes de cercle, éléments des forces coloniales, il lança les seuls gnomiers toucouleurs à la poursuite des fuyards à travers toute la région de Gondougou. Les gros villages essayèrent de résister, mais les gnomiers déchaînés l'emportèrent. La répression fut terrible. Les principaux

78

villages furent saccagés et les morts nombreux. Les survivants furent capturés et emmenés enchaînés à Louta.

Pendant que ce drame se déroulait dans la province, le commandant Charles de la Bretèche se dirigeait vers Louta, accompagné du roi Aguibou Tall et des hommes de leur suite. En cours de route, Aguibou demanda au commandant, par l'entremise de l'interprète Bâbilen Touré, quelles étaient les instructions données par le gouverneur.

"J'ai reçu ordre, répondit le commandant, de parler d'abord avec les Samos pour tenter de les ramener à la raison et de n'user de la force pour les réduire qu'en dernier recours, au cas où ils ne voudraient rien entendre."

Le roi sourit:

"Tels que je connais les Thiam, leur insubordination et leur fougue, dit-il, Tidjani Thiam n'attendra pas tant de protocole. Dès qu'il aura les gnomiers, tous toucouleurs comme lui, il vengera son frère et ses compagnons et réduira les Samos, ou je ne connais plus les Thiam!"

— Comment oserait-il aller à l'encontre des instructions que je lui ai données par votre entremise! s'exclama Charles de la Bretèche.

— Mon commandant, les Thiam n'ont jamais pris les Tall assez au sérieux pour obéir à leurs ordres", répliqua Aguibou.

Charles de la Bretèche confia en aparté ses inquiétudes à son interprète Bâbilen Touré (grâce auquel ma famille devait apprendre plus tard le contenu de ces entretiens). "Pourvu, lui dit-il, que Tidjani n'ait pas donné tête baissée dans le piège que je soupçonne le vieux roi de lui avoir tendu!"

Lorsque le convoi arriva à Domoni, à dix kilomètres environ de Louta, le commandant décida d'y passer la nuit. En repartant le lendemain matin, ils pouvaient arriver à Louta à l'heure du déjeuner.

Aguibou se doutait-il que Charles de la Bretèche n'était point convaincu que Tidjani Thiam puisse entreprendre de son propre chef une action répressive? Crai-

79

gnait-il que son fils, qu'il avait chargé du message verbal que nous connaissons, ne vendît la mèche par probité? Toujours est-il qu'après le dîner il envoya aussi discrètement que possible un cavalier rapide à Louta pour prier son fils de venir lui parler. Le jeune homme arriva à Domoni vers minuit. Le père et le fils se rencontrèrent. Nul ne sait ce que le père dit à son fils, mais la suite des événements nous en donnera une idée. Le jeune homme repartit dans la nuit et arriva à Louta avant le lever du jour. Il s'enferma dans sa chambre et n'en sortit qu'à l'arrivée du commandant de la Bretèche et de son escorte. Son expédition nocturne et sa rencontre avec son père n'étaient cependant pas passées inaperçues à Domoni, comme on l'apprit plus tard.

Depuis Domoni, le commandant avait eu vent de ce qui s'était passé dans la province, mais ce n'est qu'en arrivant à Louta, où il trouva sur la grand-place près d'un millier d'hommes et de femmes attachés les mains derrière le dos et jetés sans ménagement au soleil, qu'il eut la confirmation définitive de ce que jusque-là il se refusait à croire. Avant même de descendre de son cheval, il ordonna de détacher immédiatement les prisonniers, de les nourrir et de les soigner.

"Qui a ordonné cet horrible châtement?" s'écria-t-il avec colère. Sans attendre la réponse, il se tourna vers son interprète: "Bâbilen! Va chercher Tidjani Thiam et dis-lui de venir me rejoindre immédiatement avec toi. Nous avons à parler en privé." Et il monta au premier étage du palais.

Quand le commandant se trouva en face de Tidjani, il l'apostropha sans ménagement:

"Qui t'a donné ordre de réprimer les révoltés avant mon arrivée?"

En entendant la traduction de cette question, Tidjani se sentit pétrifié sur place.

"Mon commandant, répondit-il, mon père Aguibou a chargé son fils de me dire qu'il avait obtenu de vous tirailleurs, gardes, gnomiers et munitions afin que je puisse repousser et châtier les Samos assassins de mes compagnons. On ne m'a pas dit d'attendre votre arrivée."

80

Le commandant hocha la tête, puis se tourna vers l'interprète:

"Dis à Tidjani Thiam qu'il s'est fait bêtement posséder par un homme qui n'a jamais pardonné à un adversaire. Dis-lui que je n'ai jamais ordonné de tirer, et que, bien au contraire, j'ai ordonné d'attendre mon arrivée sans rien faire. Maintenant, il va devoir confirmer publiquement et en présence du roi lui-même ce qu'il vient de me déclarer; sinon il est perdu, civilement et politiquement."

Tidjani, se fondant sur la notion de *n'dimaakou* (observation stricte des devoirs de noblesse, de justice et de morale qui était de rigueur chez les Peuls comme chez les Toucouleurs), était sûr de pouvoir compter sur le témoignage du fils du roi. Il rassura le commandant:

"Soyez tranquille, Tidjani Aguibou Tall est d'une grande élévation d'âme, il confirmera le message. Sa noblesse l'empêcherait de mentir publiquement."

Tidjani ignorait encore que le fils d'Aguibou s'était entretenu secrètement avec son père dans la nuit à Domoni et qu'il en était revenu avant l'aube, sans doute muni d'instructions formelles. En effet, s'il avait révélé publiquement la teneur exacte du message oral envoyé par le roi, ce dernier aurait pu être tenu pour responsable, ou coresponsable, des événements.

Le commandant, l'interprète et Tidjani Thiam redescendirent dans la cour du palais où se tenaient les palabres. Un bureau sommaire avait été dressé sous une grande tente. Le commandant s'y installa avec le roi Aguibou tandis que Tidjani Thiam, son cadî Tierno Kounta Cissé, l'interprète Bâbilen Touré et quelques notables peuls et samos du pays prenaient place sous la tente.

Le commandant prit la parole:

"Interprète! Demande au chef de la province de Louta, Tidjani Thiam, qui lui a donné l'ordre de réprimer les insurgés, alors que les ordres que je lui avais fait transmettre par l'entremise du roi Aguibou Tall — qui est heureusement ici présent — étaient d'attendre mon arrivée avant de tenter quoi que ce soit."

— Mon commandant, répondit Tidjani Thiam, mon homonyme Tidjani Aguibou Tall, ici présent, m'a transmis un message verbal de notre père le roi Aguibou, où

81

ce dernier disait ceci : « J'ai pu, quant à moi, obtenir du commandant de cercle des tirailleurs, gardes, goumiers, armes et munitions. Je t'envoie le tout, sous le commandement de ton cousin et homonyme Tidjani Aguibou Tall. J'ai fait mon devoir. A toi maintenant de faire le tien et de venger Badara et ses compagnons de telle manière que jamais plus un Samo n'osera toucher à un cheveu des Toucouleurs, encore moins attenter à leur vie. » Pour moi, ajouta Tidjani Thiam, j'avais le champ libre. C'est alors que j'ai repoussé et battu mes assiégeants. »

Le commandant se tourna vers le roi Aguibou et lui demanda si ce que Tidjani Thiam venait d'avancer était exact.

« Jamais je n'ai chargé mon fils d'un tel message ! s'écria le roi. Tidjani Thiam falsifie la vérité. Je ne tolérerai pas qu'il essaie de me mêler à des histoires qui sont les siennes propres. »

Le commandant fit venir le fils du roi et l'interrogea : « Tidjani Aguibou Tall, ton père t'a-t-il confié un message verbal pour Tidjani Thiam et, si oui, quel était-il ? »

— Mon commandant, répondit le jeune homme, mon père m'a chargé de dire à mon homonyme qu'il avait obtenu de vous des combattants, des armes et des munitions pour servir éventuellement à remettre de l'ordre dans le pays, mais qu'il fallait attendre votre arrivée à Louta avant d'agir. »

En entendant ces paroles, Tidjani Thiam fut paralysé par la surprise et l'indignation. Retrouvant ses esprits il s'avança vers le jeune homme, un rictus de dédain aux lèvres, et lui dit :

« Je comprends que tu veuilles sauver la tête de ton père, mais jamais plus tu n'oseras me regarder en face ! Eh bien, puisque ni toi ni ton père ne voulez assumer la responsabilité de vos actes, une fois de plus le Thiam que je suis va racheter de la mort les Tall que vous êtes, et prouver qu'un Thiam peut mourir mais qu'il ne se parjure jamais. »

Le roi Aguibou, hors de lui, voulut intervenir, mais le commandant, soucieux d'éviter l'irréparable, le calma. Se tournant vers l'interprète Bâbilen Touré, Tidjani

82

Thiam prononça alors les paroles qui devaient sceller son destin :

« Interprète, dis au commandant de ne plus chercher en dehors de moi le responsable de la répression des Samos. J'ai agi de mon plein gré. J'avais à venger mon frère et mes hommes massacrés, l'occasion m'en fut offerte, j'en ai profité. Ceci est ma déclaration, unique et définitive. »

Le commandant de cercle était maintenant fixé sur ce qui s'était réellement passé, mais, Tidjani Thiam refusant de se défendre, il ne pouvait se substituer à lui. Il fut obligé d'ordonner son arrestation ainsi que celle de son cadet et conseiller Tierno Kounta Cissé. Il fit arrêter également Tombo Tougouri, auteur de plusieurs meurtres et blessures et âme de la révolte, et plusieurs notables samos et toucouleurs.

Tous les biens de Tidjani Thiam (environ trois mille bovins, des moutons et des chèvres, deux cents chevaux parmi lesquels figuraient les deux célèbres coursiers Nimsaali et Kowel-Birgui qui avaient jadis gagné la fameuse course aux dépens du cheval d'Aguibou Tall, soixante serviteurs, plusieurs kilos d'or et d'argent et environ cinq millions de cauris) furent confisqués. Le palais fut évacué et confié à la garde d'un brigadier-chef et d'un groupe de gardes de cercle.

Le commandant organisa le convoi qui devait rejoindre Bandiagara, où l'affaire serait jugée. Tidjani fut autorisé à monter sur son cheval favori Kowel-Birgui. Ses deux épouses ainsi que ses serviteurs et courtisans faisaient partie du convoi.

A un moment du trajet, on ne sut quelle idée malencontreuse s'empara tout à coup de Tidjani. Alors qu'il cheminait non loin du commandant, comme pris d'une folie subite il précipita soudainement son cheval contre lui. Sous la violence du choc, le commandant s'écrouta à terre avec sa monture. Heureusement, en bon officier de cavalerie habitué aux chutes de cheval, il avait pu dégager à temps ses pieds des étriers afin d'éviter que son cheval ne tombe sur lui. Il fut projeté à terre assez loin mais se releva indemne. Pour toute réaction il s'écria : « Pauvre Tidjani ! Pauvre Tidjani ! Il veut coûte que coûte

83

que je le tue ! » Depuis lors, tout au long de sa vie, Tidjani n'allait cesser de répéter cette expression « Pauvre Tidjani ! » qui deviendrait chez lui une sorte de tic verbal.

Non seulement le commandant refusa de lui passer les menottes, mais il lui permit de monter à nouveau Kowel-Birgui et le garda auprès de lui jusqu'à la fin du voyage.

Dès leur arrivée à Bandiagara, Tidjani Thiam, son cadet Tierno Kounta Cissé et tous les autres prévenus furent incarcérés. Tidjani Thiam fut mis au secret absolu dans un lieu inconnu.

Les méchantes langues reprirent leurs attaques de plus belle contre ma mère, considérée comme la cause de tous les malheurs qui s'étaient abattus sur Tidjani et sa famille. « Tidjani n'a eu que ce qu'il mérite ! » s'exclamaient les femmes toucouleures, Tall et Thiam en tête. Elles n'avaient jamais digéré que Tidjani ait épousé une femme peule, fût-elle fille de Pâté Poullo, et que par-dessus le marché il m'ait adopté et désigné comme son successeur. « A-t-on idée d'aller épouser une diablesse allaitant un démon et de s'attendre à du bonheur ? »

Le « démon », c'était votre serviteur. Ma naissance n'avait-elle pas été suivie de près par le divorce de mes parents ? On n'oubliait pas non plus que Tidjani avait perdu son père peu après qu'il eut demandé la main de Kadidja, et que la propre mère de Kadidja était décédée quelques jours après la conclusion du mariage. L'arrestation de Tidjani acheva de porter à son comble l'échauffement des esprits féminins.

Ma mère en fut très affectée, mais elle n'était pas — on l'aura déjà compris — femme à se laisser abattre. Faite d'acier trempé, elle était capable d'affronter n'importe quel danger ou de surmonter n'importe quel obstacle. Elle n'avait peur de rien. Jamais elle ne manqua de relever un défi d'où qu'il vienne, et quand elle entreprenait quelque chose elle allait jusqu'au bout, quoi qu'il en coûtât. Très pieuse, instruite en matière religieuse — elle savait par cœur une bonne partie du Coran — en revanche, elle n'était nullement supersti-

84

tieuse et ne se gênait pas pour défier marabouts, charlatans et autres jeteurs de sorts. Sans être d'une nature agressive, une fois provoquée elle n'évitait ni la bagarre ni le procès. « Dieu m'a chaussée de fer, dira-t-elle plus tard, pour défendre mes parents et amis. » Et Dieu sait que, telle une lionne mère, elle se battra pour les défendre envers et contre tous !

Les jours passaient, et personne ne savait ce qu'était devenu Tidjani Thiam. On n'était même pas sûr qu'il fût encore vivant. La nuit semblait l'avoir avalé. Pour les uns, les Blancs l'avaient précipité dans un puits ; pour d'autres, ils l'avaient fusillé la nuit même de son arrivée à Bandiagara. D'autres encore soutenaient que Tidjani avait été mis dans une caisse comme un fauve et déporté. Tout le monde était d'accord pour dire qu'on ne le verrait plus. Sa tombe demeurerait inconnue et personne ne pourrait aller y prier pour la quiétude de son âme...

Les épouses de Tidjani, éplorées, ne savaient si elles étaient veuves ou non. La propre mère de Tidjani, la vieille Yaye Diawarra, une ancienne guerrière amazone des troupes de Tidjani Tall, le premier roi de Bandiagara, pleura tant et si bien qu'elle en tarit ses larmes. Ses deux fils bien-aimés Badara et Tidjani, les seuls espoirs qui l'attachaient encore à la vie, lui avaient été cruellement arrachés, l'un percé par trois flèches à Toini, l'autre enlevé par les Blancs et comme perdu entre ciel et terre.

Diaraw Aguibou n'osait plus regarder ses coépouses dans les yeux en raison de la conduite de son père le roi et de son demi-frère Tidjani Aguibou Tall. Pourtant personne dans la famille, ni femmes, ni servantes et moins encore les enfants, ne lui faisait sentir que les siens étaient la cause du malheur épouvantable qui s'était abattu sur eux tous. Chacun s'efforçait de le ménager. Diaraw n'en souffrait pas moins horriblement, d'autant que son père ne fit aucun geste pour la consoler ou adoucir son sort, en dépit du cruel dénuement dans lequel se trouvait la famille depuis que tous les biens de Tidjani avaient été confisqués.

Un jour, le grand conteur, historien et traditionaliste

85

Koullé, qui s'était tellement attaché à moi depuis mon enfance que l'on m'avait surnommé "Amkoullé" (c'est-à-dire "le petit Amadou de Koullé" ou "fils de Koullé"), vint à la maison. Il surprit Diaraw en train de chanter à son petit garçon, âgé de quelques mois, une berceuse en poésie improvisée, comme savaient le faire les femmes à cette époque, et où elle exprimait toute sa tristesse :

*Dors mon enfant, dors, que je veille
et attends ton père, que ton grand-père arrête.
Suis-je veuve ? Es-tu orphelin ?
Nul devin ne saurait nous le dire.
J'ai interrogé le soleil,
les étoiles sont restées muettes,
la lune ne fut pas plus éloquente.
Les obscurités me dirent :
"Nous avons avalé ton mari. Femme, pleure !"
L'aurore de la présence est lointaine,
le bien-aimé est absent.
Thiam, où es-tu ? C'est moi, Tall, qui le demande.*

Koullé rapporta cette berceuse aux autres membres de la famille, tellement noyés dans la tristesse que le boire et le manger leur étaient devenus fades. Tout le monde l'apprit instantanément par cœur, y compris la vieille et austère Yaye Diawarra qui ne faisait plus qu'égrener son chapelet à longueur de journée. La chansonnette touchante n'était plus seulement destinée à endormir le petit prince, frustré de ses droits avant même d'avoir su qu'il en avait, elle devint un baume que les parents de Tidjani se versaient mutuellement dans le cœur. Telle une fumée qui se libère d'un corps en combustion, la chansonnette s'échappa hors de la maison, elle envahit les rues du quartier, des badauds la captèrent, des griots ménestrels l'adoptèrent, ils la mirent en musique et la répandirent à travers le pays. La grande griote et chanteuse Aïssata Boubou, inspirée par la berceuse de Diaraw, composa elle-même des élégies en souvenir de Badara Thiam, le héros de Toïni.

Le roi Aguibou comprit que l'honneur des Thiam sortait grandi d'un malheur qui aurait dû les anéantir

moralement et matériellement. Il menaça Aïssata Boubou de flagellation publique si elle ne cessait de chanter des poèmes en l'honneur de Badara, mais cette menace ne fit qu'attiser l'ardeur poétique de la griote qui, pour toute réponse, composa un nouveau grand poème chanté dans lequel elle déclarait au roi :

*Que je sois flagellée jusqu'au sang,
Que je sois mise aux fers et internée,
Cela ne me fera pas taire.
Père, pardonne-moi,
Mais rien ne me réduira au silence !*

La quête de Kadidja

Le mystère demeurait sur le sort de Tidjani. La consigne de secret qui l'entourait était aussi impénétrable que le rempart qui, dit-on, ceinture notre monde et le sépare de l'au-delà. Rien ne transpirait.

Malgré son courage et les forces qu'elle puisait dans la prière, Yaye Diawarra, la mère de Tidjani, était à bout. Elle fit venir auprès d'elle Kadidja, qui était devenue sa belle-fille préférée :

"Kadidja, ma fille, lui dit-elle, je n'en peux plus ! Je sens dans ma tête le « ver coquin » qui rend fous les animaux. L'angoisse trouble mon cerveau. Quand je pense à mon fils Tidjani, j'éprouve une sorte de vertige, les feuilles des arbres jaunissent ou rougissent devant mes yeux. Si je n'arrive point à savoir ce qu'est devenu mon fils, je sens que j'en deviendrai folle. Or je préfère mourir de mes propres mains plutôt que de perdre la raison et de devenir pour vous tous une charge qui s'ajouterait à tout ce que vous endurez déjà depuis l'arrestation de mon fils.

"Kadidja, voici pourquoi je t'ai fait venir. J'ai une entière confiance en toi. Je voudrais, au cas où je perdrais la raison avant de mourir, que tu sois la seule personne de toute la famille à t'occuper de moi. J'en donnerai la consigne formelle à Sambourou et à Yabara, les plus fidèles de nos captifs."

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce mémoire et en général à ma formation universitaire et personnelle.

En premier lieu je souhaite remercier mon directeur de mémoire, le Professeur Ballardini pour son aide formidable, ses connaissances précieuses, sa patience indéfectible, ses réflexions judicieuses qui ont contribué au caractère et à la rigueur de ce mémoire.

Je tiens également à remercier la Professeure Niemants, co-directrice du mémoire, pour son travail minutieux, son attention au détail, son enthousiasme pour le sujet proposé et ses conseils toujours pertinents.

Je souhaite remercier tout particulièrement chaque personne de mon entourage qui m'a soutenue, encouragée, motivée et supportée dans les moments les plus sombres.

Ce travail a été rédigé dans des délais qui me sont inhabituels, avec des sacrifices, des renonces, des contraintes, des refus, de la fatigue. Mais j'avais un objectif, je me devais de l'atteindre et la tâche m'a été rendue moins lourde par mon entourage.

Je suis infiniment reconnaissante à tous ceux et celles dont j'ai parlé de mon projet et m'ont demandé à le lire une fois complété, à tous ceux et celles qui ont contribué à la procuration de livres et ouvrages introuvables, à tous ceux et celles qui ont cru en moi, à ceux et celles qui m'ont épaulée, qui m'ont aidée, félicitée et comprise, merci.

Je tiens à remercier mes collègues universitaires, qui sont devenues des amies, merci pour ces années courtes mais intenses, toujours à mes côtés de loin et de près.

Merci à mes chères et chers amis, qui ont toujours répondu présent à mes appels de secours, qui ont su comprendre mes absences et n'ont cessé de prendre des nouvelles de moi.

Merci à ma grande famille qui ne cesse de me soutenir. Merci à mon grand-père, qui attend ce jour plus impatient que moi

Et pour finir, merci à ma petite famille, qui m'a permis d'arriver jusqu'ici, qui m'a toujours soutenue et poussée vers l'excellence, qui a fait le possible et l'impossible pour ma réussite, qui a forgé mon caractère et m'a rendue la personne que je suis aujourd'hui. A mon père Babacar et à ma mère Fatimata, merci.